

Caucus de l'Union nationale

L'Opposition officielle rompt enfin son silence

par Uriel Poitras

QUEBEC — A la faveur de leur réunion de trois jours, les députés de l'Union nationale et les autres candidats aux dernières élections, ont commencé à faire couler un peu de sang neuf dans les veines de leur parti. En plus des vives discussions soulevées par la



sa, dès la reprise des travaux parlementaires, le 10 novembre, de fournir à l'Assemblée nationale et à la population tous les renseignements nécessaires pour établir les causes de la crise qui secoue présentement le Québec, afin d'en répartir les responsabilités et appliquer les mesures propres à en prévenir la répétition.

Le caucus de l'UN, qui est réuni depuis mardi au Club Renaissance de Québec, explique ainsi le long silence de l'opposition officielle: "Quand le premier ministre a affirmé que des mesures exceptionnelles s'imposaient pour faire face à une situation d'extrême gravité, nous devons, dans l'intérêt commun, lui donner provisoirement le bénéfice du doute, même si nous ne connaissons pas encore tous les faits susceptibles de justifier pareilles mesures".

Mais un moment vient où ces faits doivent être clairement révélés, notent les unionistes: "Un moment vient où la population a le droit de savoir aussi de quelle façon ont été appliquées les mesures d'urgence. Il ne faudrait pas que la discrétion méritoire que nous avons observée jusqu'à maintenant puisse être interprétée comme un endossement inconditionnel de ce qui a été fait et de ce qui pourra encore être fait".

L'ombre de Wagner sème la panique chez certains

Par Uriel POITRAS

Le caucus de l'Union nationale qui se tient présentement au Club Renaissance à Québec, connaît une atmosphère de plus en plus tendue à mesure qu'il progresse. Un fort groupe de militants unionistes a apparemment réussi à semer la



cel Masse et Gabriel Loubier — deux députés qui ambitionnent la direction du parti — auraient demandé, selon un informateur à M. Bertrand de démissionner immédiatement comme chef du parti et de convoquer le plus vite possible un congrès au leadership.

Un autre député, M. Clément Vincent serait d'un avis contraire, en raison de la crise qui n'a pas encore fini de sévir au Québec.

MM. Masse et Loubier veulent que M. Bertrand pose immédiatement ce geste afin d'améliorer le risque que M. Wagner n'ait le temps d'être dûment contacté pour se porter sur la liste des candidats au leadership.

Quelque 100.000 questionnaires ont été envoyés par le comité d'action politique aux militants unionistes afin de leur demander quel chef ils aimeraient avoir. On rapporte que les réponses reçues jusqu'à maintenant indiquent une très forte préférence pour M. Wagner. Ce dernier aurait demandé qu'on lui prouve qu'il est voulu avant de songer à se porter candidat.

Vincent sera candidat à la succession de J.-J.

QUEBEC (P.C.) — L'ex-ministre de l'Éducation et de la Colonisation, M. Clément Vincent UN-Nicolet, a fait savoir mercredi qu'il serait probablement candidat au congrès de leadership de l'Union nationale.

M. Vincent a fait cette déclaration mercredi soir quelques minutes après sa sortie



remédiable, mais je vais profiter de cette occasion pour aller dans différents comités de la province faire connaître devant les députés les questions de l'économie agricole, ouvrière et industrielle", a ajouté M. Vincent.

"Après ces rencontres, je vais voir s'il est bon de porter mon nom au congrès de leadership, même si dès le début je sais que je n'ai aucune chance d'être choisi chef de l'Union nationale. Il reste quand même que nous avons dans ces circonstances particulières une magnifique tribune pour faire passer des idées", a affirmé M. Vincent.

"Je n'ai cependant pas l'intention de me servir de cette tribune pour me faire du capital politique ou pour gagner plus de prestige".

ACTION POLITIQUE

Par ailleurs, M. Vincent a dénoncé les activités du comité d'action politique UN 70, qui a distribué une circulaire tirée à 100.000 exemplaires dans tous les comités de la province, afin d'avoir le poids des militants de ce parti, notamment sur le choix du successeur éventuel de M. Bertrand.

M. Vincent a affirmé que ce groupement n'avait reçu aucun mandat de la part du parti ou de l'aide parlementaire pour distribuer ce questionnaire et il a même nié en doute la bonne foi des personnes en cause, les décrivant comme un groupe très minoritaire.

"De toute évidence, on cherche à "pacter" les résultats de ce sondage", a affirmé le député de Nicolet.

"Actuellement, je n'ai pas encore pris une décision li-

L'Action

QUOTIDIEN CATHOLIQUE

QUEBEC — 62^e ANNEE — Numéro 19.225 — Prix: QUINZE CENTS — Jeudi 5 novembre 1970

POUR FUSION CONSULTEZ sonorex inc. LA MAISON DE L'ÉVALUATION QUÉBEC — 529-4558



● BOSTON — Le Père Robert F. Drinan a été élu, sous l'étiquette démocrate, à la Chambre des représentants. Ses deux adversaires étaient le député sortant, Philip J. Philbin, et le républicain John McGiennen. Doyen de l'école de droit du Boston College, le Père Drinan est un jésuite. C'est la première fois qu'un prêtre catholique est élu à la Chambre des représentants. Il a mené sa campagne électorale sur le thème de la paix et a été largement soutenu par les étudiants. (Téléphoto UPI)

"Il y a eu un abus de la liberté de presse durant la crise"

— Cloutier

par Jacques BOUCHARD

QUEBEC (P.C.) — Le ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier, a affirmé mercredi qu'il y a eu un abus de la liberté de presse durant la crise que traverse actuellement le Québec.

M. Cloutier a fait cette déclaration au moment où il se rendait au Conseil des ministres. Sur les ondes du poste CKAC, lundi, à l'émission "Le Point du Jour", M. Cloutier avait déjà exprimé cette idée:

"Il était inévitable, dans une situation de crise, qu'il y ait des restrictions au niveau de l'information. Ceci devrait précéder, non pas d'une censure, mais d'une certaine discipline de la part des professions intéressées.

"Je pense qu'il importe que les journalistes aient un code d'éthique et des associations qui leur imposent certaines limites dans certaines circonstances", a soutenu le ministre des Affaires culturelles.

"Il faut tout de même se rendre compte que nous avons des responsabilités vis-à-vis de la société et quand je dis nous, je ne pense pas seulement aux hommes politiques, je pense également à ceux qui propagent l'information, parce qu'ils jouent un rôle extrêmement important".

FRAGILITE

M. Cloutier a rappelé que la

democratie est une plante fragile qui exige un consensus, de la part des citoyens, sur un certain respect des règles de jeu.

"Nous avons accédé à la démocratie d'une façon peut-être un peu trop rapide, tout en accédant à une scolarisation extrêmement massive de notre population", a ajouté le ministre.

"C'est ainsi que la peste, qui existe dans tous les pays, respecte jusqu'à un certain point, les règles de la démocratie. Elle en vit, elle en profite, mais elle est à l'intérieur du système.

"Mais aussitôt que vous avez un mouvement terroriste qui, lui, se situe au dehors du système, que des hommes publics doivent cesser d'être des bères de familles et doivent risquer littéralement leur vie et leur liberté, il n'y a plus de règle possible".

POSTE DE RADIO

Par ailleurs, M. Cloutier a affirmé que l'utilisation par le FLQ de certaines stations radio-phoniques a dépassé les règles normales de la liberté en démocratie organisée.

"Et ceci a été possible uniquement parce que ces stations radio-phoniques ne se sont pas imposées à cette autodiscipline qui aurait existé dans un autre pays.

"Dans bien des pays européens, les problèmes ne se seraient

pas posés de la même façon, précisément parce que ces pays sont équipés pour faire face à des situations d'urgence", a noté M. Cloutier.

"Ainsi, lorsqu'on me parle des pouvoirs des Lois de mesure de guerre, et surtout, lorsque ce sont des journalistes français qui viennent m'en parler, j'ai envie de me marrer doucement.

"La police en France n'a même pas besoin de faire appel à la moindre loi spéciale pour faire régner l'ordre, car elle a des pouvoirs plus étendus que nous donnerait à nous, une législation spéciale.

En outre, M. Cloutier s'est demandé si les journalistes munis d'un code d'éthique auraient pu par exemple se permettre de propager certaines rumeurs sur les ondes au sujet de l'affaire Cross-Laporte.

EVOLUTION

En raison de la situation actuelle et de l'instabilité de l'information, M. Cloutier est d'avis que la profession journalistique a tout intérêt à évoluer et à se procurer un code d'éthique professionnelle.

"Certains corps professionnels qui ont un rôle à jouer dans la démocratie, dont les journalistes, doivent prendre leurs responsabilités et se résigner vis-à-vis les phénomènes nouveaux.

"Dans certains pays, le code d'éthique des journalistes est extrêmement rigoureux.

En se disant à gauche sur le plan social, M. Cloutier a précisé qu'il est inévitable qu'au moment où les journalistes faussent les règles du jeu, ils provoquent une réaction de droite.

LE FLQ

De plus, le ministre des Affaires culturelles ne croit pas que c'est le FLQ qui a créé la crise actuelle mais que ses membres l'ont exacerbée.

"Cette crise-là est une crise de civilisation. Au lieu d'essayer de savoir si la collectivité a tort ou raison, je crois qu'il faut vraiment mobiliser les meilleures énergies pour aborder les réformes sociales qui doivent exister même si on peut considérer le FLQ comme un groupe marginal.

"Je souhaiterais pour ma part des changements qui seraient un peu plus lents et qui seraient mieux acceptés par l'opinion publique", a précisé M. Cloutier.

"Si nous voulons que notre collectivité sorte de cette crise, il faut quand même que nous ayons une mobilisation de toutes les bonnes volontés", a conclu le ministre.

Membres ou sympathisants du FLQ

La police recherche encore 43 personnes

Par DONAT VALOIS

OTTAWA (P.C.) — La police recherche encore 43 personnes en rapport avec le Front de Libération du Québec et détient 65 des 424 personnes arrêtées depuis le début, le 16 octobre, de sa chasse aux terroristes québécois. Des accusations seront portées, dans les prochaines heures, contre certaines de ces personnes détenues en vertu de la Loi sur les mesures de guerre; celle-ci fut proclamée par le gouvernement Trudeau, il y a plus de deux semaines, à la demande du premier ministre Bourassa et du maire Jean Drapeau qui craignaient une insurrection.

Ces précisions ont été apportées, hier, aux Communes, par le ministre de la Justice, M. Turner; l'opposition soumettait le gouvernement à son interrogatoire "quotidien" concernant la crise québécoise qui a éclaté lors du rapt du diplomate britannique James Cross, il y a un mois aujourd'hui.

Cette crise devait être marquée par la suite de l'enlèvement du ministre québécois Pierre Laporte par des membres du FLQ, de l'envoi des Forces armées au Québec, de la suspension des libertés civiles et de l'assassinat de M. Laporte.

Le chiffre de 43 personnes, a semblé surprendre certains membres de l'opposition; le leader néo-démocrate, M. T.C. Douglas, a rappelé que le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marchand, avait évalué à environ 3.000 le nombre des membres du FLQ, lors de son intervention sur le recours à la Loi sur les mesures d'urgence.

Même si les 65 personnes détenues étaient reconnues membres du FLQ et les 43 personnes recherchées également les effectifs du FLQ dépasseraient alors à peine la centaine, ce qui est très loin des chiffres avancés par M. Marchand et certains autres ministres du gouvernement canadien.

Repondant au leader conservateur Robert Stanfield, M. Turner a précisé que 46 personnes étaient détenues à Montréal et les 19 autres dans certaines villes du Québec, mais aucune n'a encore été accusée d'être membre du FLQ.

De son côté, le solliciteur général du Canada, M. McIlraith, a déclaré que les effectifs de la Gendarmerie royale, envoyée à Montréal pour combattre le FLQ, n'avaient pas été réduits de 700 à 50 comme le voulaient certains rapports évoqués plus tôt aux Communes par M. Douglas.

Pour sa part, M. Gilbert Rondeau (RC-Shefford) a demandé au premier ministre Trudeau qui, d'Ottawa ou de Québec, paiera les "frais de séjour" des Forces armées qui assurent, depuis le 15 octobre l'ordre au Québec.

Le ministre de la Justice du Québec s'inquiète à ce sujet, a dit M. Rondeau.

"Le ministre de la Justice du

Québec, si ce que rapporte le député est vrai, n'a pas raison de s'inquiéter", a répliqué le chef du gouvernement.

Plus tard, à M. Martial Asselin (PC-Charlevoix), M. Trudeau a déclaré que cette question des frais militaires serait réglée en temps et lieu. "Ca ne presse pas", a-t-il ajouté.

Vendredi dernier, le premier ministre avait précisé à ce sujet que si le Québec devait payer quelque chose pour l'aide des militaires, ce ne serait que le "supplément" et non les soldes et autres dépenses. Il avait ajouté que les militaires n'avaient été demandés par le gouvernement québécois que 12 heures avant que ne soit proclamée la Loi sur les mesures d'urgence. Les observateurs avaient alors cru comprendre qu'étant donné que la crise québécoise menaçait l'unité canadienne, le fédéral ferait preuve de souplesse sur cette question de frais militaires.

RADIO-CANADA De son côté, l'ancien chef conservateur John Diefenbaker a déclaré qu'il avait toujours considéré le secrétaire d'Etat, M. Gerard Pelletier, comme une "personne insignifiante".

Il a lancé cette remarque quand M. Pelletier lui eut dit qu'il était dans l'erreur de croire que le Secrétaire d'Etat avait une force policière pour vérifier les rumeurs concernant les employés de la Société Radio-Canada.

M. Diefenbaker lui avait demandé de commenter des rapports voulant que des employés de Radio-Canada utilisaient un code pour communiquer avec les membres du FLQ.

Plus tôt, M. Pelletier avait confirmé à la demande de M. Patrick Nowlan (PC-Annapolis Valley), que des instructions avaient été données aux employés de Radio-Canada au sujet de la diffusion des informations relatives à la crise québécoise.

Dès le début de l'affaire Cross-Laporte, a dit M. Pelletier, la direction du service des nouvelles du réseau français donnait des directives verbales à ses cadres de rédaction, réalisateurs et journalistes, par lesquelles elle leur demandait d'exercer une vigilance continue et accrue sur les nouvelles relatives à cette affaire, de vérifier, de contre-vérifier avant leur diffusion toute information sur le sujet, d'éviter de créer un sentiment de panique

Bourassa: "La priorité au problème du chômage"

QUEBEC (P.C.) — Le Premier ministre du Québec, a déclaré, mercredi, que la principale priorité de son gouvernement, actuellement, était de prendre les mesures nécessaires afin qu'il ait le moins de chômage possible, au Québec, durant les mois d'hiver.

M. Bourassa a fait cette déclaration mercredi, alors qu'il se rendait à la réunion hebdomadaire de son conseil des ministres, au Parlement.

Le premier ministre a affirmé que le conseil des ministres allait étudier un programme d'action à mettre immédiatement en application afin que le chômage n'atteigne pas un pourcentage exorbitant au cours de l'hiver 70.

M. Bourassa a notamment souligné que ces mesures ne sont pas nécessairement des législations particulières, mais bien des décisions administratives.

Par ailleurs, il a aussi mentionné que le conseil des ministres étudiera la deuxième partie de la législature d'automne. Les travaux parlementaires doivent reprendre le 10 novembre.

D'autre part, M. Bourassa a refusé de commenter l'éventuelle candidature de M. Claude Wagner à la direction de l'Union nationale.

Winnipeg (P.C.) — Les universités canadiennes doivent limiter les activités des groupes radicaux avant que les gouvernements ne se voient obligés de supprimer la liberté académique, a affirmé M. Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal, aux membres de l'Association des universités et collèges du Canada AUCC.

Les étudiants et les professeurs radicaux ont abusé de cette liberté académique par leur intolérance pour les opinions des autres, a affirmé M. Gaudry qui a ajouté: "Si les Universités n'adoptent pas un code d'éthique, les gouvernements seront obligés, sous la pression de l'opinion publique, de prendre des mesures qui iraient à l'encontre de ce que de nombreux professeurs appellent leurs droits fondamentaux".

et d'agir en tout avec retenue". Le secrétaire d'Etat a aussi précisé qu'après l'adoption des mesures d'urgence, la direction avait remis aux responsables des radio-journaux et des télé-journaux une copie des règlements décrétés par le gouvernement fédéral et avait établi une relation constante avec les conseillers juridiques de la Société pour l'interprétation de ces règlements.

Pareilles instructions devaient être transmises au réseau anglais, a ajouté M. Pelletier.

Premières comparutions aujourd'hui

MONTREAL (P.C.) — Quelques-uns des 65 prisonniers détenus sous l'empire de la Loi sur les mesures de guerre seront mis en accusation aujourd'hui, a révélé mercredi Me Gilbert Morier, procureur de la Couronne. Il s'est cependant refusé à divulguer le nom des individus qui seraient inculpés.

Me Morier a précisé que ces mises en accusation devaient avoir lieu cet après-midi au plus tard, avant l'expiration de la période limite impartie aux autorités pour inculper les prisonniers appréhendés le 16 octobre. Quelques heures après la proclamation des mesures de guerre, en vertu de la loi d'exception, en effet, la police peut détenir tout individu suspect pendant une période de 21 jours sans porter d'accusation.

Mardi comme on sait le ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette, avait indiqué que certains des prisonniers en cause pourraient se voir inculper de sédition ou de trahison, cette dernière peine comportant une peine maximum d'emprisonnement à vie ou de mort.

Arrestations D'autre part, l'inspecteur J.L. Melançon de la Sûreté du Québec a fait savoir que cinq autres individus ont été arrêtés entre 13h, mardi et 13h, mercredi. Ainsi, le nombre d'arrestations effectuées en application des mesures d'exception s'élève à 429. Au total, 364 personnes ont été appréhendées et ont été relâchées jusqu'à ce jour, tandis que 46 prisonniers sont toujours détenus à Montréal et 19 autres ailleurs dans la province.

Parmi les personnes qui étaient toujours derrière les barreaux à Montréal figuraient, croit-on, l'avocat Robert Lemieux qui avait servi d'intermédiaire dans les négociations avec le gouvernement, le président du Conseil central de Montréal de la CSN, M. Michel Chartrand, ainsi que MM. Pierre Vallières et Charles Gagnon, sympathisants avoués du FLQ.

Entre-temps, la police ne semble avoir relevé aucun nouvel indice dans ses opérations de recherche en vue de repérer les ravisseurs du diplomate britannique James Cross et les assassins du ministre Pierre Laporte. On est sans nouvelles de M. Cross depuis la découverte, le 18 octobre, d'une lettre écrite de sa main.

Le ministre fédéral de la Justice, M. John Turner, a déclaré mercredi aux Communes que 43 individus étaient recherchés par la police en raison de leurs liens avec le FLQ. Un porte-parole de la Sûreté du Québec a toutefois indiqué que le service de renseignements de la SQ avait ramené ce chiffre à 25.

Par ailleurs, les 350.000 offerts en récompense par les gouvernements fédéral et provincial ne semblent avoir attiré jusqu'ici aucun délateur du FLQ.

Des soldats de l'armée canadienne demeurent toujours en faction devant les édifices gouvernementaux et un porte-parole n'avait pas été révoqué de l'armée à assure que leur nombre n'avait pas été réduit.

La cache d'armes de Kamouraska n'a aucun lien avec le FLQ

(L.G.) — On apprenait, de source officielle, hier soir, que la découverte d'armes de tous calibres faites par les agents de la Sûreté du Québec et des membres de l'Armée canadienne, à Saint-Germain de Kamouraska, mardi, n'était pas encore reliée directement aux activités terroristes ni aux membres ou sympathisants du FLQ.

Rappelons qu'à la suite d'informations émanant d'un indicateur anonyme, la police s'était rendue dans une ancienne distillerie d'eau minérale désaffectée, sise sur les bords du Saint-Laurent, à environ une centaine de milles à l'est de Québec. Là, il y avait des fusils, des carabines, des revolvers, un bazooka, trois mitrailleurs, des munitions, des pièces d'équipement pouvant servir au montage d'armes lourdes et légères, des casques de soldats, quelques bâtons de dynamite, des détonateurs, des couteaux, des pièces de radar et de plongée sous-marine.

L'ancienne fabrique désaffectée est située à un demi-mille de la route et n'est à peu près pas visible de la route. On peut cependant y accéder facilement avec une embarcation.

L'édifice est la propriété d'un ancien membre de l'Aviation canadienne, qui travaille maintenant à l'arsenal de Valcartier. Il est âgé de 34 ans.

Jusqu'à l'enquête policière n'a encore rien révélé qui puisse impliquer le propriétaire de

l'ancienne distillerie d'eau minérale et son contenu dans les recherches entreprises pour enrayer la menace révolutionnaire au Québec, surtout depuis l'adoption, par les Com-

Nous nous attendons à de nouveaux développements aujourd'hui.

munes, de la Loi sur les mesures de guerre.

Nous nous attendons à de nouveaux développements aujourd'hui.



par: Lionel GALLICHAN

Deux et peut-être cinq personnes arrêtées et détenues en vertu de la loi spéciale des mesures de guerre, seront vraisemblablement traduites devant la Cour aujourd'hui, sous des accusations de sédition, de subversion ou de trahison. Deux d'entre elles seraient de Châteauguay, et les autres de la région de Québec. Nous avons appris de source gouvernementale bien informée que les plaintes étaient déjà rédigées et qu'il ne restait qu'à les faire parapher par un fonctionnaire du ministère de la Justice.

Le procès de Raymond Sutton et de Maurice Labadie, tous deux accusés du vol et du recel des tableaux de la collection Duplessis, collection évaluée à deux millions de dollars, a été de nouveau ajournée au 14 décembre. Sutton, est âgé de 34 ans et domicilié à Montréal, tandis que son présumé complice, Maurice Labadie, est âgé de 43 ans, et demeure à Québec. Rappelons que Leo Tremblay, de Charlesbourg, a été trouvé en possession du recel de ces mêmes tableaux, et que le juge l'a condamné à trois années de détention. Immédiatement après le prononcé de la sentence, il a interjeté appel du verdict et de la sentence, et il est présentement en liberté provisoire.

La sentence que devait prononcer le juge Gilles Carle, de la Cour des Sessions de la Paix, hier, contre le sous-ministre de la Famille et du Bien-être Social, M. Gilles D. Bergeron, M. Claude Morisset, chef du service des communications au même ministère, et M. Jos. Tremblay, alors chef du Groupe Sécurité, a été remise au 19 novembre. Me Jean Drouin, procureur-chef de la Couronne a insisté pour que la sentence soit prononcée hier, comme il avait été prévu au dossier, mais les avocats de la défense, Mes Letarte, Guy Bertrand et Narcisse Proulx ont fait valoir que le fait de recevoir la sentence le 4 novembre les obligerait à une nouvelle procédure en appel, et que le rôle de cette Cour était déjà débordé de causes. En conséquence, le juge de première instance a fait droit à la requête de la défense, et il a ajourné la sentence à 15 jours. D'ici là, les défenseurs s'attendent à une décision du tribunal d'appel en réponse à leur première inscription sur le jugement.

Jean-Claude Dubé, âgé de 19 ans, de Québec, qui, après Jacques Boulianne, avait réussi à s'échapper de la prison d'Orsainville, a reconnu sa culpabilité hier, à une accusation d'évasion d'abord, puis à deux accusations de vol par effraction et à une autre de vol.

Le président du tribunal prononcera sa sentence le 21 décembre.

Entre temps, Dubé ne souffre pas de préjudice puisqu'il était déjà en prison.

Un de ses complices connaît son sort d'ici là. Il s'agit de Jacques Tanguay, qui a comparu, hier, en même temps que Dubé. Ils n'avaient pas d'avocat ni l'un ni l'autre, et c'est Me Raymond Gagnon, qui leur a offert ses services bénévolement, au nom de l'Association judiciaire.

Denis G. et Marie-France P. tous deux dans la vingtaine, ont tous deux nié leur culpabilité, hier, à l'accusation de possession de stupéfiants. Ils subiront leur procès le 14 janvier. D'ici là, ils ont obtenu leur liberté provisoire moyennant la souscription de cautionnement en argent et par personne solvable.

Yves Leduc, de Montréal, un homme dans la force de l'âge, a reconnu sa culpabilité, hier à deux accusations de fraude commises le premier octobre dernier, aux dépens du Syndicat de Québec. Une pour un montant de \$28.03, et l'autre au montant de \$14.07. Comme il a admis plusieurs condamnations antérieures, le jeune homme devra attendre en prison, où il recevra la visite des officiers de probation du ministère de la Justice, dans le but de préparer un rapport pré-sentenciel à l'intention du tribunal.

Un homme d'affaires de Sainte-Foy était accusé, hier, en Cour correctionnelle de s'être porté à des voies de fait et d'avoir causé des lésions corporelles à un citoyen de cette ville de banlieue. Son avocat, Me Guy Bertrand a déclaré: "C'est avec force et sans violence que nous plaçons nos coupables". Le procès est fixé au 14 janvier prochain. L'accusé a été relâché après avoir souscrit un cautionnement personnel de \$250.

Pour avoir refusé de souffler dans la "baloune", elle fait face à deux chefs d'accusation. En effet, une petite noirette d'un âge certain et aux yeux pétillants, a été accusée d'avoir conduit son véhicule alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool, et d'avoir refusé de fournir un échantillon de son haleine à un agent de la paix qui lui en faisait l'invitation cordiale. Son procès a été fixé au 15 janvier. Madeleine a pu quand même gagner sa liberté et son véhicule après avoir souscrit un cautionnement personnel de \$150.

On ne peut pas blâmer un étudiant d'aimer la musique, mais de là à le laisser choisir ses cassettes dans un grand magasin sans passer à la caisse comme tout le monde, il y a une limite, tout de même! Jean Luc l'apprendra à ses dépens, puisque, c'est le 19 novembre, il devra verser à la caisse du Greffe de la Paix une amende de \$15.

Les cassettes ayant été retournées au magasin, il se retrouve avec un casier judiciaire.

Brésil: aumôniers et membres de la JOC toujours en prison

RIO DE JANEIRO (AFP) — Le magistrat instructeur militaire a demandé le maintien en prison de cinq aumôniers de la JOC et de sept militants devenus au secret depuis plusieurs semaines et officiellement accusés d'activités subversives dans le cadre du mouvement de la Jeunesse ouvrière chrétienne, de l'Institut brésilien pour le Développement libérées et de la paroisse de Notre-Dame de la Salette à Rio de Janeiro. Les premiers aumôniers et militants avaient été arrêtés le 11 septembre, les derniers le 28 septembre lors d'une perquisition massive à l'Institut "Ibrades".

Ensisopat Les opérations de police contre le siège de la JOC, les arrestations et perquisitions ont eu pour objet de protéger les installations publiques de l'Institut brésilien qui avait demandé l'intervention personnelle du président Médici. Celui-ci avait promis d'intervenir, mais il a dû s'abstenir devant les conclusions des enquêtes menées par ses services de police militaire. De nombreux documents ont été saisis au cours des perquisitions. Au presbytère de l'église Notre-Dame de la Salette, les valises d'Henrique de Rio, ex-aumônier président international de la JOC ont été saisies. Le dirigeant a dû recourir pour l'Europe sans avoir pu récupérer ses documents et effets personnels. Le cardinal Vicente Scherer, nouveau président de la conférence des Evêques s'est rendu mardi au ministère de l'Armée afin de demander des précisions sur le cas des aumôniers et militants arrêtés. Sa démarche n'a donné aucun résultat.

En plus d'une pétition

Un mouvement seroit formé pour sauver la forêt de hêtres à Saint-Augustin

Par Françoise PAUL

QUEBEC — D'après nos sources d'information, un mouvement s'organise à la fois dans la région de Québec pour sauver la forêt de hêtres de Saint-Augustin. Cette forêt, d'une beauté à peu près unique, a été expropriée par le ministère de la Voirie au profit de la compagnie Mégantic Construction, qui a l'intention de transformer le terrain en carrière de sable et, pour ce faire, de couper les

arbres. Le sable extrait servirait à la construction des approches du raccourci du boulevard Charest avec la route 2, à la hauteur de Saint-Augustin.

L'écrivain bien connu Roger Lemelin, s'est prononcé ouvertement contre ce qu'il a appelé "ce scandale public". Il a dit que la forêt était une richesse naturelle qui gagnerait à être exploitée, non à disparaître. M. Lemelin aurait l'intention de faire signer une pétition en ce sens, notamment par les personnalités influentes qui résident sur la plage Saint-Augustin, un quartier de Cap-Rouge non loin du bois en question.

Par ailleurs, l'un des propriétaires de la forêt, M. Pierre Côté, a nié les propos rapportés par ses voisins à l'effet que ses fils songeraient à quitter la maison paternelle et lui-même à abandonner l'agriculture si le bois où il exploitait une érablière lui était enlevé. Il s'est également dissocié des démarches que font actuellement certains propriétaires qui tentent de faire réviser le jugement.

La Maison du chômeur fermerait ses portes

MONTREAL (P.C.) — Le Service du bien-être social de Montréal envisage d'obliger la Maison du chômeur à fermer ses portes parce que ce nouvel organisme qu'il a mis sur pied n'a pas encore de charte lui conférant une existence juridique, ni de permis de la ville, a révélé mercredi M. Jean Pilon, un des responsables de ce centre d'assistance pour les chômeurs du quartier Saint-Henri.

La Maison du chômeur, qui est de création récente, est une initiative d'une vingtaine de chômeurs. Administré par des travailleurs sans emploi, elle a pour but d'offrir divers services aux sans travail: restaurant avec repas gratuits, magasin vendant des articles à prix modiques, salle de loisirs, centre d'information, etc.

M. Pilon a déclaré avoir reçu mercredi des autorités du Service du bien-être un avertissement à propos du permis et de la charte que devrait avoir la Maison. "Au lieu de nous mettre des bâtons dans les roues, a-t-il souligné, les autorités municipales devraient nous aider".

M. Pilon a confié cette affaire à M. Robert Burns, avocat et député péquiste de Maisonneuve.

9 mois de prison pour Gaston Soucy

MONTREAL (P.C.) — La Cour d'appel de Québec a annulé un verdict déclarant Gaston Soucy, criminel d'habitude — ce qui lui aurait valu la prison à vie — et l'a condamné à neuf mois de prison.

Agé de 38 ans et originaire de Sherbrooke, Soucy avait été déclaré criminel d'habitude en 1969, pour avoir été trouvé en possession d'une arme offensive peu après être sorti de prison.

La Cour d'appel, par un vote de 3 contre 2, a condamné mardi Soucy, à neuf mois de prison pour détention d'arme. Le juge André Taschereau, rendant le verdict au nom de la majorité, a écrit que rien ne prouve que Soucy mène en permanence une vie criminelle.

Expliquant, pour sa part, le point de vue de la minorité, le juge G.R.W. Owen, précise qu'il est persuadé que Soucy, inculpé à trois reprises pour des délits passibles chacun d'au moins cinq années de prison, persistait à mener une vie criminelle. Il était donc nécessaire pour la protection du public, ajoute le juge, de le condamner à la prison préventive comme criminel d'habitude.

Nettoyez vos dentiers comme les bijoux

Les dentiers modernes sont comme les bijoux — précieux et fragiles. C'est pourquoi il est de votre intérêt d'entretenir et de nettoyer vos dentiers par trempage dans le dentifrice pour dentiers KLEENITE d'emploi si commode.

La formule spécialement développée de KLEENITE agit de 2 façons différentes en même temps: (1) détergente (2) oxygénation active (3) soignée. Cette formule à triple effet nettoie, les dentiers comme des bijoux.

Le dentifrice rapide de KLEENITE aide à dissoudre le film qui recouvre les dentiers. Il pénètre même les lachés de l'acier persistants. Plus le dentifrice est terné, et plus les résultats sont spectaculaires... grâce à KLEENITE.

Très jolie



Faites ces lignes souples qui tirent le meilleur parti possible dans chaque sens. Robe idéale pour les Fêtes.

Demandez le patron 9076, tailles: 8, 10, 12, 14, 16, 18.

Envoyez .75 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez libellément vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "l'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Ci-inclus .75

(Les timbres ne sont pas acceptés)

No du patron

Mesure désirée

Nom

Adresse

MOT CACHÉ

No 441 8 LETTRES CACHEES Les indiens

La procédure

- Tous les mots insérés au-dessus du cadre doivent être trouvés dans la grille.
- Pour plus de facilité... trouvez d'abord les mots les plus longs.
- Dès que vous repérez un mot, encerclez les lettres qui le composent et retirez-le dans la liste au-dessus de la grille.
- Seuls des mots formant un centre d'intérêt sur le mot à chercher entrent dans la grille.
- Dès que vous aurez inséré tous les mots, il ne restera que les lettres formant le "mot-caché".
- Ce mot caché sera trouvé en rassemblant les lettres non encerclees (HORIZONTAL-MENT SEULEMENT).

Tous les autres mots peuvent se trouver dans les trois dispositions, soit horizontale, verticale ou diagonale, et une même lettre peut servir à plus d'un mot.

"Tous droits réservés par le Centre des Mots-Croisés Inc." Reproduction interdite par l'auteur.

A	abuse	C	calumet	D	défaite	G	guerre	N	nation	religion	square
allié	camp	dessin	guerrier	nature	retraite	tente	calumet	canot	guide	rite	torture
arc	cerémonie	embuscade	H	obéir	rouge	totem	arme	cerne	Hurons	ruse	traité
armé	chasse	ennemi	I	orne	rustre	tribus	arts	chasseur	P	pagne	trois
assaut	chef	face	J	paix	S	tourier	atours	climat	justice	panache	vase
attaque	costume	fête	L	langue	vaine	valcure	avenir	Creek	flèche	peaux	village
B	battre	cruel	M	lutte	potreau	Sioux	brave	fort	potreau	sentier	victoire
		fumée	manitou	race	sorcier						

Le mot-caché du problème No 441: CALCIUM

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
E	H	C	E	P	E	C	E	A	S	I	E	T	X	E	M	R	A	E	E
D	R	D	S	F	A	R	X	I	T	C	O	T	H	U	W	C	S	I	T
A	E	N	E	N	U	U	R	T	N	T	U	C	E	A	A	U	R	R	R
M	R	T	O	S	O	E	O	E	E	O	A	L	U	M	B	E	A	I	E
O	E	T	T	I	S	R	G	M	U	P	M	Q	P	A	U	I	P	E	S
N	E	R	S	U	T	I	U	A	A	G	S	E	U	T	T	L	T	N	S
V	E	N	B	U	L	A	N	H	R	L	V	O	R	E	E	I	A	E	E
I	R	I	R	I	E	R	N	U	F	U	L	I	R	E	R	N	E	C	P
C	R	E	D	E	E	E	R	A	O	D	O	I	L	C	C	T	T	O	A
T	E	I	I	N	C	E	M	F	T	T	T	C	E	L	I	P	T	E	G
O	F	G	R	T	I	I	F	R	I	U	I	G	E	A	A	E	A	E	N
I	B	O	N	R	N	U	T	E	A	E	R	N	F	N	A	G	R	I	E
R	K	E	R	E	M	E	R	S	M	R	R	E	A	U	N	C	E	L	X
E	I	E	I	E	V	E	S	B	U	F	D	C	L	M	N	E	A	S	T
E	U	N	E	R	T	A	U	E	L	J	H	E	L	I	M	N	M	A	A
G	S	N	E	R	U	S	S	E	N	E	R	E	A	U	G	E	M	I	T
U	U	S	A	V	C	S	C	E	T	T	U	V	T	U	T	I	C	R	O
O	E	I	A	A	A	H	E	R	T	R	E	S	E	I	L	R	O	A	U
R	T	G	D	H	E	R	E	A	C	E	O	U	U	C	O	F	O	N	R
E	E	E	C	E	C	P	B	F	E	C	A	F	R	E	P	L	A	C	S

Courrier de deuxième classe enregistré No 0748

Avis divers

LÉOPOLD TREMBLAY INC
MEUBLES et ACCESSOIRES ELECTRIQUES
Tél.: 839-9441
1123, rue Commerciale, ST-ROMUALD
Membres des "MAGASINS PRESTIGE"

21222 31-10 (mar.ju. au 29-12) 25 C. Lévis

• APPAREILS ELECTRIQUES
• DÉCORATIONS
• AMEUBLEMENT

DU CHOIX DE LA QUALITÉ DES PRIX

Conditions faciles de paiement

G.J. Lemieux
15, rue St-Louis — Lévis
837-8921

20648 12-9 (l.j. au 9-11) 25 C.

Avis divers

Voyez la TV en COULEUR A SON MEILLEUR

à notre salon spécialement aménagé à cette fin

Les meilleures marques en main

RCA - Hitachi - Westinghouse - Emerson - Philco

Demandez nos prix et conditions

NIOREAU LIMITÉE
MEUBLES - ACCESSOIRES ELECTRIQUES - TAPIS - TUILES
44, rue St-Louis - Lévis, Qué. - 837-9321
C. Lévis 20943 1-10 (mar.ju. au 28-11) 25

Horlogers — Bijoutiers

ÉPARGNEZ!

BIJOUX-BAGUES à diamants, jones

AU PRIX DU GROS

Nous vous invitons à venir voir notre vaste collection

J.-B. Paradis HORLOGER-BIJOUTIER
127 rue Commerciale, Lévis — Tél. 837-8466
(au coin de la Traversine)

CADEAUX POUR TOUTES OCCASIONS

C. Lévis 20945 1-10 (mar.ju. au 28-11) 107

SKI-DOO RAMA

KRAFT

SUR LES ONDES DE **CJRP**

1060 QUEBEC

EN COLLABORATION AVEC

l'Action

DU 28 septembre 70 au 31 décembre 70, un grand total de 15 MOTO NEIGES **ski-doo**

1 MOTONEIGE SKI-DOO ELAN PAR SEMAINE PENDANT 12 SEMAINES

DES MOTONEIGES SKI-DOO POUR LA FAMILLE

UN PRIX PAR SEMAINE, PENDANT 13 SEMAINES, PAR STATION.

LES PRODUITS PARTICIPANTS SONT: LES NOUVELLES SAUCES A SPAGHETTI KRAFT ET LA MARGARINE PARKAY DE KRAFT.

LES FORMULES DE PARTICIPATION SONT: 1. Une (1) motoneige Ski-Doo Elan par semaine pendant 12 semaines. Un (1) Grand Prix à la fin du concours: des motoneiges Ski-Doo pour la famille, une (1) motoneige Ski-Doo TNT pour papa, une (1) motoneige Ski-Doo Nordic pour maman, une (1) motoneige Ski-Doo Elan et un (1) traineau Ski-Boose pour les enfants. OU un prix de consolation de \$50.00 est décerné par chacune des 5 stations radio-phoniques du Réseau RADIOMUTUEL: CJMS, CJRS, CJRC, CJTR, CJRP.

4. Le concours débute le 28 septembre 1970, à 13 heures.

5. Les personnes choisies doivent être âgées de 18 ans et plus à l'époque des tirages.

6. Les personnes choisies doivent être résidentes au Québec.

7. Afin d'obtenir une liste des gagnants, veuillez faire parvenir une enveloppe affranchie à votre nom à: SKI-DOO RAMA RADIOMUTUEL, 1700, rue Berri, Montréal 132, Qué. Ces demandes doivent être faites dans les six (6) mois suivant le dernier tirage.

8. Le concours est sujet aux lois et règlements Fédéraux, Provinciaux, Municipaux et Locaux en matière de publicité. *T.M. Bombardier Ltd.

LES MEILLEURES MARCHES: SKI-DOO RAMA KRAFT CJRP, C.P. 4200, QUEBEC, P.Q.

Nom.....

Adresse.....

Province.....

Tél.....



La ville de Québec fournit: \$250,000

(Par E.L.) — La cote-part de la ville de Québec pour les travaux concernant la construction d'un tunnel sur la 22e Rue s'élève à \$250,000.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le comité exécutif, précisant que la Vieille Capitale effectuera un emprunt à cet effet.

Le coût global des travaux se chiffre à \$635,000. Le gouvernement provincial déboursa \$385,000 pour la réalisation du projet.

Dans un autre ordre d'idées, la ville de Québec entreprendra bientôt la refecton de 1,200 pieds de trottoirs autour de l'hôpital Saint-Jacques d'Assise.

Le programme des travaux nécessite un investissement de \$14,000. Cependant, la ville ne paiera que la moitié du coût. L'autre \$7,000 sera fourni par la firme qui procède à l'agrandissement de l'hôpital.

Enfin, la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Lisieux vient de faire savoir au maire Gilles Lamontagne qu'elle appuie la résolution de Charlesbourg pour le gel des projets de fusions dans la région.

Charlesbourg a adopté une telle résolution il y a plus d'un mois. D'autres municipalités ont appuyé la dite résolution.

Neuf semaines de grève à la Québec Ready Mix

Québec-métro

Par EDDIE LABRIE

Investissement de plusieurs millions

Le président de l'Exécutif de la Communauté urbaine de Québec, M. Armand Trottier, s'est entretenu, hier, avec deux industriels de Toronto qui désirent investir plusieurs dizaines de millions de dollars dans la région. "L'affaire est très sérieuse," a noté

M. Trottier. La rencontre a eu lieu dans la capitale fédérale. Le Commissaire industriel de la C.U.Q., M. Raymond Dufour, ainsi que M. Gérard Letendre, professeur à Laval, accompagnaient M. Trottier.

"Saint-Romuald veut le progrès"

Voici la déclaration intégrale que vient de faire le maire de Saint-Romuald, M. Marc Bisson, relativement à sa réélection dimanche dernier:

"Je désire remercier du fond du cœur toute la population de Saint-Romuald qui, par son droit démocratique, m'a manifesté d'une façon non équivoque, son entière confiance et son appui. C'est également dire que la population de Saint-Romuald veut le progrès et désire ardemment le respect de l'ordre.

En ce qui me concerne, à la suite de la décision que vous avez prise à l'occasion de cette élection, je puis vous dire que je continuerai à œuvrer au meilleur de mes connaissances et de mes capacités pour l'expansion industrielle du grand St-Romuald. Cette expansion ne fera que contribuer à un mieux-être de nous tous et contrairement à ce qu'on a dit durant la campagne électorale, l'expansion industrielle est le gage du succès pour l'économie et pour nous tous commerçants.

Depuis que St-Romuald connaît un essor industriel si important, jamais le commerce

n'a été aussi prospère. Je tiens également à féliciter chaleureusement tous les nouveaux élus. Quant à ceux qui ont connu la défaite honorable, je désire les remercier au nom de tous les contribuables pour leur travail objectif et soutenu durant ces trois (3) dernières années et que, même si le jeu de la démocratie veut qu'ils ne continuent pas à servir, je puis honnêtement dire qu'ils vous ont servis consciencieusement au meilleur de leurs possibilités et de leurs capacités.

Je voudrais remercier d'une façon toute spéciale tous mes organisateurs, tous les collaborateurs qui, de près ou de loin et souvent de fois dans l'ombre, nous ont fait, par leur travail, obtenir cette éclatante victoire. Je voudrais aussi dire un merci tout spécial à mon épouse et à ma famille qui comprennent qu'ils doivent se sacrifier pour que je puisse remplir adéquatement les charges qui me sont confiées.

St-Romuald connaîtra par le stimulant de ce verdict, une progression continue dans tous les domaines.

Par Françoise PAUL

QUEBEC — La grève à la compagnie Québec Ready Mix entre aujourd'hui dans sa neuvième semaine. Les 100 travailleurs de cette industrie de Québec, qui sont affiliés à la Fédération du bâtiment et du bois (CSN), ont en effet débrayé le 10 septembre pour protester contre le refus de la compagnie de reconnaître leurs demandes dans le renouvellement de leur convention collective.

Samedi dernier en assemblée spéciale les ouvriers de Québec Ready Mix ont refusé sur la recommandation de leurs conciliateurs les dernières offres patronales. Un projet de retour au travail a aussi été élaboré, qui a été présenté lundi aux dirigeants de la compagnie par l'entremise des conciliateurs. M. Paul-Emile Gagnon, de la CSN, a dit hier que si la compagnie veut régler le différend elle acceptera les dernières avances syndicales. "Autrement, a dit M. Gagnon, nous risquons de passer l'hiver en grève".

Actuellement, les grévistes mariés touchent une allocation de \$20 par semaine alors que les célibataires reçoivent \$15.

La proposition syndicale sur laquelle la compagnie n'a pas encore statué accepte l'augmentation de \$1.05 proposée par les patrons. Seulement, au lieu d'une tranche de 10c tous les 6 mois, elle demande qu'à la signature de la convention collective les employés touchent 45c d'augmentation et que le reste soit réparti par tranches de 15c aux 6 mois.

Quant à la durée de la convention, la compagnie avait offert un contrat de 3 ans alors que le syndicat entend limiter celui-ci à 30 mois.

Enfin, les négociateurs syndicaux ont demandé que le montant forfaitaire couvrant la rétroactivité — entre \$100 et \$300 pour une convention expirée depuis le 1er janvier 1968 — soit augmenté de 50%.

Ces propositions ont été déposées lundi; hier après-midi on attendait toujours la réponse de la compagnie.

Travaux de voirie à Neufchâtel

La firme Pavage Lasalle effectuera des travaux d'aqueduc et d'égout à Neufchâtel au coût de \$300,000. Ces travaux permettront de desservir le projet domiciliaire Robar évalué à \$3,300,000. Le projet Robar,

en voie de réalisation dans le secteur Lormière, à l'ouest de Neufchâtel, prévoit la construction de 162 logements. Les travaux seront complétés en 1971.

Surplus budgétaire de \$17,828

L'Association coopérative chargée de l'administration du stade couvert de St-Romuald annonce un surplus budgétaire d'opération de \$17,828. La patinoire et le res-

taurant ont contribué largement à ce surplus. Par ailleurs, selon les statistiques, environ 5,000 personnes se rendent chaque semaine à ce centre récréatif.

Une seule et grande ville

Selon le président de l'Exécutif de la C.U.Q., M. Armand Trottier, dans dix ans environ, tout le territoire de la Communauté urbaine ne formera qu'une seule ville. "Entre-temps, a-t-il ajouté, il est possible que le gouvernement supramunicipal soit, en

guise de transition, divisé en deux grandes cités: la capitale et Sainte-Foy. On se souviendra qu'il a déjà été fortement question de séparer la CUQ en quatre municipalités: Québec, Ste-Foy, Charlesbourg et Beauport.

L'avenir du mail St-Roch fait l'objet d'une rencontre

Par Eddie Labrie — L'avenir du mail Saint-Roch fera l'objet d'une rencontre entre les autorités de la ville de Québec et les marchands.

Cette rencontre doit avoir lieu le lundi 16 novembre, à l'Hôtel de Ville.

Bon nombre de marchands souhaitent la disparition du mail, cependant que d'autres s'y opposent.

Le maire Gilles Lamontagne a déclaré hier que les marchands devront décider une fois pour toutes si le mail doit demeurer ce qu'il est... être recouvert d'un dôme en plastique... ou enfin disparaître.

M. Lamontagne a précisé que le projet d'un dôme coûterait environ \$4 millions.

REQUÊTES DE MARCHANDS — La rencontre a été convoquée par le comité exécutif de la Vieille Capitale, à la suite d'une requête de certains marchands de la rue Saint-Joseph, demandant la disparition complète du mail.

Le mail, qui fut établi en 1966, était considéré... avant qu'on l'ampute de moitié en 1968... comme le plus long en Amérique du Nord.

Il était, au début, agrémenté de 226 arbres, de massifs de fleurs, d'une soixantaine de bancs, de paniers à rebuts et avait sa chaussée peinte.

Le mail a été aménagé au coût de \$75,000. Sa réalisation était le fruit des efforts entrepris depuis 1963 par de nombreux marchands membres du Centre d'Affaires St-Roch.

Hier, le pathologiste du ministère de la Justice, le Dr Richard Authier, et le technicien du laboratoire médico-légal, M. Roger Dupuis, ont pratiqué une autopsie sur le cadavre, et il a été établi que M. Fréneau avait succombé à une luxation de la colonne cervicale avec pression médullaire. En d'autres termes, dans sa chute, il s'est cassé le cou.

Me Armand Drouin, c.r., coroner du district de Québec, a ouvert une enquête hier, à la morgue provinciale, sur les circonstances qui ont entouré la mort de Mme Antoni Nash, domiciliée au 103 1/2, de la rue Ste-Anne, à Québec.

Mme Nash avait été trouvée sans vie dans sa salle de toilette hier matin vers 7h40. Les premiers résultats de l'autopsie pratiquée hier à la morgue provinciale ont permis de conclure que la victime avait succombé à une bronchopneumonie. L'enquête a été ajournée sine die en attendant le rapport de l'enquête policière qui a été confiée au détective Leo Doyon de la brigade criminelle de la Sûreté de Québec.

Trois des cinq évadés de lundi après-midi, à la prison d'Orsainville ont maintenant été repris. Le premier, Michel Tremblay, a été localisé aux petites heures, mardi matin, sur le boulevard du Jardin, à Orsainville, au moment où il était au volant d'une automobile volée. Deux autres Norbert Gagné et Gaston Daron, ont été retracés dans un chalet de la région du Lac Beauport hier soir. Les deux évadés encore au large sont Jacques Vrasfsky, 22 ans, mesurant 5' 7", yeux verts et cheveux châtain et Ange-Emile Durette, 21 ans, 5' 6 1/2", yeux verts et cheveux châtain. Ce dernier est né à Matane et son dernier domicile était Sept-Îles.

Québec n'attendra pas le schéma du territoire pour fusionner

— Lamontagne

Le syndical

par Françoise Paul

A la défense du journaliste Michel Bourdon

(Par E.L.) — Le maire Gilles Lamontagne a déclaré, hier, qu'il n'attendra pas la publication du schéma du territoire de la C.U.Q. pour poursuivre l'expansion de la ville de Québec par la fusion.

On sait que le président de l'Exécutif de la Communauté urbaine, M. Armand Trottier, a fait savoir, mardi, que le plan des limites territoriales du gouvernement supramunicipal ne sera pas terminé avant 12 mois.

"Si le rapport sur l'étude de fusion avec Orsainville est prêt avant la publication du schéma de la C.U.Q., nous allons procéder au regroupement", a dit M. Lamontagne.

Il en sera de même avec les autres municipalités qui veulent s'intégrer au territoire de la capitale provinciale, a-t-il également laissé entendre.

FUSION SUR LA CÔTE DE BEAUPRE

Par ailleurs, l'étude de fusion de six municipalités de la Côte de Beauport sera rendue publique le 19 novembre à Beauport.

Le projet implique les municipalités suivantes: Giffard, Beauport, Villeneuve, Montmorency, Courville et Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

L'étude a été entreprise en janvier dernier. Enfin, rappelons que la ville de Giffard est toujours en négociations avec la ville de Québec.

Les Postes le Jour du Souvenir

LIVRAISON A DOMICILE:

— Aucune, sauf les lettres par exprès.

VESTIBULES:

— Fermés dans toutes les stations postales, y compris le bureau-chef.

GUICHETS:

— Fermés dans toutes les stations postales, y compris le bureau-chef.

SOUS-BUREAUX:

— Fermés toute la journée.

LEVÉE DES BOITES AUX LETTRES:

— Une levée complète: secteur d'affaires: 5h.15 p.m.; secteur résidentiel: 4h.30 p.m.

ACHEMINEMENT DES CORRESPONDANCES:

— Comme à l'ordinaire, selon les services en vigueur.

MONTREAL — Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal et le secrétariat du Comité québécois pour la défense des libertés civiles ont accordé hier leur appui au Syndicat des Journalistes de Radio-Canada dans les procédures entreprises pour le rétablissement dans ses fonctions de M. Michel Bourdon, journaliste et secrétaire du syndicat.

M. Bourdon avait été suspendu par la Société Radio-Canada à la suite de sa participation à un teach-in à l'université du Québec à Montréal le 28 octobre dernier, teach-in au cours duquel il a reproché à Radio-Canada de "manipuler l'information". M. Bourdon avait cité à l'assemblée des entrevues qui avaient été censurées.

En plus de la réintégration de Michel Bourdon dans ses fonctions, Le Syndicat des Journalistes de Radio-Canada avait demandé une enquête "publique et impartiale sur cette affaire".

Pour sa part, le Comité québécois des libertés civiles — qui avait d'ailleurs participé à l'organisation du teach-in — demande une enquête sur le "contrôle de l'information à Radio-Canada depuis le début de la crise" tandis que le CSSNM en réclame une sur le service des nouvelles de Radio-Canada.

Le CSSNM ajoute que "si les pouvoirs publics refusent cette enquête, il serait prêt à étudier, avec d'autres mouvements, la possibilité d'en faire une".

Les employés de commerce acceptent

L'Union des Employés de Commerce, Local 500, F.T.Q., informe que 545 salariés contre 13 ont accepté, par vote secret, les conditions de travail et de salaire obtenues par le comité de négociation de leur union; des bénéfices sociaux tels que 3 semaines de vacances après 5 ans de service, 4 semaines après 12 ans, 6 jours par année de maladie payés à plein taux, participation de l'employeur à une police d'assurance-groupe, 3 jours de congé fériés payés, etc. Les augmentations de salaires varient entre \$29.00 minimum jusqu'à \$48.00 par semaine. Ces avantages complètent la convention collective qui est d'une durée de 40 mois.

Selon M. Jean J. Côté, Président de

L'Union des Employés de Commerce, Local 500, F.T.Q., cette convention est la meilleure jamais obtenue dans une chaîne de magasins à escompte tant au Canada que dans l'est des États-Unis.

La convention collective qui vient d'être ratifiée par les salariés de LaSalle Factories Ltd., leur permettra de recevoir un salaire de quelque \$40.00 de plus par semaine que d'autres salariés du même secteur qui ne sont pas syndiqués.

Cette convention collective a été obtenue sans grève. Elle est la première intervenue entre LaSalle Factories Ltd., et l'Union des Employés de Commerce, Local 500, F.T.Q.

Dépôt d'une requête en conciliation

Le Syndicat des Employés du Transport de Montréal (CSN) a déposé hier matin une requête en conciliation au ministère provincial du Travail et de la Main-d'œuvre. Le syndicat après avoir déposé, le 20 mai 1970 son projet d'amendements à la convention expirant le 11 juillet 1970, a commencé à négocier avec la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal. Vers la mi-juillet M. Yvon Blain, du service de conciliation et d'arbitrage du ministère était nommé conciliateur préventif.

Depuis, il y eut au-delà de 40 séances de négociations.

Les négociations qui avaient commencé lentement ont suivi un rythme accéléré par la suite.

Cependant, depuis quelque temps, le rythme a considérablement ralenti. Le syndicat n'a pas encore reçu d'offres salariales pour le groupe garages et entretien et pour le groupe caissiers. De plus, les négociations pour le groupe des chauffeurs d'autobus traversent une phase difficile.

Cette négociation couvre 5,000 salariés de Montréal.



● L'Association de la paralysie cérébrale de Québec Inc. a lancé mardi sa campagne de souscription, dont l'objectif est fixé à \$1,000. M. L.-J. Chénier, président fondateur de l'Association, remet ici un don du magasin Pollack Inc., dont il est vice-président. Il est entouré, de gauche à droite, de MM. Laurent Lamontagne, président de l'Association, Georges-Noël Forlin, président de l'Association des professeurs de Québec, et Benoît Taschereau, organisateur de la campagne. (Photo l'Action, par Marcel Laforce)

Un nouveau système d'éclairage sur le Boul. St-Cyrille

(Par E.L.) — Un nouveau système d'éclairage est en opération sur le boulevard St-Cyrille, côté nord, entre les rues des Erables et Belvédère.

Ce système appelé "Lucalox" fonctionne à l'aide de lampes à vapeur de sodium à haute pression. Ce type d'éclairage date de quelques années seulement.

Contrairement au système à vapeur de mercure, employé couramment, le sodium à haute pression est plus efficace puisqu'il est muni d'une force de 400 watts. C'est pourquoi chaque unité est distancée de 90 pieds au lieu de 60 habituellement.

Par ailleurs, les poteaux sont à 40 pieds de hauteur au lieu de 32... ceci pour éviter l'éblouissement aux automobilistes.

L'achat et l'installation de chaque poteau muni d'un "Lucalox" coûtent \$500 approximativement.

La ville de Québec entend utiliser le système "Lucalox" dans ses projets futurs.



derrière les faits les institutions

par Jean-Charles Bonenfant

Pierre Laporte et la réforme parlementaire

Maintenant que se sont fait entendre les voix des personnages officiels et des amis intimes, et au moment où reprend le travail parlementaire, il convient peut-être de souligner certains aspects particuliers de l'activité de Pierre Laporte. Je n'en connais pas de plus lié à la nature de cette chronique que celui de la réforme parlementaire, et c'est sans doute rendre au disparu un hommage qu'il aurait aimé que de dire qu'il fut un des principaux artisans des changements qui ont été apportés aux procédures de l'Assemblée nationale et qu'en qualité de leader parlementaire du parti au pouvoir, il était disposé à en accepter bien d'autres. Il connaissait et aimait le jeu de la procédure parlementaire, mais par ailleurs il était assez intelligent et assez pragmatique pour comprendre qu'il ne convenait pas toujours à une assemblée délibérante de notre époque.

Un bon procédurier

La procédure parlementaire d'origine britannique est un art et une science qu'ont expliqués de brillants auteurs et qui, dans chaque parti, comptent des spécialistes. Il n'est pas facile d'en acquérir la maîtrise. Pierre Laporte s'y était d'abord initié en qualité de journaliste et lorsqu'il arriva en Chambre, en 1962, il la connaissait déjà assez bien. Il témoigne surtout de sa science et de son habileté, d'abord comme leader parlementaire du gouvernement de 1964 à 1966, et ensuite lorsque, dans l'opposition de 1966 à 1970, il fut en bonne partie maître de la stratégie de son parti. Pour ma part, j'ai gardé le souvenir de son intervention sur le bill no 25 que présenta, en février 1967, le gouvernement de l'Union nationale, la "Loi assurant le droit

de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire". Il s'agissait de régler le conflit des enseignants, et la loi était devenue nécessaire ainsi que l'admettait l'Opposition libérale elle-même. M. Laporte décida d'invoquer les articles 231 à 235 du règlement pour demander la division de la question, ce qui aurait permis de voter séparément sur le retour en classe et sur l'échelle des salaires. Le 11 février, il prononça sur la question un excellent discours soutenu par des références à tous les grands auteurs de droit parlementaire. C'était un samedi, et je pense bien que le président de l'époque, M. Rémi Paul, dut longuement réfléchir et étudier en fin de semaine avant de rendre, le lundi suivant, une décision élaborée dans laquelle il ne donnait pas raison à M. Laporte. Il ne pouvait tout de même pas en oublier le titre à deux branches du projet et il déclara: "J'en viens à la conclusion que le bill 25 ne peut être interprété comme complexe dans le fond, même s'il a cette qualité dans le titre."

Prêt aux réformes

Même s'il connaissait et aimait la procédure parlementaire, M. Laporte n'était pas, comme d'autres parlementaires, envoûté par elle. Il était prêt à toutes les réformes qui étaient de nature à rendre le travail plus rapide et plus fonctionnel. Les réformes de ces dernières années à l'Assemblée nationale se sont faites heureusement avec l'accord des deux partis, et chez les libéraux, le député de Chambly en fut le principal artisan. Il les fit accepter par les collègues et lorsqu'il était au pouvoir, il fit adopter les amendements nécessaires à leur réalisation. C'est lui qui,

le premier, assura la discussion des crédits en commissions. Il croyait en celles-ci et lorsqu'il est mort, il avait à l'esprit des moyens de les valoriser.

Evidemment, la réforme du travail parlementaire à Québec devra continuer sans lui, mais nous serons quelques-uns à penser qu'il eût sans doute accéléré.

En terminant, je ne crois pas manquer à la discrétion en signalant que ma dernière rencontre avec Pierre Laporte est liée à la réforme de la procédure et jusqu'à un certain point à cette chronique, que parfois, je crois, il lisait. Une quinzaine de jours avant son enlèvement, j'avais siégé dans un comité, dont le président de l'Assemblée nationale avait d'ailleurs annoncé publiquement la réunion, pour étudier la rédaction de nouveaux règlements. A la fin de la rencontre, Pierre Laporte me demanda avec bonhomie si pendant que je travaillais avec ce comité je ne pouvais pas me dispenser d'écrire sur la procédure parlementaire. Avec son réalisme habituel, il me fit remarquer que des comparaisons entre mes propos théoriques et les changements acceptés pouvaient laisser croire qu'on refusait certaines bonnes réformes. C'était sans doute attacher trop d'importance à mes suggestions, mais c'était tout de même du gros bon sens. Inutile d'ajouter que j'acceptai. Je viens peut-être de manquer à la parole donnée, mais c'est dans le but de rappeler que dans les nombreuses réformes que souhaitait Pierre Laporte, il y avait celle de la procédure parlementaire. C'est être fidèle à sa mémoire que de continuer le travail qu'il a commencé dans un domaine où il pouvait demander des changements parce qu'il le connaissait admirablement.

Une analyse sur un sujet d'actualité

Dans l'affaire COREAME: tous les religieux sont-ils impliqués?

Par Charles DeBlois

Depuis plusieurs mois, COREAME (un organisme d'éducation populaire financé par ses membres et le public) essaie d'attirer l'attention de la population sur une injustice grave dont il se sent victime. Rappelons très brièvement les faits. Le Père Bernard Mailhiot, ex-dominicain, psychologue et directeur fondateur de la Société canadienne de dynamique de groupe avait écrit dans une lettre privée que les Responsables de COREAME "étaient des amateurs improvisés, sans formation et sans compétence reconnues, qui ont été à plusieurs reprises dénoncés par la Corporation des psychologues professionnels du Québec." Un tel jugement de la part d'un homme aussi prestigieux que le Père Mailhiot fut répandu dans le public et n'a pas manqué d'influencer fortement les dirigeants de plusieurs communautés religieuses dont les membres formaient plus de 60% de la clientèle de COREAME. En pratique, cela a complètement anéanti leur clientèle en milieu enseignant et religieux, en plus de diminuer largement leur clientèle dans le public.

Avant subi de lourdes pertes financières et des torts, qu'ils jugent irréparables à leur réputation et à celle de COREAME, les dirigeants avaient tenté en juin dernier une action en dommages-intérêts au Père Mailhiot. Or ce dernier devait trouver une mort tragique dans l'écrasement d'un avion d'Air Canada, à Toronto. C'est alors que COREAME a décidé d'étendre ses revendications à la collectivité religieuse qu'il juge solidairement responsable d'un acte d'injustice commis plus particulièrement par l'un de ses membres. Tour à tour, l'Ordre des Dominicains et la Conférence Religieuse Canadienne ont été approchés sans résultats concrets. Ce qui amena le président, M. Fernand Cantin, à s'adresser au cardinal Maurice Roy, comme à la plus haute autorité religieuse du Québec. Ce dernier a finalement référé le cas au Chancelier du Diocèse, Mgr Jean-

Robert Hamel. Et depuis... c'est mort.

Finalement monsieur Cantin, que nous avons rencontré, nous a donné copie d'une lettre adressée le 21 octobre dernier au Provincial des Dominicains et dans laquelle il dit notamment que son organisme se verra contraint de cesser bientôt ses activités. "Au lieu de déclarer faillite, écrit-il, si nous pouvions plutôt procéder à la liquidation de notre organisme, nous éviterions de nombreuses souffrances à une foule de gens... Pour ce faire, nous vous demandons s'il vous serait possible de présenter cette lettre à la conférence religieuse canadienne comme un appel à la compréhension et à la générosité des communautés religieuses, en vue d'une aide financière qui nous permettrait de liquider notre mouvement sans heurt, évitant ainsi de plus grandes souffrances."

Bref, une situation difficile qui pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Y a-t-il eu vraiment injustice grave? et de quel ordre? Un individu peut-il exprimer une opinion personnelle, quel que soit la nature du groupement dont il fait partie, sans pour autant engager le dit groupement? Quelqu'un, par exemple, qui aurait été blessé par les propos d'un chrétien laïc d'une paroisse donnée pourrait-il exiger réparation de tous les chrétiens de la dite paroisse sous prétexte qu'ils sont solidairement responsables d'un acte d'injustice commis plus particulièrement par l'un de ses membres? La liberté d'expression peut-elle exister autant dans l'Eglise que dans les autres organismes? Quelle que soit la sympathie que l'on puisse éprouver pour le travail accompli par COREAME, il nous apparaît difficile de répondre pour le moment dans l'affirmative à toutes ces questions. Quoi qu'il en soit, il reste à COREAME la possibilité d'aller en justice contre la succession Mailhiot. Il n'est pas impossible que les éditions Parti-Pris publient éventuellement tout le dossier de cette affaire pour le moins énigmatique.

Bloc-note

Le maire Lamontagne lance une attaque

Le maire Gilles Lamontagne a décidé de mettre fin aux études que l'on accumulait depuis longtemps déjà, et de passer à l'attaque, en vue de résoudre le problème de l'imposition de certaines catégories de propriétés dans la ville de Québec. Il affirme que les propriétaires de Québec sont surtaxés parce que les gouvernements ne font pas leur part, parce que les institutions religieuses, institutions d'enseignement, les hôpitaux, les institutions sans buts lucratifs jouissent de généreuses exemptions qui doivent payer les autres contribuables.

Il a raison de l'affirmer, et les chiffres qu'il présente pour appuyer sa théorie, parlent par eux-mêmes: la valeur des biens-fonds exemptés ou non imposables s'élève à \$365,701,-

115, soit 40,6% des valeurs au rôle. Si les taxes étaient payées sur ces propriétés comme sur les autres, on pourrait en retirer \$7,157,245 alors que les taxes et subsides actuelles ne représentent que \$2,211,000. En d'autres termes, on ne touche actuellement que 30% des sommes qu'on toucherait si l'imposition était faite normalement.

Du côté des gouvernements, on répondra que des subsides sont versés régulièrement à la ville pour compenser les taxes qu'on ne lui paie pas. Mais cela est loin de faire le compte et personne n'en voudra au maire Lamontagne de chercher maintenant des solutions pratiques pour améliorer la situation budgétaire de la ville et pour soulager le contribuable surtaxé. R. B.

Une passoire à sécurité maximale?

Lorsqu'on décida de construire la prison d'Orsainville, il y a quelques années, on voulait en faire une prison très moderne qui servirait d'exemple à d'autres constructions du genre, tant du côté du traitement humanitaire qu'elle assurerait aux prisonniers que du côté sécurité pour prévenir les évasions. C'était la nouvelle Alcatraz, la Sing-Sing du Québec, Notre Bastille XXe Siècle. A partir de cette prison et d'autres du même genre, on pouvait enfin être assuré que les criminels n'auraient plus de chances de s'évader.

Cette prison, dont on pouvait être fier, accueillait ses premiers pensionnaires il y a quelques mois. On souffrait

enfin, car de la prison des Plaines, on s'évadait de temps à autres. Mais trois évasions se sont produites à la nouvelle prison... déjà. Il ne s'agit pas de grands criminels qui auraient mis au point des prodiges d'astuces et de complications pour fuir, mais de simples amateurs qui ont sauté par les fenêtres ou passé sous la clôture. C'est digne des boyaux d'arrasage de Lemay. Et cela se produit sous le nez des gardiens, des policiers et de l'armée, en plein jour.

Le ministre de la Justice a raison d'instituer une enquête à ce sujet, si l'on veut convaincre la population que la prison d'Orsainville n'est pas une passoire. R. B.

Qui mène le monde?

C'est la divine Providence qui préside à la gouverne du monde. C'est Elle qui dispose tout avec nombre, poids et mesure. (Sap. II, 21). Tantôt, par Elle, le monde connaît des périodes glorieuses, et tantôt il est broyé dans le creuset de la souffrance. Puis nous faire comprendre, le Christ nous présente sa croix. Cette croix vient de la main de nos supérieurs, de nos gouvernants, de nos frères, etc. Est-ce que la croix que nous portons est suffisante pour nous ouvrir les yeux? Nous vivons dans un monde qui cherche toujours du nouveau, un monde qui fuit le sacrifice et la responsabilité, un monde égoïste. Il court au plaisir et il recherche une vie facile. Notre monde est anémié, incapable de vie chrétienne convaincue et convaincant. Notre monde est dans l'ensemble un échec lamentable. La foi elle-même est en perte de vitesse, parce que nous sommes emportés par cette tourmente fascinante de matérialisme. Jamais on n'a autant étudié les moyens de s'unir, mais jamais on n'a été plus di-

visé. C'est l'hystérie du cow-boy... le crime... l'hédonisme sexuel du magazine, du cinéma, de la radio et de la T.V. Que dire de l'éducation? Pie XII disait: "L'éducation chrétienne consiste à voir et faire voir toutes choses à la lumière de la grande et divine vérité, comme dans la contemplation de la création matérielle on ne voit bien les choses avec leur vraie couleur que dans la lumière, parfois cependant obscurcie par les nuées, du beau soleil de Dieu... Elle doit encore former (les jeunes) et les préparer à exercer sur leur temps et leurs générations futures, une action salutaire, de sorte qu'ils traversent le monde en le laissant après eux meilleur et plus beau qu'ils ne l'avaient trouvé". (6 mai 1951).

L'Eglise elle-même depuis un certain temps est secouée et elle est en pleine dépression. Encore là, il se trouve des novateurs qui croient faire un travail de géant pour essayer de la rajeunir, mais ils ne font que la détruire. Ils croient faire l'oeuvre de Dieu alors qu'ils

font l'oeuvre du diable. La pollution n'est pas seulement dans l'air, nous la trouvons partout.

Que faire pour retrouver la paix et le beau soleil de Dieu? Reprenons le Rosaire et demandons à la Vierge de nous aider. Si rien n'y fait, Dieu saura donner le coup de barre qu'il nous faut. Il l'a fait dans le passé, mais l'homme a-t-il compris? Paul VI est inquiet et il ne cesse de donner des conseils à l'humanité et surtout à ses chefs spirituels. La coupe semble pleine dans le moment! Tel prêtre abandonne tout, pour se jeter dans le monde, ou il croit trouver paix et bonheur. Pourtant, à son ordination tout prêtre savait qu'il devenait prêtre pour l'éternité. Tu es sacerdos in aeternum! Pour arriver à ses fins l'homme trouve toujours une excuse à donner. Dieu pense-t-il comme lui? Prions pour les prêtres!

Armand Roy, ptre, Scott Jct. P.Q.

LA PAROLE est aux lecteurs

Commentaires de Mgr Lavoie

Monsieur le Rédacteur en Chef.

Je me permets de solliciter l'insertion de certains passages des commentaires de Mgr Lavoie dans le Bulletin paroissial de Saint-Roch. On reconnaît dans ces mots qui dominent les péripéties actuelles, l'écho moderne de la voix autorisée de l'Eglise, voix si mal accueillie chez nous, en France, il y a 75 ans. Cette incompréhension de la part de nombreux milieux catholiques et la laïcisation de l'enseignement furent les causes essentielles de la déchristianisation (15 p. 100 de pratiquants et de la marxisation d'un bon tiers de la population. Certaines paroles sont dures à entendre, mais ainsi que le disaient le curé d'Arès et Pie X, puis Paul VI, l'an dernier: "La 1re charité, c'est la vérité et celle-ci est due d'abord aux catholiques." Voici le texte: "...Le communisme ne se présente jamais sous ses vraies couleurs. Il revêt les habits des mouvements populaires qui semblent réussir le mieux s'efforce d'en prendre la direction et ensuite les utilise pour provoquer l'anarchie, le trouble, et s'approcher peu à peu de la conquête du pouvoir. Il ne montre ses vraies couleurs qu'au moment où il a le pouvoir en mains. Nous n'avons pas connu cette forme de lutte et de con-

flits jusqu'ici. Nous l'avons maintenant comme nous avons la lutte de l'agnosticisme contre la foi. Tout cela est si bien enchevêtré dans l'âme d'un grand nombre, qu'on en perd le nord. L'un prétend se battre pour débarrasser la société de l'emprise cléricalle, l'autre se bat pour la défense des droits du peuple, l'autre se bat contre l'influence de la religion, l'autre se bat contre les abus du capitalisme, l'autre se bat contre les injustices sociales nombreuses dont les défavorisés sont victimes, l'autre condamne les idioties qui marquent le fonctionnement de nos électorales... Et tout ce capital de malaise, de revendications, des cellules intelligentes, courageuses et militantes tissent de mobiliser en faveur de leur idéologie athée, matérialiste et dominatrice, pendant que les braves gens voient des communistes où il n'y en a pas, et n'en voient pas où il y en a.

Pour en sortir, il va falloir au moins trois choses.

I — Que les pouvoirs en place acceptent d'évoluer un peu plus loyalement vers une vraie participation démocratique et vers de vraies solutions aux problèmes sociaux. On l'a dit et redit, des évêques jusqu'aux plus petits journalistes, c'est dans des malaises réels et des injustices réelles que s'enraci-

nent de façon ou d'autre, les mouvements qui menacent la sécurité et la paix civile. Il faudrait enfin qu'on ose attaquer les causes...

II — Il va falloir également que les citoyens se méient de leurs affaires et s'efforcent de supporter les militants sains qui acceptent d'être leurs porte-paroles, au prix de tous leurs loisirs et de leur santé, et souvent de leur argent...

III — Il va falloir enfin, et surtout que nous choissions, pour inspirer nos attitudes sociales, entre l'Evangile accepté et compris, et l'athéisme camouflé ou évident. Enfin il va falloir découvrir que l'évangile n'est pas un frein contre la contestation, mais un dynamisme pour construire le monde

selon la pensée de Celui qui l'a inventé et ordonné. L'Evangile est la contestation même de tout ce qui n'est pas juste ici bas et l'invitation à instaurer justice et charité, en payant le prix qu'il faut y mettre... Les FLQ mettent en danger la vie de 2 otages. L'armée est mobilisée pour protéger la vie de tous les puissants du jour. De nombreuses femmes mettent en danger la vie de tous les foetus canadiens en réclamant l'avortement sur demande. Les gouvernants et les savants de presque tous les pays mettent en danger la vie des continents sous-développés en réclamant une politique de contraception et de stérilisation massive afin de protéger leur fortune contre l'excès des

bouches à nourrir. Et nous mettons allégrement la vie des familles en danger en nous lançant à corps perdu vers le divorce".

P.S. — Je profite de cette lettre pour informer ceux qui aiment la messe latine qu'ils peuvent en trouver une, avec chants en style grégorien au Montmartre canadien, 1673, chemin St-Louis, chaque dimanche à 9.30.

Nous les y invitons chaleureusement.

Veuillez, Monsieur le Rédacteur en chef, agréer mes remerciements. Jean Recurt, 906, ave. Bon-Air, Ste-Foy, Qué-10.

Un barrage français au Portugal

Un article inédit de Pierre JOUBERT

Les grandes Nations participent souvent à l'édification des barrages importants créés dans le monde. Ce fut notamment le cas pour le barrage d'Assouan, réalisé par l'URSS en Egypte ou certains ouvrages construits en Amérique par les Etats-Unis.

A ce sujet, la France qui fut à l'origine du canal de Suez et du Canal de Panama, garde une réputation justifiée, en particulier pour ses ouvrages réalisés sur le Rhin et sur le Rhône.

700.000 mètres cubes C'est ainsi qu'en son temps, le Portugal a confié à une entreprise française, la Société Sainrapt et Brice, la construction du barrage de Carrapatelo, implanté sur le Douro près de Porto. Les travaux qui se poursuivent depuis cinq ans touchent à leur terme.

Présentement, l'ouvrage, qui a nécessité la mise en oeuvre de près de 700.000 mètres cubes de béton, est presque achevé. Le montage des équipements électro-mécaniques de l'usine hydro-électrique a été commencé depuis quelques mois et son achèvement est proche.

ment au début de l'année prochaine.

Incidence économique

Il est intéressant de souligner la portée de ce nouveau barrage sur le développement économique du Portugal. En effet, d'une part il accroît sensiblement les ressources énergétiques de ce pays qui désormais, avec ses cinq "barrages" de barrages sur le Douro, aménage un bassin fluvial de plus de 20.000 Km2, ce qui aura pour conséquence, par un apport important de kilowatts de faciliter le développement industriel de la région de Porto. De plus, et c'est aussi très important, le barrage de Carrapatelo rendra possible et sur la navigation fluviale sur plus de 213 kilomètres, de la frontière espagnole à la côte atlantique près de Porto. L'amélioration de la navigation facilitera les transports par voie d'eau, donc économique, des minerais de fer de Moncorvo, qui est l'un des gisements les plus riches d'Europe, les produits sidérurgiques de Vila Coiva et le charbon des mines de Pejajo. Cet accroissement de trafic fluvial ne manquera pas de donner une plus grande importance au port de Porto, à proximité de l'embouchure du Douro, comme nous l'avons indiqué.

A propos de ce fleuve il est utile de préciser qu'il est l'un des plus grands d'Europe occidentale. Après avoir pris sa source en Espagne à Soria, il coule dans ce pays sur 525 km

puis il forme la frontière avec le Portugal sur 112 km, et finalement ce dernier pays sur 213 km.

Des caractéristiques records

Les principales caractéristiques du barrage de Carrapatelo sont les suivantes: l'ouvrage mesure 35 mètres de hauteur, 170 mètres de largeur et une épaisseur de 35 mètres, ce qui le classe parmi les barrages du type "poids", c'est-à-dire que ce dernier contribue largement à son ancrage sur le sol. Etant donné que le Douro subit des crues importantes, elles pourront être déchargées par six puissantes vannes dont les secteurs sont de 26 mètres d'ouverture.

Des moyens exceptionnels

Afin de ne pas perturber les migrations des poissons il a été établi une écluse spéciale. Par ailleurs, sur la rive droite il a été construit une écluse de navigation longue de 90 mètres, large de 12 mètres, dont la dénivellation de 43 mètres constitue un record européen de hauteur. Le barrage de Carrapatelo qui a nécessité la mise en oeuvre de moyens exceptionnellement puissants, peut être cité en exemple parmi les ouvrages de ce genre. Il fait honneur aux techniciens français qui ont contribué à sa réalisation.

Présence de

L'OMBUDSMAN

Sous ce titre, nous publions les sommaires des plaintes étudiées l'an dernier par le Protecteur du citoyen. M. Louis Marceau. Ces textes, extraits du premier rapport annuel du Protecteur du citoyen, feront comprendre par l'exemple, le rôle que joue ce personnage et le genre de plaintes qu'on peut lui soumettre.

Plaintes relatives au ministère de Chasse et Pêche

CAS NO-199 — Le plaignant, dont la propriété est traversée par une rivière poissonneuse, se plaint qu'on l'ait accusé d'avoir enfreint la loi après qu'il n'eût fait rien d'autre que de pêcher sur sa propriété. La plainte n'est pas fondée. Le plaignant n'est victime d'aucune injustice puisque, suivant la loi et les règlements en vigueur, la pêche est interdite en tout temps dans la rivière qui traverse sa propriété.

A SUIVRE

L'objectif: \$135,600

La campagne de financement du Carnaval est lancée...

(J.P.G.) On a lancé hier la campagne de financement du Carnaval d'hiver de Québec 1971. L'objectif en a été fixé à \$135,600. De cette somme, \$55,000 proviendront du gouvernement du Québec et \$600 des cités et villes ne faisant pas partie de la Com-

munauté urbaine. Le reste, soit \$80,000, on compte le recueillir auprès des maisons d'affaires du Québec métropolitain.

Par ailleurs, le président du Carnaval, M. Marc Fortier, a révélé que le programme des activités du Carnaval

est maintenant arrêté et que les membres de l'exécutif qui siègent depuis le mois de mai ont établi le budget du Carnaval 1971 à \$617,825.

Les revenus seront perçus aux sources suivantes: corps publics (subventions et commandes): \$92,600, soit

14,8 pour cent du budget; maisons d'affaires (campagne de financement et commandes): 147,025, soit 23,7 pour cent; grand public (bougie et vente de tags): 340,000, soit 55 pour cent; admission aux événements: 37,750, soit 6,1 pour cent, et divers: 450, soit 0,1 pour cent.

Ces revenus selon les estimés seront utilisés de la façon suivante: événements gratuits, \$251,075; décorations et palais du Bonhomme, \$51,025; événements payants, \$38,125; bougie et tag du bonhomme, \$139,250; publicité, relations publiques, duchesse et Bonhomme Carnaval, \$14,150; administration, \$62,550; assurances, \$8,500; divers, \$5,850; dépréciation, \$10,000, et surplus anticipé, \$3,900.

Le ministre québécois du Tourisme, Mme Claire Kirkland-Casgrain, a réitéré l'intention, hier, de son ministère de fournir cette année encore une subvention de \$55,000. Mais une somme additionnelle de \$5,000 sera ajoutée à cette subvention, "bien que nous soyons en période d'austérité", a dit le ministre.

Mme Kirkland-Casgrain a d'autre part affirmé que lors d'une récente conférence fédérale-provinciale tenue à Winnipeg, les ministres du Tourisme des autres provinces canadiennes l'avaient assurée de leur concours pour faire connaître hors du Québec les événements touristiques du type du Carnaval de Québec.

Quant au maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, il a pris la parole au lancement de la campagne de financement du Carnaval, pour dire qu'il avait "très peu à dire". Ce manque de loquacité peut s'expliquer par le fait que la promotion touristique dans la région relève dorénavant de la Communauté urbaine de Québec, et qu'en conséquence la ville de Québec n'est pas en mesure, cette année, de verser des subventions au Carnaval comme elle le faisait auparavant.

Mais il s'avère d'autre part que la CUQ n'a pas autorité pour verser des subventions. Il semble que sa contribution prendra la forme de l'acquiescement des coûts d'érection du palais de glace.



À l'occasion du début de la campagne de souscription de la Fédération des Oeuvres auprès des employés de la Fonction Publique du Québec, le Premier Ministre, M. Robert Bourassa, a tenu à remettre sa contribution personnelle aux promoteurs de la campagne. Sur la photo, apparaissent dans l'ordre habituel, assis, M. Robert Bourassa, premier ministre de la Province, Messieurs Michel Salvas, M. René Bergeron, prés., André Morel, organisateur en chef au niveau provincial, Jacques Charland, vice-prés., et Michel Morel.



Le ministère du Tourisme fournira \$5,000 de plus cette année pour le Carnaval de Québec malgré que nous soyons en période d'austérité". (Mme Claire Kirkland-Casgrain)

M. Douglas justifie l'attitude de ses députés qui ont voté contre la loi

OTTAWA (PC) — Le chef du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas, a fustigé le gouvernement, mercredi, pour avoir promulgué le 16 octobre la Loi sur les mesures de guerre et pour n'avoir obtenu que de "piétres résultats" dans sa chasse aux terroristes du FLQ.

M. Douglas a profité du débat en deuxième lecture du projet de loi C-181 visant à assurer l'ordre public au Canada pour tenter de justifier l'attitude de 16 de ses députés qui ont voté contre la loi d'exception.

"Le gouvernement aurait dû soumettre cette législation deux mois plus tôt si la situation était si grave au Québec", a dit le leader du NPD.

"Que s'est-il passé depuis cette date?", a-t-il demandé en faisant allusion aux quelque 350 personnes arrêtées en vertu de la Loi sur les mesures de guerre et aux auteurs des actes terroristes encore au large.

M. Douglas a affirmé que le gouvernement n'a pas encore fait la preuve de l'état d'insurrection appréhendée qui avait été invoqué pour justifier le recours aux mesures d'exception.

Selon lui, si les 65 personnes encore détenues par la police sont bien celles qui ont commencé la révolution, "eh bien, je dis que ce sont des surhommes".

Rappelant la déclaration de M. Jean Marchand, ministre de l'Expansion économique régionale, selon laquelle le Québec compte 3,000 membres du FLQ, M. Douglas a accusé le gouvernement d'avoir trompé le peuple.

"La révolution devait éclater, a-t-on dit. Où sont-ils les révolutionnaires?", a demandé le chef NPD.

Il a ajouté que tout ceci relève de l'"imagination fertile" du ministre ou de l'inefficacité de l'application de la loi car ces gens n'ont pas encore été appréhendés, après trois semaines de recherches intensives par la police.

Duplessis ritait
M. Douglas a soutenu que c'était une erreur que de mettre "dans le même sac" les pequistes, les séparatistes, les partisans du FRAP et les membres du FLQ.

Il a comparé la Loi sur les mesures de guerre — qui a été appliquée selon lui, principalement contre les pequistes, membres du FRAP et animateurs sociaux — à la loi du cadenas de l'ancien premier ministre du Québec, Maurice Duplessis. Adoptée dans les années 40 cette loi frappait d'interdit les Temoins de Jéhovah.

"Duplessis ritait bien dans sa barbe s'il voyait cette loi", a ajouté le chef du NPD.

Comme ses collègues conservateurs et M. Douglas a dit que son parti est disposé à appuyer cette fois-ci le projet de loi C-181 pour trois raisons.

C'est d'abord la seule façon d'éliminer la présente Loi sur les mesures de guerre, a-t-il expliqué.

"Le bill, même s'il contient des éléments auxquels nous sommes opposés, présente quand même des améliorations dans le respect des libertés civiles.

"Puis, je compte que le gouvernement sera prêt à accepter des amendements que nous apporterons lors de l'étude en comité en vue de modifier des dispositions trop arbitraires", a dit M. Douglas.

Celui-ci a vivement dénoncé la clause rendant le projet de loi, une fois appliqué, rétroactif.

Ce qui veut dire, a poursuivi le leader néo-démocrate, qu'un jeune homme qui était membre du FLQ il y a cinq ans pourrait être arrêté et condamné à cinq années de prison.

"Une telle disposition de rétroactivité rendant illégale une action légale auparavant, va à l'encontre de la Déclaration des Droits de l'homme des Nations unies.

"Il me paraît évident que le ministre de la Justice devra

reétudier et reconsidérer cette clause du bill", a dit M. Douglas.

Ce dernier a souligné que l'application de cette loi devra être de courte durée car elle ne règlera pas, selon lui, le problème du terrorisme.

"Plus tôt elle sera révoquée, mieux se porteront le Québec et le Canada", a-t-il dit.

M. Caouette

Le dernier des chefs de parti à prendre la parole, hier, M. Reul Caouette, chef du Ralliement créditiste, a appuyé d'emblée le projet de loi comme il l'avait fait pour la Loi sur les mesures de guerre.

Une fois de plus, il a attaqué ses cibles favorites, MM. Michel Chartrand, Marcel Peppin, président de la CSN, Louis Laberge, président de la FTQ et Me Robert Lemieux, à qui il reproche d'avoir favorisé la violence.

Par ailleurs, le chef du RC s'est dit étonné de ce que les suspects recherchés en rapport avec les enlèvements et le meurtre de M. Pierre Laporte n'aient pas encore été capturés.

Sur un ton badin, M. Caouette a suggéré d'engager le même journaliste qui avait retracé Gerda Munsinger en Allemagne et Hal Banks sur son bateau.

"Peut-être réussira-t-il à mettre la main au collet des gars comme Paul Rose, Carboneau et les autres suspects du FLQ", a dit le chef créditiste.

Celui-ci a reproché au gouvernement de ne pas avoir agi assez tôt. Le début de la révolution au Québec date de 1963, a-t-il dit, et ces gens-là étaient bien connus.

M. Caouette a accusé les chefs syndicaux québécois de mentir aux ouvriers et d'être hypocrites en leur promettant "le pouvoir ouvrier".

Il a réclamé de nouveau la peine de mort pour les responsables d'enlèvements de séquestration et d'assassinats politiques.

L'assurance-maladie est en vigueur!

Retenez bien ceci!

C'est officiel! L'assurance-maladie est en vigueur depuis le 1er novembre 1970.

Si vous avez demandé votre carte mais que vous ne l'avez pas encore reçue, ne vous inquiétez pas! Vous la recevrez prochainement. Entre-temps, vous pouvez quand même bénéficier des services assurés par le régime. Si vous n'avez pas encore demandé votre carte, vous êtes prié de vous conformer à la loi. L'inscription est obligatoire pour tous les résidents du Québec. Faites tout de suite votre demande à l'aide du coupon ci-dessous et adressez-le à:

La Régie de l'assurance-maladie du Québec
Centre d'inscription
Case postale 6600
Québec 2 (Québec)

Paiement des honoraires
Les services rendus par les médecins, les chirurgiens-dentistes et les optométristes sont assurés par le régime de l'assurance-maladie. Selon la loi, tous les professionnels de la santé sont participants et engagés au régime pour une période de 90 jours après son entrée en vigueur, à moins qu'une entente n'intervienne entre-temps. Après cette période, ou après la signature d'une entente, la situation sera la suivante:
a. Vous n'aurez rien à déboursier si vous consultez un professionnel de la santé engagé. Ses honoraires lui seront payés directement par la Régie.

b. Le coût des services assurés vous sera payé par la Régie si vous avez recours aux services d'un professionnel de la santé désengagé.
c. Vous paierez le coût des services assurés et ne serez pas remboursé par la Régie si vous avez recours aux services d'un professionnel de la santé non participant. Ce dernier doit vous aviser de sa non-participation au régime. Un dépliant expliquant en détail ces dernières modalités sera disponible d'ici peu dans toutes les Caisses populaires de la province.

Pour tout autre renseignement, écrire à l'adresse ci-dessus en mentionnant: "Centre de renseignements" ou composer: 529-6531 (Québec) 878-9261 (Montréal)

VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

EN LETTRES MODÈLES S.V.P.

1. NOM DE FAMILLE _____

2. PRÉNOM _____ DATE DE NAISSANCE _____

3. ADRESSE _____

4. MUNICIPALITÉ _____

5. RUE _____

6. APPARTEMENT _____

7. ZONE POSTALE OU COMTE _____

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

Financière Canadienne

NEW YORK (AFP) — La tendance a été soutenue, mercredi, à la Bourse de New York. La forte hausse de mardi, jour des élections s'est poursuivie, mais à un rythme plus modéré, dans l'espoir d'un règlement rapide de la grève à la General Motors et sur les rumeurs d'un abaissement prochain du taux de l'escompte. Quelques prises de bénéfices ont toutefois pesé sur la cote, en fin de séance, et le marché n'a pas terminé à son plus haut niveau. Les affaires ont été modérément actives.

Les caoutchoucs, les pharmacie, les pétroliers, ou Standard Oil New Jersey a été fermée, ont enregistré des progressions modérées. Les électroniques ont en hausse par endroit. Les ordinateurs et les cinémas se sont en revanche effrités. Aux mines et pétroles, Trans Canada Pipe Lines a monté de 3-4 à 81-4, International Nickel de 7-3 à 84-7 sur un volume de 234 476 actions, Pacific Petroleum a gagné 1-4 à 82-7.

Shell Canada a perdu 3-4 à 82-3-4, Denison Mines 3-4 à 82-1-4 et Petrolina Canada 1-4 à 81-6.

Aux industries, CPR a grimpé de 81 à 86-2, Canadian Vickers de 3-4 à 81-4, Bombardier Ltd. de 3-8 à 81-7-8, Metropolitan Stores de 1-2 à 82-5 et Simpson's de 1-2 à 81-6.

La Banque Canadienne Nationale a glissé de 3-8 à 81-2 et la Banque de Commerce a gagné 3-8 à 81-9-5.

Dumont, la valeur la plus active à la Bourse hier, sur un volume de 147 719 actions, a gagné un cent à 53 cents.

A l'indice, les industrielles ont monté de 97 à 107,13, les services de 105 à 135,39, les banques de 84 à 170,32 et l'indice composé de 99 à 162,91.

Le volume combiné à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne fut de 368 900 actions, en comparaison de 1 331 million, la veille.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

TORONTO

TORONTO (CP) — La Bourse de Toronto a clôturé à la hausse pour une troisième session consécutive, alors que le volume des échanges fut léger.

A l'indice, les industrielles ont fait des gains de 67 à 163,96, des aurifères de 47 à 179,80 et les métaux non ferreux de 67 à 93,31. Les pétroliers de l'Ouest ont fléchi de 1,08 à 184,76.

Le volume final des transactions a été de 1,75 million d'actions en comparaison de 1,77, mardi.

Les gains l'ont emporté sur les déclinés par 228 à 201, tandis que 239 valeurs sont restées stationnaires.

Canada Steamship Lines a monté de 3-8 à 82-6. La compagnie a rapporté, pour neuf mois, des bénéfices nets de \$1,83 l'action, en comparaison de \$1,59, l'an dernier. Elle a aussi déclaré un dividende privilégié de 15 3-8 cents.

Parmi les autres valeurs en hausse, mentionnons Trans Canada Pipe Lines \$1 à 83-1-4, Maple Leaf Gardens 3-4 à 82-6 et Ford Canada 3-4 à 86-5.

Union Oil a perdu 1 à 139. General Dynamic a décliné de 6 3-4 à 81-9 et Distillers Seagrams 1 à 84-8-2.

Par la Presse Canadienne

TITRES LES PLUS ACTIFS INDUSTRIELLES

TITRES ventes haut bas ferm. ch.

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Londres

LONDRES (Reuter) — Après un bon début, les cours ont fléchi, hier, à la Bourse de Londres. En hausse à l'ouverture, par suite de la reprise enregistrée la veille à Wall Street, le cours commença à se replier une heure plus tard.

Courtauld, Dunlop, Glaxo et Rank Organization ont fini par ceder des gains initiaux.

Tara Exploration était soutenue, des rumeurs non confirmées ayant fait état de la découverte par la société, d'un filon dans l'ouest de l'Irlande. Aux canadiennes, Dome était en hausse, suivi de Canadian Husky, Imperial Oil, Pacific Petco, Inco, Canadian Pacific, Trans Canada Pipe Lines et Noranda.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Amérique

TITRES ventes haut bas ferm. ch.

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

Alcan 2857 2857 2857 2857

MONTREAL (PC) — La Bourse de Montréal a suivi la tendance à la hausse de Wall Street, enregistrant des gains dans la plupart des secteurs. Les services menaient le bal, gagnant plus d'un point, dans un climat d'échanges assez léger.

Les déclinés ont eu le meilleur sur les gains, 112-91 et 78 valeurs n'ont pas varié.

Aux mines et pétroles, Trans Canada Pipe Lines a monté de 3-4 à 81-4, International Nickel de 7-3 à 84-7 sur un volume de 234 476 actions, Pacific Petroleum a gagné 1-4 à 82-7.

Shell Canada a perdu 3-4 à 82-3-4, Denison Mines 3-4 à 82-1-4 et Petrolina Canada 1-4 à 81-6.

Aux industries, CPR a grimpé de 81 à 86-2, Canadian Vickers de 3-4 à 81-4, Bombardier Ltd. de 3-8 à 81-7-8, Metropolitan Stores de 1-2 à 82-5 et Simpson's de 1-2 à 81-6.

La Banque Canadienne Nationale a glissé de 3-8 à 81-2 et la Banque de Commerce a gagné 3-8 à 81-9-5.

Dumont, la valeur la plus active à la Bourse hier, sur un volume de 147 719 actions, a gagné un cent à 53 cents.

A l'indice, les industrielles ont monté de 97 à 107,13, les services de 105 à 135,39, les banques de 84 à 170,32 et l'indice composé de 99 à 162,91.

Le volume combiné à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne fut de 368 900 actions, en comparaison de 1 331 million, la veille.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin 1-4 à 81-4 et Scurry Rainbow 1-4 à 82-3-4.

Par la Presse Canadienne

Par la Bourse américaine, Bracran a décliné de 1-8 à 81-2, Canadian Javelin

Indices de Dow Jones

Table with 6 columns: Div., Haut, Bas, Ferm., Ch., Volume. Rows include 30 Ind., 30 Ind., 30 Ind., 30 Stocks.

Céréales

WINNIPEG (PC) - Les prix se sont fortement maintenus à la fermeture de la Bourse avec un marché assez actif.

Cours des denrées

MONTREAL (PC) - Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

CHICAGO (PA) - Les futures récoltes de blé ont pris 4 cents le boisseau à la Bourse des céréales de Chicago.

Le maïs, toujours en futures récoltes, a pris plus de deux cents le boisseau et l'avoine près de 4 cents.

Le marché a été équilibré dans le maïs et le blé, les intérêts commerciaux poussant à l'achat et les prix sont quelque peu en hausse.

Dollar

NEW YORK (PC) - Le dollar canadien est en hausse en devise américaine de 1-64 à 98 1-32.

La livre sterling a pris 15-64 à \$2.39 5-16.

MONTREAL (PC) - Le dollar américain en devise canadienne a pris 1-16 à \$1.02 1-32 mercredi.

La livre sterling est en hausse de 1-4 à \$2.44 3-16.



AVIS PUBLIC

Nous donnons avis public complémentaire que l'Assemblée Nationale du Québec, à sa prochaine session, pour demander l'autorisation d'adopter un budget spécial.

Dividendes

Camflo Mines Ltd., ordinaire cinq cents, le 31 décembre, à enregistrer le 15 décembre.

Consumers Gas, ordinaire 20cents, 5 1-2 p.c. pfd, séries A \$1.37 1-2, 5 1-2 p.c. pfd, séries B, \$1.37 1-2, tous payables le 2 janvier, à enregistrer le 10 décembre.

Consumers Glass Co Ltd., ordinaire, deux cents, le 27 novembre à enregistrer le 13 novembre.

Hayes Dana Ltd., 11 cents, le 31 décembre, à enregistrer le 18 décembre.

Indusmin Ltd., 25 cents, le 30 novembre, à enregistrer le 17 novembre.

Noranda Mines Ltd., 30 cents augmentation de 1-2, le 15 décembre, à enregistrer le 16 novembre.

Trans Mountain Oil Pipe Line Co., 35 cents, plus 10 cents, le 21 décembre, à enregistrer le 2 décembre.

Fruits et légumes

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des producteurs horticoles, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

Informations financières

des propriétés minières en Colombie-Britannique.

Le 29 juillet 1970, Grant Johnston Limited a souscrit 100,000 actions de capital-actives de la compagnie à \$0.65 chacune et une option de trois mois pour l'achat de 200,000 actions additionnelles à \$0.75 chacune lui a été accordée.

LA COMPAGNIE PRÉVOIT exploiter ses propriétés en Saskatchewan et en Alberta et acquérir d'autres propriétés, soit en achetant directement ou en profitant d'un intérêt dans ces propriétés, à travers le capital dédié à l'exploration et à l'exploitation.

LA DIRECTION ET LES DIRECTEURS DE SERVICE: MM. Edward Daly, président et administrateur, Montréal (Québec); Jean-Claude Tremblay, vice-président et administrateur, Québec; R. James Munro, secrétaire-trésorier et administrateur, Calgary (Alberta); Henri J. Picard, administrateur, Montréal (Québec); Robert M. Brown, administrateur, Candiac (Québec).

CAPITALISATION: Capital autorisé: 3,000,000 d'actions ordinaires d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, dont 1,302,505 sont émises et en circulation et ont été inscrites à la Bourse Canadienne le 29 octobre 1970.

REGISTRARE ET AGENT DE TRANSFERT: Canada Permanent Trust Company, 600 ouest, boul. Dorchester, Montréal (Québec) et 1901, Yonge Street, Toronto (Ontario).

ETAT POUR LES DOSSIERS: Africana Mining Company Limited: La compagnie a soumis un état pour les dossiers comme suit:

INCORPORATION: La compagnie a été incorporée en vertu de la Loi des compagnies de l'Ontario par des lettres patentes en date du 19 juin 1964.

HISTORIQUE: La compagnie a acquis des claims dans le district du Cariboo en Colombie-Britannique lors de son incorporation. Elle a exploré et exploité les claims ci-haut mentionnés, a trouvé des traces d'or et a gardé les claims en vigueur jusqu'à date. Pendant les dernières années la compagnie a été inactive.

La compagnie a été remise en fonction en juin 1970 par la présente administration, par la participation dans des propriétés de pétrole et de gaz, dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan et dans

le 29 juin 1970, conclue entre James Martin Brady, acheteur, et Jacques Monnier, vendeur, M. Brady a consenti à acheter de M. Monnier 545,000 actions à être libérées du capital-actives de la compagnie à 20¢ l'action en vertu de cet accord les fonctionnaires et administrateurs ont démissionné et ont été remplacés par de nouveaux fonctionnaires et administrateurs représentant l'acheteur.

Les nouveaux fonctionnaires et administrateurs de la compagnie sont: MM. James Martin Brady, président et administrateur, Oakville (Ontario); Donald Humby, secrétaire-trésorier, Clarkson (Ontario); Patrick J. Sullivan, administra-

teur, Scarborough (Ontario); Thomas R. Gledhill, administrateur, Toronto (Ontario); John R. Boissonneault, administrateur, Vancouver, Colombie-Britannique; William A. Bishop, administrateur, Toronto (Ontario).

En vertu d'un accord en date du 16 septembre 1970, la compagnie a accordé à M. James Martin Brady, son président, une option pour l'achat de toutes ou n'importe quelle partie ou parties des 100,000 actions, non émises du trésor de la compagnie à 25¢ chacune, qui peuvent être exercées n'importe quand et de temps à autre durant la période de septembre 1970. L'option a été accordée pour l'emploi à plein temps de M. Brady par la compagnie, sans salaire ou autre rémunération directe. L'option n'est pas transférable, sauf qu'elle peut être exercée par des représentants personnels en cas du décès de M. Brady et l'option expirera à la fin d'un tel emploi.

L'acquisition de 36 claims minières dans le canton Pearson, division minière de Thunder Bay, Ontario, de John S. Brodie, Pentlon, C.-B., et Thomas R. Gledhill, Toronto, Ontario. Le montant payable comprend l'incorporation d'une nouvelle compagnie minière par Africana, le transfert des claims minières à la nouvelle compagnie pour le montant maximum d'actions permis par les règlements de la commission des valeurs mobilières et le transfert ou émission aux vendeurs d'un quart des actions du vendeur.

Les actions de la compagnie seront en distribution primaire dans la province de Québec.

Municipalité de la Ville du Lac Sergent Comte Portneuf, P. Que.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la Ville du Lac Sergent que, le 29 novembre 1970, les évaluateurs ont fait la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1971. Le rôle est ouvert à l'examen de toute personne intéressée durant les trente jours suivant ce délai. Durant cet intervalle quiconque croit devoir se plaindre du rôle doit en donner avis par écrit au sous-évaluateur et mentionner ce qu'il reconnaît y être juste.

Le secrétaire-trésorier, Crville Tremblay, 128, rue Aberdeen, Québec 66, P. Que.

Municipality of Ville du Lac Sergent Portneuf County, P. Que.

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given to the property owners of the said Town that the assessors have revised the valuation roll of the year 1971. Said valuation roll will remain open to all those interested for thirty days following this notice. During such time, any person who thinks himself entitled to complain of the roll as revised may apply to the undersigned in a written notice. In the said notice he shall mention the amount of valuation he considers to be just.

The Secretary-Treasurer Crville Tremblay, 128, Aberdeen St. Québec 66.

AVIS DE MODIFICATION

La Commission Scolaire Régionale Orléans, 1070, boul. des Chutes, Villeneuve, P. Q.

Demande de soumissions publiques pour la construction d'une école polyvalente située à Beupré, Cte Montmorency, P. Q.

Veuillez prendre note des changements à apporter à l'appel d'offres du 12 octobre 1970.

SOUS-TRAITANTS: Ajouter à la liste des sous-traitants.

Spécialités: Cautionnement 14. Fini de ciment et tuile céramique \$10,000.00

Les conditions énumérées dans l'appel d'offres du 12 octobre 1970 demeurent.

Les consommateurs sauront ce que les publicitaires savent!

Les principales enquêtes menées par l'agence de publicité BCP sur les consommateurs du Québec, au cours de cette année et de 1971, seront rendues publiques. C'est ce que vient de promettre le président de cette agence, M. Jacques Bouchard, devant les membres de l'American Marketing Association de Québec.

Selon le conférencier, nos consommateurs sont soumis, chaque année, à quelque 10,000 enquêtes de toutes sortes, depuis les sondages des cotés d'écoute jusqu'aux enquêtes psychosociologiques les plus poussées. Elles sont commanditées par les services gouvernementaux, les services de mise en marché des manufacturiers, les universités, les agences de publicité et de relations publiques.

Ces enquêtes cherchent à prendre le pouls du consommateur pour des fins qui vont du plus strict commercialisme au plus pur esprit scientifique.

La première enquête que publiera BCP, d'ici quelques jours, étudie "la consommation canadienne-française de 30 ans, ses goûts, ses aspirations, ses motivations". Basée sur des réponses individuelles à un questionnaire soumis à cinq groupes de vingt femmes de cet âge, recrutées dans une même couche socio-économique: familles à re-

venus annuels variant de \$5,000 à \$9,000, cette enquête couvre des domaines aussi divers que la charismatique des leaders politiques, les services bancaires, l'image des journaux, l'homme idéal, etc.

Les autres enquêtes, qui sont en cours et qui seront également publiées, cherchent à mieux définir des groupes masculins, de même que les jeunes de 18 à 22 ans, hommes et femmes.

C'est la première fois au Canada qu'une agence de publicité fait ses travaux de recherches au grand jour; cette attitude devrait avoir l'effet d'une bombe dans le milieu de la communication commerciale.

M. Jacques Bouchard a précisé qu'il était normal que ces enquêtes, qui viennent du consommateur, retournent au consommateur.

"Il faut montrer à certains groupes qu'ils ont, depuis quelque temps, fait partie blanche devant les consommateurs pour s'écarter de leur pouvoir d'achat, que les annonceurs et les publicitaires ne sont pas contre le public. Au contraire, nous croyons que de meilleurs consommateurs feront de nous de meilleurs communicateurs".

L'agence entend l'année 1971 sous le thème "Les consommateurs aiment BCP".

AVIS ANGLAIS - CANADIAN PULP AND PAPER MILLS, LIMITED: Actions privilégiées, 4 1/2% cumulatifs, rachetables, convertibles.

Changement de taux de conversion après le 30 octobre 1970: Jusqu'à et y compris le 30 octobre 1970 les détenteurs d'actions privilégiées, 4 1/2% cumulatif rachetables, convertibles de la compagnie peuvent échanger chaque action privilégiée contre 1 1/4 action ordinaire entièrement payée. Le taux de conversion baissera à 1 1/2 action ordinaire pour chaque action privilégiée après le 30 octobre 1970 et jusqu'à la journée d'affaire précédant le 1er novembre 1973.

OFFRE STANDARD STRUCTURAL STEEL LIMITED: International Utilities Corp. a fait une offre ferme pour acheter toutes les actions ordinaires de la compagnie à \$5.00 chacune. L'offre est conditionnelle, en-

tre autres choses, à l'acceptation d'au moins 101,000 actions ordinaires et expirera le 20 novembre 1970. Ces conditions peuvent être renoncées et International Utilities peut décider d'acheter toutes les actions ordinaires déposées, le ou avant la date d'expiration ou jusqu'à une date ultérieure si prolongée. Lorsque l'offre sera acceptée, les actions peuvent être déposées à Administration and Trust Company, à ses bureaux situés à 10, avenue, rue St-Jean, Montréal (Québec) ou à La Banque provinciale du Canada, 112 King St. W., Toronto (Ontario).

AVIS PUBLIC Reglement Numéro 463

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'une assemblée publique de électeurs propriétaires municipaux de la rue Des Lauriers, sera tenue jeudi le 12 novembre 1970 à 7 heures du soir à la Mairie de Neufchâtel, 187 boulevard l'Ornière, Neufchâtel, pour approuver s'il y a lieu le règlement numéro 463 décrétant un emprunt sans obligations d'une somme de \$44,000.00 QUARANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT DOLLARS.

Ce dont tous les intéressés sont tenus de prendre connaissance et de se conduire en conséquence. DONNE A NEUFCHATEL, ce 4ème jour du mois de novembre 1970.

Le Secrétaire-trésorier Charles Falardeau, O.M.A.

PROVINCE DE QUEBEC TOWN OF NEUFCHATEL PUBLIC NOTICE BY-LAW Number 463

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned Secretary-Treasurer of the said Municipality that a public meeting of Electors municipal proprietors of Des Lauriers Street, shall be held on Thursday, November 12th, 1970, at 7 o'clock p.m. in City Hall of Neufchâtel, 187 Boulevard l'Ornière, Neufchâtel, to approve if necessary Municipal by-law number 463, decreasing a loan by bond amounting to the sum of FORTY FOUR THOUSAND DOLLARS.

All interested persons are requested to take note and govern themselves accordingly. GIVEN AT NEUFCHATEL, this 4th day of November 1970.

Secretary-Treasurer Charles Falardeau, O.M.A.

PROVINCE OF QUEBEC LA VILLE DE NEUFCHATEL AVIS PUBLIC Reglement Numéro 462

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'une assemblée publique de électeurs propriétaires municipaux de tout le territoire de la Municipalité, sera tenue jeudi le 12 novembre 1970 à 7 heures du soir à la Mairie de Neufchâtel, 187 boulevard l'Ornière, Neufchâtel, pour approuver s'il y a lieu le règlement numéro 462 décrétant un emprunt sans obligations d'une somme de \$106,000.00 (ONE HUNDRED SIX THOUSAND DOLLARS).

Ce dont tous les intéressés sont tenus de prendre connaissance et de se conduire en conséquence. DONNE A NEUFCHATEL, ce 4ème jour du mois de novembre 1970.

Le Secrétaire-trésorier Charles Falardeau, O.M.A.

PROVINCE OF QUEBEC TOWN OF NEUFCHATEL PUBLIC NOTICE BY-LAW Number 462

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned Secretary-Treasurer of the said Municipality that a public meeting of Electors municipal proprietors of the territory of the Municipality, shall be held on Thursday November 12th, 1970, at 7 o'clock p.m. in City Hall of Neufchâtel, 187 Boulevard l'Ornière, Neufchâtel, to approve if necessary Municipal by-law number 462, decreasing a loan by bond amounting to the sum of \$106,000.00 (ONE HUNDRED SIX THOUSAND DOLLARS).

All interested persons are requested to take note and govern themselves accordingly. GIVEN AT NEUFCHATEL, this 4th day of November 1970.

Secretary-Treasurer Charles Falardeau, O.M.A.

Bell Canada annonce une amélioration de ses bénéfices au troisième trimestre

Les bénéfices de Bell Canada se sont établis à 91 cents par action ordinaire, pour le troisième trimestre de 1970, soit une amélioration de sept cents par rapport au trimestre correspondant de 1969. C'est ce qui ressort du compte rendu trimestriel adressé aux actionnaires de la compagnie.

M. Marcel Vincent, président du conseil d'administration, attribue cette progression en partie à l'émission d'actions privilégiées. En effet, ces actions comportant un dividende à taux fixe, il s'ensuit que l'expansion ainsi que le redressement de certains tarifs, intervenus depuis septembre 1969, bénéficient davantage aux détenteurs d'actions ordinaires.

Sur une base annuelle, l'amélioration du rendement des actions ordinaires est plus évidente. Les bénéfices par action pour les 12 mois se terminant le 30 septembre dernier ont été de \$3.54, comparativement à \$3.22 pour la période correspondante l'année précédente.

Au cours du deuxième trimestre de 1970, les bénéfices par action ordinaire avaient atteint 92 cents.

Plus de 80,000 téléphones ont été ajoutés au réseau au cours des mois de juillet, août et septembre. Les revenus d'exploitation se sont chiffrés par

Table with 3 columns: Item, 1970, 1969. Rows include Revenus d'exploitation, Dépenses d'exploitation, Revenus nets d'exploitation, Impôts sur le revenu, Autres impôts, Impôts d'exploitation, Revenu d'exploitation, Autres revenus, Revenu total avant intérêts, Intérêts, Revenu net, Dividendes des actions privilégiées, Revenu net attribuable aux actions ordinaires, Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, Revenu net par action ordinaire, Dividendes par action ordinaire.



LE VATICAN SOUTIEN LA POLITIQUE DE DETENTE DE BONN

BONN (Dad) - Le pape Paul VI a accordé une audience au chancelier Willy Brandt, qui est ainsi le quatrième chef de gouvernement allemand à être officiellement reçu au Vatican. Dans l'entretien qui a duré une heure, le Saint-Père a encouragé le chancelier fédéral à poursuivre ses efforts de rapprochement avec les pays de l'Est. Un autre grand sujet de conversation: l'aide aux pays en voie de développement. Le chancelier a précisé que la République fédérale se donnait comme premier devoir "de contribuer par son assistance à la solidarité entre tous les hommes de bonne volonté". Et il a remis au Pape un chèque de 30,000 marks à employer dans le sens de l'encyclique "Populorum progressio".

la ville de quebec

AVIS PUBLIC (1ère publication)

Avis est par la présente donné: 1- M. ROGER ROUCHER, demande à la Ville de Québec d'établir des réservoirs à gazoline...

2- Que cette demande est formulée en vertu du règlement 864 tel qu'amendé sur le 1er juillet 1969.

3- Que quiconque veut obtenir des renseignements concernant cette demande n'a qu'à communiquer avec la division de l'Architecture et des Permis de Construction, l'Hôtel de Ville, chambre 413 ou à téléphoner au numéro 522-7011, postes 324 ou 325.

4- Que quiconque désire formuler une opposition aux installations prévues, doit la transmettre au greffier de la Ville de Québec avant le 20 novembre 1970.

Arthur Piché, directeur Service des Travaux Publics

CINÉ INFORMATION

Les analyses de films apparaissant ci-dessous sont classées suivant leur valeur artistique telle qu'établie par l'Office des Communications Sociales. Les chiffres placés après le troisième chiffre doivent s'interpréter comme suit: (1) chef-d'œuvre, (2) remarquable, (3) très bon, (4) bon, (5) moyen, (6) médiocre, (7) minable.

A la fin de chaque texte est indiquée, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes: (a) enfants, (b) adolescents.

Docteur Zhivago

Film présenté au PARIS
Américain, 1965, 197 min. Panavision. Drame réalisé par David Lean avec Omar Sharif, Julie Christie et Geraldine Chaplin. D'après le roman de Boris Pasternak. Représentation à 12,30, 4,00, 8,00. (2e semaine).

"Fellini Satyricon"

Film présenté au CANADIEN
Italien, 1968, 128 min. Panavision. Technicolor. Évoquant l'épique de Petrone et le roman de Petrone, Fellini, d'après le Satyricon de Petrone, Principaux interprètes: Martin Potter, Hiram Keller, Max Born, Silvio Orlando. Sur semaine à 8,45, 9,00. Fin à 11,08. Samedi et dimanche à 4,30, 8,45, 9,00. Fin à 11,08. (2e semaine).

"L'Armée des ombres"

Film présenté au EMPIRE
Franco-italien, 1969, 137 min. Eastmancolor. Drame de guerre écrit et réalisé par Jean-Pierre Melville, d'après le roman de Joseph Kessel. Principaux interprètes: Lino Ventura, Simone Signoret, Jean-Pierre Cassel, Paul Meurisse. Représentation à 11,00, 3,00, 5,00, 7,00, 9,00. Fin à 11,00.

"Medium Cool"

Film présenté au CARTIER
Américain, 1969, 110 min. Technicolor. Drame écrit et réalisé par Haskell Wexler. Principaux interprètes: Robert Forster, Vera Bloom, Peter Bonner. Sur semaine à 7,40. Samedi et dimanche à 12,45, 4,15, 7,30.

"Tropic Of Cancer"

Film présenté au CARTIER
Américain, 1969, 86 min. Technicolor. Drame psychologique réalisé par Joseph Strick, d'après le roman de Henry Miller. Principaux interprètes: Rip Torn, James Callahan, David Bauer, Laurence Lignère. Sur semaine à 8,15, 9,45. Samedi et dimanche à 2,45, 6,05, 9,35. Fin à 11,00.

"Un amour de Coccinelle"

Film présenté au ODEON (Salle Dauphin)
Américain, 1968, 108 min. Technicolor. Comédie réalisée par Robert Stevenson. Principaux interprètes: Dean Jones, Michele Lee, David Tomlinson, Buddy Hackett à 2,40, 6,20, 10,00. Fin à 11,44. (14e semaine).

"Duel dans le Pacifique"

Film présenté au LAIRET
Américain, 1968, 103 min. Panavision. Technicolor. Drame de guerre réalisé par John Boorman. Principaux interprètes: Lee Marvin, Toshio Miura. Sur semaine à 7,00. Samedi et dimanche à 3,15, 7,15.

"La loi du survivant"

Film présenté au LIDO
Français, 1967, 100 min. Techniscopie. Eastmancolor. Drame écrit et réalisé par José Giovanni, avec Michel Constantin, Alexandra Stewart et Roger Blin, d'après un chapitre de son roman Les Aventuriers. Sur semaine à 7,30. Samedi à 7,45. Dimanche à 12,50, 4,20, 7,45.

"Goodbye, Mr. Chips"

Film présenté au STE-FOY (Salle Champlain)
Britannique, 1969, 151 min. Panavision. Metrocolor. Comédie musicale réalisée par Herbert Ross, d'après le roman de James Hilton. Principaux interprètes: Peter O'Toole, Petula Clark, Michael Redgrave, George Baker. Continuée, samedi, dimanche et mercredi à 2,15, 5,15, 8,15. Fin à 11,15. En soirée seulement à 8,15. Fin à 11,15.

"Red"

Film présenté au LIDO
Canadien, 1970, 94 min. Eastmancolor. Drame écrit et réalisé par Gilles Carle. Principaux interprètes: Daniel Pilon, Geneviève Deloir, Gratien Gélinas. Sur semaine à 9,15. Samedi à 6,00, 9,35. Dimanche à 2,40, 6,00, 9,25.

"Les séducteurs"

Film présenté au ODEON (Salle Frontenac)
Américain, 1964, 99 min. Eastmancolor. Comédie réalisée par Ralph Levy avec Marlon Brando, David Niven et Shirley Jones. Représentation à 3,20, 7,40. (2e semaine).

"Airport"

Film présenté au ODEON (Salle Frontenac)
Américain, 1969, 137 min. Todd-AO. Technicolor. Drame écrit et réalisé par George Seaton, d'après le roman d'Arthur Hailey. Principaux interprètes: Burt Lancaster, Dean Martin, Jean Seberg, Jacqueline Bisset, Helen Hayes. Représentation à 12,55, 5,10, 9,30. Fin à 11,48. (2e semaine).

"Commando intrépide"

Film présenté au PIGALE
Américain, 1967, 102 min. Eastmancolor. Film d'aventures réalisé par László Benedek. Principaux interprètes: Lloyd Bridges, Michael Ansara, Joan Blackman, Shepperd Strudwick, Nico Minardos. Représentation à 3,00, 8,25.

"L'homme qui venait pour tuer"

Film présenté au ODEON (Salle Dauphin)
Hispano-italien, 1966, 88 min. Eastmancolor. Western réalisé par Leon Klimovsky. Principaux interprètes: Richard Wyler, Brad Harris, William Spolt à 1,00, 4,40, 8,20. (14e semaine).

"La servante"

Film présenté au LE BIJOU
Français, 1969, 92 min. Eastmancolor. Drame psychologique écrit et réalisé par Jacques-Paul Bertrand. Principaux interprètes: France Anglade, Daniel Gélin, Ulla Jacobson. Sur semaine à 6,30, 9,45. Fin à 11,15. Dimanche à 12,30, 3,45, 6,40, 9,55. Fin à 11,30.

"Slogan"

Film présenté au LE BIJOU
Français, 1968, 90 min. Eastmancolor. Comédie dramatique écrite et réalisée par Pierre Grimblat. Principaux interprètes: Serge Gainsbourg, Jane Birkin, André Parisy. Sur semaine à 8,10. Dimanche à 2,00, 5,15, 8,30.

"L'amour physique"

Film présenté au STE-FOY (Salle Champlain)
Italo-français, 1969, 111 min. Eastmancolor. Drame psychologique réalisé par Tiziano Longo. Principaux interprètes: Françoise Prevost, Gianni Macchia, Michel Bardinet, Monica Strabel. Continuée, samedi, dimanche, lundi et mercredi à 3,00, 6,15, 9,30. Fin à 11,00. En soirée, mardi, jeudi et vendredi à 6,15, 9,30. Fin à 11,05. (4e semaine).

Désirella

Film présenté au CANARDIERE
Français, 1970, 78 min. Eastmancolor. Drame sentimental écrit et réalisé par Jean-Claude Dague. Principaux interprètes: Jean-Claude Bouillon, Sabine Sova, Dominique Delpierrre, Philippe Nicaud. Représentation à 2,00, 4,35, 7,15, 9,50. Fin à 11,20. (3e semaine).

Les possédées du démon

Film présenté au STE-FOY (Salle Champlain)
Italien, 1964, 90 min. Drame policier réalisé par Amintore Moletti. Principaux interprètes: Antonella Lualdi, Michel Lemoine, Mario Valdemarin, Luisa Rivelli. Continuée, samedi, dimanche, lundi et mercredi à 1,15, 4,30, 7,50. En soirée, mardi, jeudi et vendredi à 7,50. Fin à 11,05. (4e semaine).

"Paradis Hawaiian"

Film présenté au PIGALE
Américain, 1966, 91 min. Technicolor. Comédie musicale réalisée par Michael Moore avec Elvis Presley, Suzanne Leigh et James Shigeta. Représentation à 4,40, 10,10.

"Les amours d'Hercule"

Film présenté au ST-ROMUALD
Italien, 1960, 95 min. Cinemascope. Technicolor. Film d'aventures réalisé par Carlo Ludovico Bragaglia. Principaux interprètes: Mickey Hargitay, Jane Mansfield, Massimo Serato, René Dary. Sur semaine à 10,35. Dimanche à 6,00, 9,20.

"Ramenez-le mort ou vif"

Film présenté au LAIRET
Américain, 1968, 106 min. Eastmancolor. Drame policier écrit et réalisé par Charles Martin. Principaux interprètes: Raymond St-Jacques, Kevin McCarthy, Dana Wynter, John Russell. Sur semaine à 9,15. Fin à 11,00. Samedi et dimanche à 1,00, 5,10, 9,15. Fin à 11,00.

Un amateur de courses d'automobiles, Jim, achète une Volkswagen que son propriétaire, Thorndyke, veut mettre au rancart. Avec une amie mécanicienne, Tennessee, qui donne à la Volks le nom d'Herbie, il décide de s'en servir pour prendre part à une épreuve. Mais Herbie n'est pas une voiture comme les autres. Elle se comporte comme un être humain, roule sans conducteur, s'attache à son nouveau maître et lui fait gagner la course contre Thorndyke lui-même qui conduit une grosse voiture. Ce dernier offre alors à Jim le gros prix pour que le duel d'acteurs Brando-Niven y est pour beaucoup et que l'ensemble est servi par un dialogue vif et pétillant. La réalisation, habile et soignée, exploite au maximum les décors et la couleur. (4)

En posant à l'aéroport de Cleveland, un avion s'embarque dans la neige accumulée par une tempête, bloquant ainsi l'une des pistes. Malgré la température inconnue, un Boeing 707 s'envole pour l'Europe. L'un des passagers transporte une bombe dans l'intention de se suicider pour faire profiter sa femme d'une forte prime d'assurance. Il est découvert mais fait exploser son engin. L'avion endommagé, retourne à l'aéroport et doit atterrir sur la piste bloquée qu'on parvient à dégager juste à temps. Ce film est un exemple de la machine hollywoodienne traditionnelle bien montée et bien huilée. Le metteur en scène a fait la un travail proprement professionnel avec juste une touche d'emprunt à certaines trouvailles stylistiques modernes tel l'écran longuette, démonte les rouages de l'administration d'un aéroport et certains détails, apparemment inutiles, s'embriquent par la suite avec habileté dans le tableau d'ensemble. Le suspense est tempéré d'humour et l'interprétation fonctionnelle. (4)

Un pilote américain dont l'avion a été descendu au-dessus du Pacifique aborde dans une île où se trouve un officier japonais naufragé. Chacun tente d'abord de faire l'autre prisonnier puis tous deux arrivent à une certaine entente, en dépit de la barrière des langues, pour assurer leur survivance. Ils décident de construire un radeau pour s'échapper de cette île et, après un difficile voyage en mer, ils arrivent à une île plus grande mais tout aussi dépeuplée. Les vestiges d'un combat rendent leur hostile. On décèle rapidement les intentions symboliques de l'auteur dans cette parabole sur la psychologie de guerre. Il reste que même si le sujet est mince, l'intérêt ne faiblit pas, grâce surtout à la performance des deux brillants acteurs qui sont seuls en scène pendant toute la durée du film. Il y a à la quelque chose comme un exercice de style où le réalisateur exploite des tons marqués pour le cinéma sans trop se soucier de vraisemblance dans les détails. (4)

À travers l'affrontement de deux soldats ennemis sur une île déserte, ce film bien réalisé propose des éléments de réflexion sur la solidarité humaine et l'absurdité de la guerre. (4)

Un Corse, rescapé d'un camp de concentration, tient prisonnière une jeune fille, Hélène, qui la autrefois livré aux Allemands, et la force à se prostituer. Un aventurier, Kalmouk, venu en Corse pour quelques jours, fait la connaissance d'Hélène, s'en éprend et l'arrache à son géolier. Comment alors une poursuite pour retrouver Kalmouk devient l'objet d'une vendetta implacable. C'est dans le village de Girolata qu'à enfin lieu le règlement de comptes. L'aventurier est blessé et Hélène, qui n'a pu libérer de son complexe de culpabilité, se suicide. Avec son premier film, le romancier José Giovanni fait montre d'un talent authentique de metteur en scène autant que de scénariste. En dépit de quelques maladresses, l'ensemble bénéficie d'une réalisation solide et soignée dont certains moments constituent d'excellents morceaux de cinéma. Les paysages de la Corse sont fort bien exploités et le jeu des deux vedettes est intéressant. (4)

Ce film signale la présence de valeurs humaines chez des êtres déclassés et marqués par la vie. Il manifeste pourtant un sens faussé de l'honneur et comporte des scènes d'une rare violence. (4)

Un soldat, Tony Garnett, accusé à tort de meurtre et de complicité avec des bandits, s'évade avant d'être exécuté. Il retrouve ceux qui l'ont compromis et les tue un à un sans pouvoir toutefois démasquer leur chef. Devenu hors-la-loi, Tony est engagé par un cousin dans l'attaque d'une banque. Il retrouve pourtant dans le village où doit se faire le coup son ancien maître d'école. Il renonce alors à collaborer avec ses complices et s'emploie au contraire à les faire arrêter. Avec une bonne demi-douzaine de westerns à son actif, Klimovsky est devenu l'un des spécialistes du genre en Europe. La construction de son film est plutôt épique et l'action principale s'engage assez tard. Il y a à la pourtant un souci du détail et de la caractérisation des personnages qui retient l'attention en dépit d'un arrangement quelque peu factice des événements. Le rythme est bien soutenu et la mise en scène est convenable. Richard Wyler a une démarche convaincante. (5)

Ce western européen assez bien réalisé met en scène un personnage aigri par l'injustice et devenu hors-la-loi qui revient à de meilleurs sentiments. L'intrigue donne lieu à de nombreuses violences. (4)

Une jeune provinciale, Aline se rend à Paris pour ses parents, le docteur Robert Marbois et sa femme Helga. La jeunesse et la fraîcheur d'Aline ne tardent pas à attirer l'attention du médecin qui en fait sa maîtresse pendant une absence d'Helga. Lorsque celle-ci se rend compte de la situation elle quitte le domicile conjugal. Désemparé, Marbois a pour Aline des attitudes indélicates et celle-ci regagne sa province. Démon du midi, transposé dans le milieu de l'intrigue on voit les éléments moteurs de l'intrigue ont déjà servi. La mise en scène est assez appliquée mais s'avère somme toute banale et artificielle. On a d'ailleurs l'impression que l'auteur est plus préoccupé de trouver des liens à diverses scènes érotiques que de développer une véritable progression psychologique. Des interprètes de talent s'acquittent de leur rôle sans y mettre trop de conviction. (2)

Ce film de facture moyenne laisse soupçonner l'insatisfaction née d'une situation irrégulière. On s'y attarde avec complaisance à des scènes d'une sensualité prononcée et à des éléments d'exhibitionnisme. (2)

Réalisateur de films publicitaires, Serge Faberge vient de remporter un trophée à Venise lorsqu'il fait la rencontre d'Evelyn dont il ne tarde pas à devenir l'amant. Il abandonne pour elle sa femme et sa petite fille. La liaison devient vite orageuse. Evelyn pousse Serge à divorcer et finit par le quitter pour suivre un autre amour. A Venise, l'automne suivant, Serge Faberge vient de remporter un trophée lorsqu'il fait la rencontre d'une jeune fille. L'étude du monde de la publicité qui s'annonce au début du film ne forme en fin de compte que la toile de fond à une aventure amoureuse banale et conventionnelle. Le réalisateur, spécialiste lui-même des films publicitaires, utilise une technique brillante, primesautière et somme toute assez superficielle. On a parfois l'impression d'assister à un long métrage publicitaire et l'ensemble est fait plus tape-à-l'œil que convaincant. Serge Gainsbourg a tendance à forcer son jeu et Jane Birkin manque d'expérience. (3)

Ce film brillant mais superficiel présente la crise sentimentale d'un quadrage-naire qui rompt avec sa femme pour une liaison décevante avec une toute jeune fille. L'intrigue donne lieu à des scènes audacieuses d'intimité amoureuse. (3)

Un homme d'affaires de Rome, Silvio, conduit sa femme Clara et sa petite fille à une station balnéaire au fin de saison. Clara se trouve seule avec une parente à occuper un chalet sur la plage. Elle subit l'assaut d'un jeune gardien de plage cynique et insolent, Giancarlo, et finit par succomber à ses avances. Ses relations avec Giancarlo lui révèlent des plaisirs insoupçonnés. Lorsque son mari vient passer quelques jours à la plage, elle lui avoue l'incident. Silvio a une réaction violente et injurie Clara qui se suicide. Dans ce film qui se veut un reflet de la révolution sexuelle et du bouleversement qui en résulte dans certaines mentalités, l'auteur s'est trop attardé à un cas d'espèce d'une vraisemblance douteuse pour qu'on prenne au sérieux ses prétentions sociologiques. Sa mise en images est soignée cependant et certaines notations manifestent un désir d'écrire dans le vent de la recherche cinématographique. L'interprétation est handicapée par un manque d'approfondissement des personnages. (3)

Soignée mais artificielle, ce film s'attache au déséquilibre provoqué chez une femme d'âge mur par la découverte de la jouissance sexuelle. Ce sujet assez scabreux s'accompagne d'une illustration érotique complaisante. (3)

Un mannequin, Desirella, vit une liaison homosexuelle avec une autre jeune femme, Nicole. Pour rendre service à son patron Philippe, amoureux de Nicole, Patrick entreprend de séduire Desirella. Il y réussit d'autant mieux que dans l'aventure il est compte son film n'est qu'un vague mélo à la sauce sexy. Le rythme d'ensemble est déficient et, malgré un métrage relativement réduit, le film apparaît long et fastidieux. La mise en images est à peine acceptable et les interprètes sont mal dirigés. (6)

Ce film médiocre exploite de façon commerciale des situations scabreuses et fait état de mœurs anormales. L'intrigue donne lieu à des scènes d'un érotisme vulgaire. (6)

Une dizaine de jeunes gens, garçons et filles, sont invités à passer quelques jours dans le vieux château d'un ami, Ricardo. Le soir du premier jour, survient une jeune femme perverse, Serena, qui s'amuse à provoquer l'un ou l'autre. Son compagnon, Anthony, se targuant de prédire l'avenir, prophétise un meurtre. Peu de temps après, Serena est trouvée assassinée. Les soupçons se portent d'abord sur Ricardo mais le vrai coupable est démasqué et se suicide. L'histoire prend du temps à démarrer et n'acquiesce jamais tant le scénario est diffus et la réalisation morne. Le metteur en scène s'évade vainement de créer un climat d'étrangeté et de mystère autour d'événements dénués de tout intérêt. Des scènes vulgairement érotiques insérées dans le déroulement de l'histoire paraissent visiblement tournées avec d'autres personnes que les acteurs du film. Ceux-ci par ailleurs sont mal dirigés et semblent peu convaincus. (6)

Ce drame policier mal fichu se déroule dans un climat trouble et comporte des scènes d'un érotisme grossier. (6)

Un pilote de ligne sans emploi, Rich lance avec un ami, Danny, un service de transport par hélicoptère avec les Hawaii. Les bonnes relations qu'il entretient avec des jeunes filles travaillant dans divers hôtels lui permettent d'obtenir une clientèle touristique intéressante. Divers incidents de pilote et compromettent son amitié avec Danny. Rich a l'occasion de faire preuve de courage et de générosité en rescapant son ami d'une mauvaise situation et les choses finissent par s'arranger. De temps en temps, on présente des vues magnifiques des îles du Pacifique photographiées à vol d'oiseau. La sarrête l'intérêt véritable de cette production qui se contente d'utiliser la recette conventionnelle des films conçus pour mettre en valeur Elvis Presley. Celui-ci est toujours aussi mauvais acteur; quant à la qualité de ses chansons, laissons cela au goût de ses admirateurs. (6)

Appréciation morale: Malgré quelques légèretés, ce film peut être vu par un large public. Adultes et adolescents. (a)

Pendant qu'Hercule est en voyage, sa femme est tuée par des soldats du roi Enée. Lorsque Hercule se rend chez celui-ci pour se venger, il se trouve en face de Dejanire, la fille d'Enée, qui a été assassinée par un de ses lieutenants, Lycos. L'amour naît entre Hercule et Dejanire mais le demi-dieu est faussement accusé de meurtre par Lycos. Il connaît diverses aventures avant de pouvoir s'innocenter et démasquer le traître. L'intrigue qui relie ces nouvelles aventures du fils de Zeus n'est guère plus qu'un prétexte à accumuler des emprunts mythologiques mal digérés dans une mise en scène lourde et compassée. Les efforts faits par Mickey Hargitay pour exprimer quelques sentiments n'ont d'égal en ridicule que les poses maladroites de Jane Mansfield. Tout cela relève d'une conception puérile du cinéma et s'inscrit en images laides où l'on ignore les lois les plus élémentaires du cadrage. (6)

Ces médiocres aventures pseudo-mythologiques sont centrées sur un héros coura-geux. On y trouve des scènes cruelles et des éléments sensuels. (6)

Un Noir, Lake, s'évade de la prison où il est détenu pour un crime qu'il n'a pas commis. Un certain Whitlock le fait monter dans sa voiture et l'emène chez lui. Il le force, à la pointe du revolver, à tuer sa femme Ellen, et lui offre dix mille dollars et sa voiture pour fuir. Lake tente d'expliquer à Ellen la raison de son intrusion dans sa chambre, mais celle-ci s'évanouit et il en profite pour prendre la fuite. Il revient toutefois chez les Whitlock et il prouve à Ellen que son mari cherche à la tuer. Elle part alors avec lui et, après diverses péripéties au cours desquelles Whitlock est tué, Lake est repris par la police. Ellen lui promet de tout faire pour l'aider à établir son innocence. Le début du film ne manque pas d'une certaine vigueur, mais les choses ne tardent pas à se gâter et la charge devient tellement évidente que le propos de l'auteur sur le problème racial en sort passablement amoindri. La mise en scène est fort conventionnelle et le tempo est hésitant, mais les interprètes, dans l'ensemble, jouent le jeu avec conviction. (6)

Ce film de facture médiocre présente un anti-racisme plutôt simpliste. Il comporte de nombreuses brutalités et une recherche évidente d'érotisme. (6)

Une raison pour expliquer les mesures de guerre

Le FLQ représentait une conspiration constante visant à renverser l'ordre établi au Canada

Par André BELLEMARE

OTTAWA (PC) — Le Québec n'a pas connu d'insurrection, à la suite des événements tragiques du mois d'octobre, mais le Front de libération du Québec représente une conspiration constante, visant à renverser l'ordre établi au Canada de façon méthodique et suivant un plan bien défini.

Voilà l'une des raisons majeures qui ont incité le gouvernement fédéral à préparer et soumettre une législation destinée à faire échec aux activités de ce mouvement terroriste québécois, a expliqué hier, aux Communes, le ministre de la Justice, M. John Turner, en amorçant l'étude, en deuxième lecture, du projet de loi C-181, portant sur l'ordre public au Canada, et destiné à remplacer la loi sur les mesures de guerre en vigueur depuis le 16 octobre.

Les trois partis d'opposition ont réservé un bon accueil au projet, qui constitue une amélioration.

Même le Nouveau Parti démocratique, qui avait dénoncé la loi sur les mesures de guerre en raison de son caractère restrictif, a reconnu la nécessité de la nouvelle législation.

M. T.C. Douglas, leader du NPD, a cependant condamné la clause de rétroactivité du projet, permettant aux forces policières d'arrêter des personnes soupçonnées d'avoir déjà appartenu au FLQ ou d'avoir sympathisé.

M. Douglas soumettra une motion d'amendement pour tenter de faire disparaître cet article.

Pour M. Robert Stanfield, chef de l'Opposition, le projet de loi n'est pas fondé sur une insurrection appréhendée, mais plutôt sur les activités d'une organisation subversive permanente qui s'appelle FLQ.

Le leader conservateur a mis en garde ceux qui seraient portés à croire que cette législation éliminera à tout jamais d'autres risques de révolution au Québec.

Le bill C-181 n'est qu'un palliatif, a-t-il ajouté, et il faudra que le gouvernement s'attaque aux maux économiques et sociaux pour retabli l'ordre.

Le chef du Ralliement créditiste, M. Réal Caouette, a insisté sur la nécessité de réformer d'abord les institutions économiques et sociales, si l'on veut instaurer un climat de paix et de confiance au Canada.

M. Caouette a reproché à M. Turner de n'avoir consacré hier qu'une minute de son discours aux réformes, ajoutant que, si le gouvernement avait agi pour assurer un mieux-être de la population, et s'il avait tenu compte de certains avertissements, dans le passé, sur les activités de groupes de personnes au Québec, celui-ci n'aurait pas connu les événements récents.

Les porte-parole des quatre partis ont exposé chacun la position de leur groupe sur l'état de crise qui prévaut au Québec, depuis l'enlèvement du diplomate britannique, M. James Cross, le 5 octobre.

M. Turner a dit que la situation étant en constante évolution au Québec, le gouvernement ne pouvait alors différer la proclamation d'une loi sur les mesures de guerre, le 16 octobre, devant le risque de désordres majeurs.

Le gouvernement ne pouvait invoquer une autre loi, le code pénal actuel n'étant pas conçu de manière à faire face à la violence de groupe, a expliqué le ministre, ajoutant qu'après "l'orage, le deuil, la tristesse", a succédé une période de profonde réflexion qui a donné la preuve, selon lui, d'un grand sentiment d'appartenance au Canada de la part de toute la population.

M. Turner a, d'un autre côté, attaqué vivement les députés neo-démocrates qui ont voté contre la loi sur les mesures de guerre, le 16 octobre (16 sur 24).

"Ces voix qui se sont élevées ont dit que le gouvernement avait agi par émotivité et pour se faire du capital politique", a déclaré M. Turner.

"Mais est-ce que les gouvernements d'Ottawa, de Québec, de Montréal, les députés fédéraux du Québec étaient tous dans l'erreur? Voyons donc. Avons-nous réagi trop fort?"

Le ministre a soutenu que ce sentiment d'appartenance au Canada a été démontré par les nombreux témoignages d'appui qui sont parvenus au gouvernement.

Dans une allusion aux neo-démocrates, M. Turner les a accusés de s'être inspiré de motifs de "politiciens", de chercher à assurer leur survie, mais ils n'ont pas réussi à convaincre le gouvernement, ni les Canadiens.

"Au lieu de formuler des commentaires pertinents, a poursuivi M. Turner, le chef du NPD a trompé sciemment

le peuple canadien quand il a parlé de déportations, de censure et d'autres pouvoirs inclus dans la loi des mesures de guerre.

"Il a, cependant, oublié de préciser que seuls les règlements adoptés par cette Chambre ont force de loi présentement.

"Le gouvernement s'est acquis la confiance du peuple canadien et a assumé toutes ses responsabilités dans les circonstances.

"La violence a, par ailleurs, démontré la vulnérabilité des institutions démocratiques au Canada et a témoigné également la faiblesse ou peut-être même l'échec de notre système démocratique, a poursuivi le ministre.

Mais ce n'est pas là une raison de se résigner au suicide de la démocratie en ne réagissant pas.

Il suffit de contenir cette menace et de rétablir un climat de confiance et de contrôle; seule, la stabilité pourra corriger la situation et nous permettre de poursuivre efficacement notre programme de réformes sociales et économiques, a dit encore M. Turner.

Des gens comme Charles Gagnon, Pierre Vallières, la publication d'écrits comme "Nègres blancs d'Amérique" de

Vallières, la mise en place d'un plan bien défini, les manifestations de toutes sortes démontrent bien que l'action du FLQ a pour objet la démolition de l'ordre établi, affirme le ministre avant d'expliquer brièvement les implications du nouveau projet de loi qui remplacera les mesures de guerre.

Il a cité, par exemple, la réduction de présomption d'appartenance au FLQ ou tout groupe du même genre, le droit de retenir un avocat pour le détenu, l'accélération des procès, la diminution de 21 à 7 le nombre de jours de détention sans accusations.

Le parrain du projet de loi a enfin assuré la Chambre que la nouvelle loi sera retirée dès que toute menace de désordre ou de révolution aura été écartée.

"Octobre '70 a été un mois où le Canada a changé, a-t-il dit. Il n'était pas facile de se rendre compte de ce qui se passait, nous qui n'étions pas habitués à la violence, mais il a fallu constater que c'est arrivé ici également.

"Le Canada a perdu à tout jamais son innocence; c'est malheureux et tragique".

Le discours de 45 minutes du ministre de la Justice a été vivement applaudi par les deux côtés de la Chambre.

Une nouveauté révolutionnaire pour ceux qui portent des dentiers

Les dentiers n'ont jamais été si faciles à porter.

Pour la première fois, la science offre une crème adhésive plastique pour aider à tenir en place les dentiers — adaptés à la gencive supérieure ou inférieure — mieux que jamais! Elle forme une membrane élastique qui aide à tenir les dentiers plus fermement pendant des heures!

Cette découverte unique, c'est la crème adhésive pour dentiers FIXODENT™. La crème FIXODENT non seulement fait tenir les den-

tiers plus fermement mais elle vous assure aussi un plus grand confort. Elle est si souple que vous pouvez mordre avec plus de force, mieux mâcher les aliments et manger d'une façon plus naturelle. La crème FIXODENT est facile à utiliser et résiste à l'humidité. Une seule application aide à tenir les dentiers en place pendant des heures. Procurez-vous la crème plastique FIXODENT aujourd'hui même — une innovation révolutionnaire!

Les Canadiens dépensent chaque année \$179,000 pour se faire dire qu'ils dépensent trop

OTTAWA (P.C.) — Il en coûte entre \$158,000 et \$179,000 par année aux Canadiens pour se faire dire par la Commission fédérale des prix et revenus qu'ils dépensent trop.

Voilà ce que révèle la réponse transmise mercredi, aux Communes, à une question écrite de M. David Orlikow NPD-Winnipeg-Nord à propos du nombre de membres et des salaires versés aux membres de la Commission des prix et revenus.

Selon le gouvernement, la commission comprend cinq membres qui touchent les salaires suivants: MM. John Young, président, et Paul Gérin-Lajoie, vice-président commandant chacun un salaire annuel entre \$37,000 et \$40,000; et trois membres adjoints, MM. B. G. Barrow, C. E. Freeman et G. V. Haythorne, touchant un revenu personnel de \$28,000 à \$33,000 par année.

Au dire du journal montréalais La Presse, M. Gérin-Lajoie sera nommé bientôt président de l'Agence canadienne de développement international.

Juneau veut les enregistrements radiophoniques comme pièces historiques

OTTAWA (PC) — Le président du Conseil de la radio-télévision canadienne, M. Pierre Juneau, a déclaré, hier soir, que cet organisme ne poursuit aucun but sinistre en demandant à des stations de radio et de télévision de lui soumettre des rubans magnéto-sonores sur les reportages au sujet du terrorisme et des enlèvements au Québec.

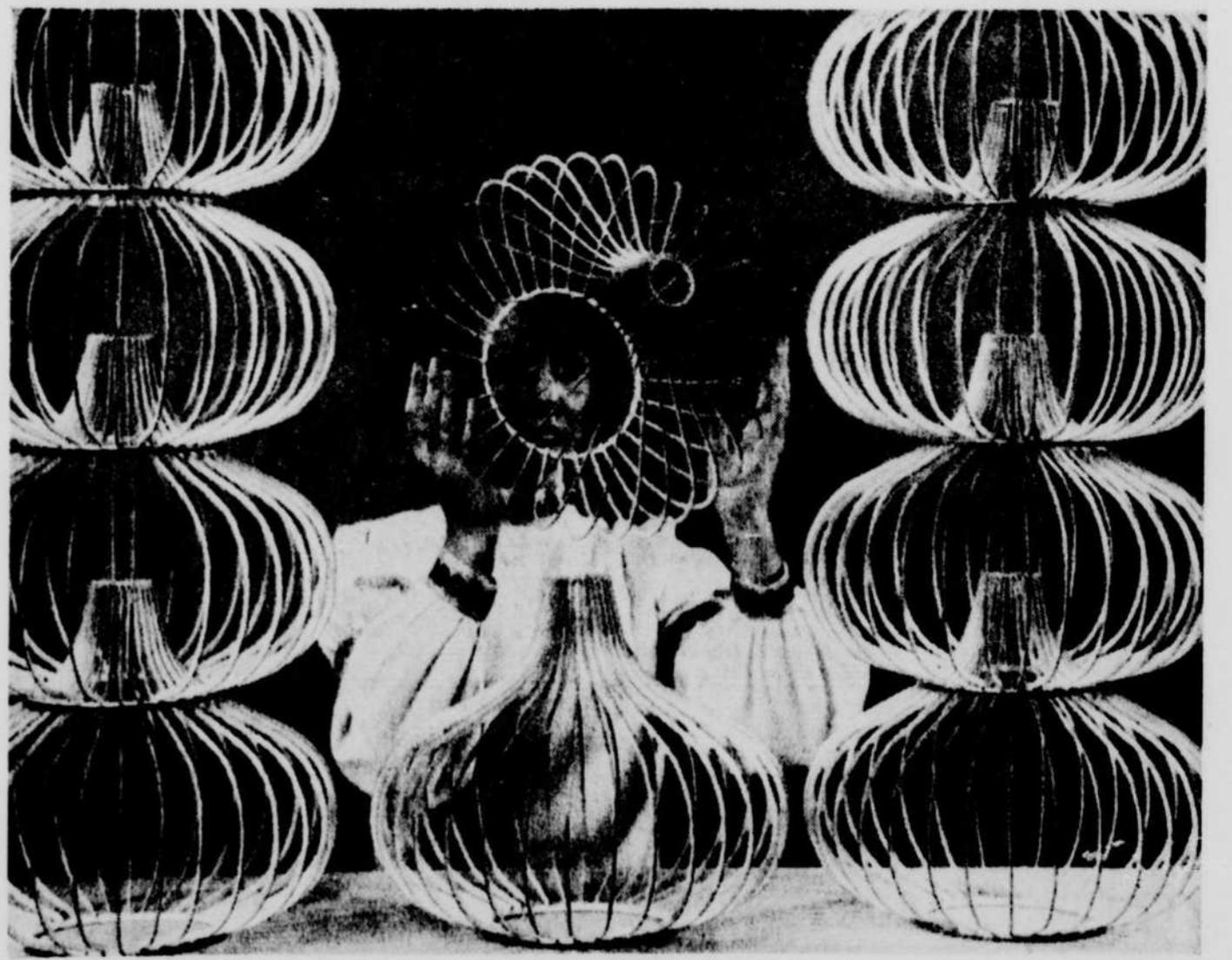
M. Juneau a expliqué, au cours d'une entrevue, qu'il avait demandé à 2 stations de radio et de télévision de différentes provinces de lui soumettre les textes des reportages et les enregistrements portant sur les enlèvements "afin d'en faire une documentation historique".

Le président du CRTC a rappelé que les règlements, sous la loi de la radiodiffusion, obligent les stations à garder un enregistrement de leurs émissions pendant 3 jours. Il a précisé que la requête pour la remise de ces documents devait être faite lundi, avant qu'ils ne soient jetés aux rebus ou détruits.

M. Juneau a expliqué: "Ce n'est qu'à une simple fin historique. N'importe qui peut obtenir des journaux publiés depuis 25 ans, mais il est plus difficile d'obtenir des enregistrements d'émissions de radio ou de télévision".



● Un spectacle de mi-temps lors d'une joute de football à la Nouvelle-Orléans a presque eu des suites funestes. Un vieux canon utilisé pendant la reconstitution d'une scène historique a explosé prématurément. Deux figurants ont été blessés et conduits à l'hôpital souffrant de brûlures.



● LOS ANGELES. — Cette jeune fille ne s'apprête nullement à se coiffer ou à se masquer. Il s'agit plutôt du dernier coup d'oeil que cette artiste jette sur les récents abal-jour que vient de créer une entreprise américaine. (Telephoto UPD)

PROGRAMME DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE DU CANADA

La formation professionnelle pour les adultes peut vous aider à améliorer votre situation, à trouver et à conserver un nouvel emploi.

Vous pouvez être admis à des cours offerts en vertu du programme de la Formation Professionnelle des Adultes si votre âge dépasse d'au moins une année l'âge normal de fin de scolarité dans la province. Et si vous avez appartenu à la main-d'oeuvre pendant au moins trois ans, ou si vous avez une ou plusieurs personnes à charge, vous pouvez bénéficier, pendant la durée des cours à plein temps, d'une allocation dite de formation.

Dans le cadre de ce programme, les cours suivants débiteront aux dates indiquées:

COMMIS-DACTYLO (PERF.) 23 novembre 1970
MECANIQUE DIESEL (PERF.) 9 novembre 1970
TAILLEUR — Coupe et confection (DEB.) 9 novembre 1970

Les personnes intéressées à suivre un de ces cours devront communiquer le plus tôt possible avec le Centre de Main-d'oeuvre du Canada de leur localité.



Centre de Main-d'oeuvre du Canada

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration

155 sud, Dorchester, Québec 2

Téléphone: 694-3900

164, rue Commerciale, Lévis

Téléphone: 694-3979

2700, Boul. Laurier, Ste-Foy

Téléphone: 694-3776

4096, Boul. Ste-Anne, Montmorency

Téléphone: 694-3282

VIDEZ VOS GRENIERS AU PROFIT DES PAUVRES DE QUEBEC

La demande est pressante... on récupère de tout...

Téléphonez, on ira chercher vos surplus



160 St-Paul, Québec — 692-0385

Confiez à "l'Action" vos travaux d'impression

l'Action

Lisez "l'Action" régulièrement vous l'adopterez définitivement

Suite à la Loi des mesures de guerre

Le gouvernement devrait prendre la responsabilité de toutes les conséquences des arrestations

Par Françoise PAUL

QUEBEC — Le Conseil central de la CSN de Québec a voté mardi soir à sa réunion une résolution demandant au gouvernement de prendre la responsabilité de toutes les conséquences des arrestations qui, dans le cadre de la Loi des mesures de guerre, n'ont pas été suivies d'une mise en accusation.

La résolution adoptée demande que le gouvernement rembourse les pertes monétaires encourues par les personnes qui ont été incarcérées sans motif. Ces pertes comprennent autant les jours d'incarcération durant lesquels le salaire n'a pas été perçu que les dégâts commis au cours des perquisitions et arrestations par les agents de l'Etat.

Les membres du Conseil central ont demandé par la même résolution que le gouvernement fasse les pressions nécessaires auprès des employeurs pour que les détenus remis en liberté sans accusation soient réintégrés à leur travail dans la même fonction et aux mêmes conditions que lors de leur "départ". Le texte de la résolution demande aussi que le gouvernement se tienne responsable des pertes d'emploi et, si l'employeur refuse de réintégrer son employé, que le gouvernement le prenne à son service, soit dans la fonction publique, soit dans un autre ministère.

La résolution réclame enfin que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que les gens arrêtés indéfiniment reprennent leur place dans la société. M. Jacques Gagnon, membre du Conseil central et second de la proposition, a expliqué que la plupart des gens étaient des animateurs dans leur milieu et que les procédures policières risquaient de les discréditer aux yeux de leurs concitoyens. M. Gagnon a suggéré que le gouvernement les blanchisse publiquement.

Le Conseil central de Québec a demandé dans une autre résolution que l'éducation des membres constitue pour la CSN la priorité des deux prochaines années. Les dirigeants ont fait valoir à cet effet que le programme actuel des services éducatifs de la CSN est extrêmement dynamique et qu'il déborde nettement les cours de syndicalisme pour couvrir les domaines économique, social et politique. Les leaders syndicaux estiment que cette formation est devenue essentielle aux syndiqués.

Appareil qui préservera l'haleine

Les recherches devraient aboutir bientôt - Dr Jean-Marie Roussel

CHICOUTIMI (PC) — Le Dr Jean-Marie Roussel, directeur de l'Institut médico-légal, a déclaré hier que les recherches devraient aboutir d'ici peu à la découverte d'un tube qui préservera l'haleine indéfiniment pour les tests de l'ivressomètre.

Le Dr Roussel, qui était à Chicoutimi pour rendre témoignage, a fait remarquer que les appareils devront être modifiés.

"Les spécialistes sont sur le point de trouver le tube qui conservera l'haleine indéfiniment, a-t-il dit, évitant ainsi aux automobilistes d'être conduits continuellement pour passer le test de l'ivressomètre à un endroit où il y a un appareil".

AUTO-TEST

Lorsqu'en Angleterre, on a obligé la prise de sang quand un automobiliste manifestait des signes d'ivresse, les accidents mortels ont diminué de 40 pour cent et, selon le Dr Roussel, ce pourcentage se rapproche de la réalité au Québec et au Canada depuis la Loi de l'ivressomètre.

Quant à l'analyse du sang, "il s'agit d'une formule moins compliquée que les médecins, les infirmières peuvent le faire, a-t-il dit. En outre, l'automobiliste peut toujours obtenir un échantillon de son sang lui permettant de commander lui-même un test."

"Ce n'est pas le cas pour l'ivressomètre, a conclu le Dr Roussel. Nous avons dû entraîner quelque 250 techniciens et seuls ceux-ci peuvent faire fonctionner l'appareil".

Par ailleurs, sans pouvoir dévoiler de chiffres exacts, le pathologiste a affirmé qu'il y avait eu au Québec, au cours des derniers mois, surtout avec l'avènement de l'ivressomètre, une diminution sensible des accidents mortels sur la route.

La Maison du Pêcheur aurait été un repaire de membres felquistes

GASPE (P.C.) — "Le gouvernement et la police ne nous ont pas appuyé cet été, alors que nous demandions la fermeture de la Maison du pêcheur, mais je crois qu'ils le feront l'été prochain", a déclaré M. Abner Biard, maire de Percé.

M. Biard, qui doit rencontrer, dans les prochaines semaines, les ministres et fonctionnaires impliqués dans le développement touristique de Percé, a précisé au cours d'une interview que la population de Percé est bien confiante qu'il n'y aura pas de nouvelle Maison du pêcheur, l'été prochain, dans leur petit village.

On croit même que l'opposition à un tel projet viendra non pas de Percé, mais des autorités gouvernementales, à la suite des événements tragiques des dernières semaines et reliés au Front de libération du Québec FLQ.

En effet, la population de Percé croit que la Maison du pêcheur libre était un repaire de membres ou de partisans felquistes. Cette assertion est fondée principalement sur la présence confirmée de Paul Rose, au cours de l'été 1969, et des autres

individus recherchés par la police depuis les derniers agissements du FLQ.

Auberge de jeunesse Le maire de Percé s'est même dit disposé à s'opposer à la réouverture de l'Auberge de la jeunesse qui, à son avis, est une source d'ennuis à la vie paisible de Percé, même s'il ne va pas jusqu'à dire qu'elle soit fréquentée par des membres du FLQ.

"Je ne blâme pas l'animateur qui était à l'Auberge, a-t-il précisé, mais je reproche aux dirigeants de ne pas avoir nommé un assez grand nombre d'animateurs pour surveiller les jeunes."

Le maire Biard est d'ailleurs bien décidé à empêcher l'ouverture de l'Auberge de jeunesse, si on ne lui assure pas auparavant qu'il y aura au moins une personne responsable pour chaque groupe de 25 ou 30 pensionnaires.

Selon M. Biard, c'est la seule façon d'empêcher la tenue de manifestations telles que celles de l'été dernier, menées conjointement par les résidents de l'Auberge et de la Maison du pêcheur.

14 hôpitaux dotés de comités d'avortement au Québec

Par Gérard ALARIE

QUEBEC (PC) — Seulement 14 hôpitaux au Québec sont dotés de comités d'avortement et durant les premiers douze mois de l'application des dispositions du code pénal, qui autorisent les avortements thérapeutiques, la province n'a enregistré que 85 avortements, en vertu de ces dispositions.

De ce nombre, 67 ont été pratiqués au Jewish General Hospital de Montréal. Onze des 14 hôpitaux où l'on a constitué des comités d'avortement, sont situés dans la région de Montréal. Les trois autres sont à Sherbrooke, Québec et Shawinigan.

Ces chiffres sont tirés de données qu'on a communiqué, mercredi, à la Presse Canadienne, les services compétents du ministère québécois de la Santé.

M. Jean-Paul Maréchal, directeur du service de l'Assurance-hospitalisation, a noté, dans un entretien, qu'il appartient au conseil d'administration de chaque hôpital, de déterminer s'il doit constituer un comité d'avortement.

101 REQUÊTES Les dispositions du code pénal, autorisant les avortements, et comprises dans le "Bill Omnibus", adopté par les Communes en 1968, ont été promulguées, le 26 août 1969. Durant la période menant à la date correspondante de 1970, 101 requêtes d'avortement ont été formulées, sous l'empire de ces dispositions. Treize demandes ont été refusées, une est encore à l'étude et une autre est "en suspens".

Le code pénal canadien autorise les avortements, lorsqu'un comité de médecins d'un hôpital juge que la continuation de la grossesse met en danger la vie ou la santé de la mère.

Alors que durant la période sur laquelle porte le rapport du ministère de la Santé, il s'est pratiqué 67 avortements thérapeutiques, au Jewish General Hospital de Montréal, son comité d'avortement a néanmoins repoussé six requêtes d'avortement.

Le comité d'avortement du Queen Elizabeth Hospital, à Montréal, a accepté quatre requêtes d'avortement durant cette période.

Le Lakeshore General Hospital, également dans la région de Montréal, a enregistré sept avortements et quatre requêtes ont été refusées.

Au Reddy Memorial Hospital, aussi dans la région métropolitaine, il y a eu quatre avortements, un refus et une requête d'avortement est "en suspens".

L'hôpital Maisonneuve, à Montréal a enregistré un seul avortement et une requête a été repoussée.

Au Lachine General Hospital, il y a eu deux avortements et une requête d'avortement demeure à l'étude, selon un document du ministère de la Santé qui porte la date du 28 octobre.

Les hôpitaux Fleury, St. Mary's et Barrie Memorial, à Montréal et l'hôpital St-Joseph de Lachine de même que l'hôpital général Christ-Roi de Verdun, où existent des comités d'avortement, n'ont rapporté aucun avortement, n'ayant reçu aucune requête.

L'hôpital St-François d'Assise de Québec, où existe un comité d'avortement, n'a enregistré à ce jour un avortement, n'ayant pas reçu de requête, durant la période qui fait l'objet du rapport, non plus qu'il y a eu de requête d'avortement à l'hôpital Ste-Thérèse de Shawinigan où existe un comité d'avortement.

La clinique hospitalière de l'Université de Sherbrooke n'a, de son côté, enregistré aucun avortement, mais une requête d'avortement fut refusée.

Les données du ministère de la Santé, qui ont été communiquées au Bureau fédéral pour la compilation de statistiques canadiennes, ne font nulle mention de l'état civil des femmes qui ont sollicité l'avortement thérapeutique ou l'ont subi.

Il est, par ailleurs, loisible, à des femmes enceintes, au Québec, qui souhaitent l'avortement de se rendre dans l'Etat de New York où, depuis le 1er juillet 1970, l'avortement est légalement tenu comme une affaire strictement personnelle entre une femme et son médecin, à condition que cet avortement soit provoqué par un médecin autorisé, avant la 24e semaine de grossesse. La loi newyorkaise ne tient pas compte du lieu de résidence de la femme qui sollicite l'avortement non plus qu'elle requiert que celui-ci soit pratiqué dans un hôpital. Le ministère de la Santé du Québec ne possède toutefois, aucune statistique à ce sujet.

Quant à l'Université de Québec, elle n'a enregistré aucun avortement, n'ayant pas reçu de requête, durant la période qui fait l'objet du rapport, non plus qu'il y a eu de requête d'avortement à l'hôpital Ste-Thérèse de Shawinigan où existe un comité d'avortement.

La clinique hospitalière de l'Université de Sherbrooke n'a, de son côté, enregistré aucun avortement, mais une requête d'avortement fut refusée.

Les données du ministère de la Santé, qui ont été communiquées au Bureau fédéral pour la compilation de statistiques canadiennes, ne font nulle mention de l'état civil des femmes qui ont sollicité l'avortement thérapeutique ou l'ont subi.

Il est, par ailleurs, loisible, à des femmes enceintes, au Québec, qui souhaitent l'avortement de se rendre dans l'Etat de New York où, depuis le 1er juillet 1970, l'avortement est légalement tenu comme une affaire strictement personnelle entre une femme et son médecin, à condition que cet avortement soit provoqué par un médecin autorisé, avant la 24e semaine de grossesse. La loi newyorkaise ne tient pas compte du lieu de résidence de la femme qui sollicite l'avortement non plus qu'elle requiert que celui-ci soit pratiqué dans un hôpital. Le ministère de la Santé du Québec ne possède toutefois, aucune statistique à ce sujet.

Quant à l'Université de Québec, elle n'a enregistré aucun avortement, n'ayant pas reçu de requête, durant la période qui fait l'objet du rapport, non plus qu'il y a eu de requête d'avortement à l'hôpital Ste-Thérèse de Shawinigan où existe un comité d'avortement.

La Cie Cinépix Inc. vendue à une société américaine

MONTREAL (PC) — La société Kalvex Inc., de New York, a annoncé mercredi qu'elle avait acheté la compagnie canadienne Cinépix Inc., qui a notamment produit les films Valerie et l'Initiation.

Un porte-parole de Kalvex a précisé que sa compagnie avait acquis un tiers des intérêts de Cinépix en août 1969, et qu'elle avait acheté le reste des intérêts par la suite, pour une somme non divulguée.

Cinépix, qui s'occupe également de la distribution de films étrangers, a produit sept films au cours des deux dernières années. Le président de Cinépix, M.

John Dunning, a affirmé que l'administration de la compagnie resterait inchangée à la suite de la vente.

"Cette transaction, a-t-il dit, a procuré à Cinépix les fonds nécessaires à l'expansion de son réseau de distribution vers les marchés étrangers, et notamment vers le marché important des Etats-Unis. La population du Canada n'est tout simplement pas de taille à financer les producteurs de films canadiens".

BONNE FIGURE

"Les producteurs de films canadiens, a-t-il poursuivi, ont besoin d'un réseau de

distribution étranger s'ils veulent faire bonne figure devant leurs concurrents lorsqu'ils exploitent un film à l'extérieur du Canada et aux Etats-Unis".

Pour sa part, le président de Kalvex, M. Emmanuel Wolfe, a souligné que sa compagnie est décidée à réinvestir les profits de Cinépix dans la production de films canadiens. Au cours des dernières années, selon M. Wolfe, ces films "ont démontré qu'ils sont à même de faire face à la compétition mondiale". Cinépix, a-t-il ajouté, continuera d'être administrée comme une compagnie canadienne.

Une cellule du FLQ démantelée par la police à Montréal

MONTREAL (PC) — Selon le quotidien La Presse, la police a réussi à mettre au jour une cellule du Front de libération du Québec, au cours de la vaste enquête menée depuis quelques semaines sur les activités terroristes au Québec.

La police aurait procédé à l'arrestation de six jeunes, âgés de 18 à 23 ans. Toutefois, précise le journal, il ne s'agit que d'une "cellule de communications" au sein du mouvement terroriste.

Rapportant les précisions apportées par un informateur digne de foi, le journal ajoute que les jeunes gens seraient détenus depuis plusieurs jours et qu'on portera des accusations contre eux dans les prochains jours.

Cette cellule, toujours selon La Presse, occupait une maison du centre de Montréal, où les policiers ont aussi découvert des armes, des documents du FLQ et des fascicules sur la guérilla urbaine.

On ne croyait pas toutefois que cette "cellule de communication" était reliée aux cellules qui ont revendiqué la responsabilité des enlèvements du représentant britannique

James Cross et du ministre québécois du Travail, M. Pierre Laporte, ainsi que de l'assassinat de ce dernier.

La Presse écrit que les jeunes gens ont fait des aveux sur la structure de leur cellule mais qu'ils ont affirmé ne rien savoir des membres d'autres cellules.

Selon le quotidien, la cellule serait en somme de peu d'importance au sein du FLQ. Sa tâche consistait surtout à recueillir des fonds et à répandre la propagande du FLQ.

Il a été impossible d'obtenir de plus amples informations de la police.

Yvette Bureau
LINGERIE - CORSETERIE
VÊTEMENTS SPORT
180 ouest, St-Vallier, Québec
Tel.: 525-5033

VOTRE CHIRO VOUS REPOND !
Q.—Docteur, pourriez-vous m'expliquer ce qu'est le lumbago, et qui peut en souffrir?
R.—L'expression "lumbago" est très générale et désigne surtout un mal aigu ou chronique dans le bas du dos. Les causes peuvent être: a) disque intervertébral déplacé; b) entorse de la région sacro-iliaque (bassin); c) ligaments forcés ou étirés entre les vertèbres.
Note: Non traité, le lumbago a tendance à revenir de plus en plus souvent.
Faites parvenir vos questions à:
CLINIQUE J.-ROBERT COULOMBE
705 est, boul. Charest, Qué. 523-7000
(FACE AU MAGASIN POLLACK)

Université Laval
AVIS AUX ENSEIGNANTS EN EXERCICE
LA DIRECTION DE L'EDUCATION PERMANENTE invite
tous les enseignants en exercice du territoire de l'Université Laval.
particulièrement les enseignants déjà admis aux cours de passage au brevet "A" dans les cadres de l'Extension de l'enseignement universitaire par suite de l'intégration de la formation des maîtres et de l'École normale Laval à l'Université Laval
qui désirent, à compter du trimestre d'hiver, demander leur admission à un baccalauréat d'enseignement élémentaire ou d'enseignement secondaire
à une rencontre d'information
Vendredi, le 6 novembre 1970, à 20h.30
à l'amphithéâtre du Pavillon Pouliot (Faculté des sciences).
Cité universitaire, Québec 10*

Postez ce coupon à **ckcv**
vous aurez ainsi la chance de
GAGNER L'UN DES ITEMS SUIVANTS:
• AUTOMOBILE
• POLAROIDS
• LESSIVEUSE SÈCHEUSE
• CONGÉLATEUR
• RADIOS-CASSETTES COMBINÉS

CKCV-MERITAS
Jeu radiophonique
Nom
Adresse
.....No. Tél.
Date de naissance
PARTICIPATION— Complétez ce feuillet et faites-le parvenir à CKCV. Un nom est mentionné à toutes les demi-heures sur les ondes de CKCV. Le signataire qui s'identifie dans les 15 minutes qui suivent en composant 529-0015 et en donnant sa date de naissance peut se voir attribuer un des GRANDS PRIX.
• CKCV MERITAS • CKCV MERITAS • CKCV MERITAS • CKCV MERITAS • CKCV MERITAS • CKCV MERITAS

STATION SERVICE **OUVERT JOUR ET NUIT**
756, BOUL. DES CAPUCINS - 529-8839
LE MEILLEUR ENDROIT POUR ACHETER VOS
PNEUS D'HIVER NEUFS
B.F. Goodrich

ECONOMISEZ
30%
POSE ET BALANCEMENT INCLUS

PNEUS D'HIVER RECHAPES
B.F. Goodrich
TOUTES GRANDEURS • GARANTIS A VIE
AVEC ECHANGE \$ **25**
LEGER SUPPLEMENT AVEC CLOUS
ANTIGEL, BOUGIES, BATTERIES, etc., A PRIX TRES SPECIAUX
MISE AU POINT D'HIVER DU MOTEUR
S DE CREDIT 756, BOUL. DES CAPUCINS
TEXACO et SHEARSON 529-8839



Guy DESAULNIERS

Les As attendent les Bears de pied ferme, avec Hughes

Par Réal LABBE

Malgré le nouveau règlement adopté par la ligue Nationale de hockey à savoir que chaque équipe pourra aligner 18 joueurs d'ici la fin de la saison régulière, les Flyers de Philadelphie n'ont pas rappelé le joueur de défense Brent Hughes qui sera en uniforme ce soir. Nous avons rejoint le pilote Eddie Bush hier soir

pour la confirmation de la venue de Hughes et il a dit: "Il vient tout juste de m'appeler pour me dire qu'il était arrivé, il sera au Colisée demain 'aujourd'hui'. C'est une nouvelle très encourageante car l'expérience de ce défenseur sera d'un précieux atout pour les locaux, d'autant plus qu'ils affrontent les expérimentés Bears de Hershey.

Chez les As, il y aura nécessairement un arrière-garde qui devra céder sa place au nouveau venu: Brent Hughes alors qu'un jeune cerbere, Guy Desaulniers, agira comme le substitut de Bob Taylor. Michel Belhumeur s'est légèrement blessé à laine et il n'est pas prêt à reprendre le travail immédiatement. Desaulniers est à Québec sous le règlement d'un club professionnel sans perdre son statut amateur, mais ce n'est que lorsqu'il sera appelé à jouer que la joute comptera.

Cleveland, s'il parvient à vaincre les As ce soir. Ces derniers, par contre, aimeraient bien un gain, ce qui leur permettrait de s'approcher des Kings de Springfield, au 3e rang dans la section Est.

Dans les buts des Bears, c'est André Gill qui aura la tâche d'enrayer l'offensive de As et il aura Daniel Bouchard comme substitut. Chez les joueurs de défense, Mathers formera des paires avec Edstrand et Keller, et Barber-Beverley pendant que Mike Mahoney agira comme 5e joueur. A l'avant, il y aura les lignes Jannot, Gilbert, Frank Spring et Larry McKillop; Mike Ny-

koluk, Michel Harvey et Ted Snell; Bob Letter, Stan Gilbertson et Bud DeBrody. Comme substituts, le mentor des Bears pourra compter sur Arthur Quoquochi et Ross Webley, Jean-Guy Gratton, qui a accompagné l'équipe, ne sera pas en uniforme.

Mike Nykoluk, un vétéran de la ligue Américaine, occupe présentement la 2e place chez les pointeurs du circuit Butterfield, ayant deux points de retard sur le meneur Randy Rota des Reds de Providence. Comme il s'agit du seul match présenté dans l'Américaine ce soir, Nykoluk a de bonnes chances de monter en tête.

Voici l'alignement du Hershey:

- BOUCHARD, DAN G.B.
- GILL, ANDRÉ G.B.
- EDESTRAND, DARRYL D
- KELLER, RALPH D
- MAHONEY, MIKE D
- BEVERLEY, MIKE D
- NYKOLUK, NICK C
- DEBRODY, BUD AD
- HARVEY, MICHEL AG
- GILBERTSON, STAN AG
- SNELL, TED AD
- McKILLOP, LARRY AG
- GILBERT, JEANNOT C
- LETTER, BOB C
- QUOQUOCHI, ARTHUR AD
- BARBER, RUTCH D
- WEBLEY, ROSS C
- SPRING, FRANK AD

Tableau de rendement des As

	Pro	Spr	Cle	Bal	Her	MU	B	A	Pts
Wright	0-0	0-2	0-1	0-3	0-0	0-1	0	7	7
Clement	1-1	1-1	0-0	1-0	0-0	1-0	4	2	6
Gaudette	1-0	1-1	0-0	1-0	0-1	0-0	3	2	5
Giannini	0-0	2-0	1-0	1-0	0-0	1-0	5	0	5
Pelletier	0-0	1-1	0-0	0-2	0-0	0-1	1	4	5
Drolet	0-1	0-0	0-0	0-3	1-0	0-0	1	4	5
Sarrasin	0-1	1-0	0-0	2-0	0-1	0-0	3	2	5
Nowak	1-1	0-1	0-0	0-0	1-0	0-0	2	2	4
Cunningham	0-0	0-1	0-0	0-1	0-1	0-0	0	3	3
MacSweeney	0-1	0-1	0-0	0-1	0-0	0-0	0	3	3
Johnson	0-0	1-1	0-0	0-0	0-0	0-1	1	2	3
Saleski	0-0	0-1	0-0	1-0	0-0	0-0	1	1	1
Hurlbert	0-0	0-0	0-0	0-1	0-1	0-0	0	2	2
Trevelyan	0-0	1-1	0-0	0-0	0-0	0-0	1	1	2
Schultz	1-1	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	1	1	2
Brossart	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	0	1	1

GARDIENS DE BUTS

	P.J.	MIN	BC	BL	Moy.
Michel Belhumeur	5	300	19	0	3.80
Bobby Taylor	4	240	19	0	4.75
L'équipe	9	540	38	0	4.22

Ce n'était que le second gain pour la Californie

OAKLAND (PA) — Les Golden Seals de la Californie ont empêché les Rangers de New York de prendre seuls possession du premier rang du classement de la division Est de la Ligue Nationale de hockey, hier soir, en leur infligeant un revers de 3-1.

Les Rangers sont sur un pied d'égalité avec les Bruins de Boston, au sommet du classement de l'Est, tandis que les Seals, qui occupent la caverne du classement de l'Ouest, en étaient à leur deuxième victoire en 11 matches cette saison.

Gary Jarrett, Dennis Hextall et Gary Groteau ont réussi à prendre le cerbere Ed Giacomin en défaut pour donner une

avance de 3-0 aux Seals, avant que la recrue Jac Eggers ne brise la glace pour les Rangers avec son premier but de la saison régulière de la LNH.

SOMMAIRE

- Première période
 - 1-Californie, Jarrett (2)
 - (Hampson, Vadnais) — 3:05
 - 2-Californie, Hextall (3)
 - (Faberstone, Malota) — 5:16
 - Aucune punition.
- Deuxième période
 - 3-Californie, Groteau (2)
 - (Stackhouse) — 9:17
 - Punitions: Sealing NY 0:21, Ingraham Cal 6:09.
- Troisième période
 - 4-New York, Eggers (1)
 - (Apostol) — 15:21
 - Punitions: Smith Cal 0:22.

LES BEARS

Le club de l'instructeur Frank Mathers, qui occupe la 3e place de la division Ouest dans la ligue Américaine, pourrait bien se retrouver au second rang, devant les Barons de

Ligue Américaine

	B.	A.	Pts
Rota, Pro	8	7	15
Szura, Pro	2	11	13
Huck, MI	7	5	12
Dufour, Bal	3	9	12
Nykoluk, Her	2	10	12
Comeau, Cle	7	4	11
Lemieux, Spr	6	5	11
White, Pro	4	7	11
Beaudin, Cle	3	8	11
Snell, Her	2	9	11

Les Canucks se sont effondrés lors de la troisième période

Ken Schinkel et Glen Sather ont compté à deux reprises chacun pour les vainqueurs tandis que Duane Rupp reculait quatre aides. Jean Pronovost, Bryan Hextall, Wally Boyer et Dean Prentice ont complété le total des vainqueurs alors que Dale Talton, Pat Quinn et Ray Cullen répliquaient pour les vaincus.

Pronovost et Schinkel ont d'abord donné une avance de 2-0 aux locaux, mais Talton et Quinn ont égalé les chances avant la fin de la première période.

Schinkel a redonné l'avance aux Pingouins au début du 2e engagement, mais Cullen a de nouveau égalé les chances. Hextall a toutefois donné un avantage définitif aux locaux avant la fin de la reprise.

Sather a compté à deux reprises au cours des 12 premières minutes de jeu du dernier engagement, puis Boyer et Prentice ont complété le total du match.

Deux combats ont éclaté dans les dernières minutes du match alors que Quinn et Jim Hargreaves, de même que Ron Schock du Pittsburgh, et Sather écopaient de majeures. De plus, Sather et Hargreaves ont écopé de mauvaises conduites.

Pulford brise le coeur de ses anciens coéquipiers

LOS ANGELES (PA) — Bob Pulford a enregistré deux buts contre ses anciens coéquipiers, hier soir, pour conduire les Kings de Los Angeles à une victoire de 3-2 aux dépens des Maple Leafs de Toronto, dans une joute de la Ligue nationale de hockey.

Doug Robinson a réussi le but vainqueur à 16:37 du troisième engagement, après que Pulford eut nivelé le pointage avec son deuxième but de la soirée, au début de la période.

Garry Monahan et Dave Keon ont réussi les buts des Torontois. Keon a réussi le sien alors que les Leafs jouaient avec un désavantage numérique, par suite d'une punition au gardien Jacques Plante, dans le deuxième vingt.

SOMMAIRE

- Première période
 - 1-Pittsburgh, Pronovost (2) — 3:51
 - (Morrison, Fanteppes) — 3:51
 - 2-Pittsburgh, Schinkel (4) — 6:46
 - (Prentice, Bathgate) — 6:46
 - 3-Vancouver, Talton (2) — 14:24
 - (Maki, Hall) — 14:24
 - 4-Vancouver, Quinn (1) — 14:28
 - (Schinkel, Rupp) — 14:28
 - Punitions: Quinn V 6:12, Paiement V 7:41, Polis Pgh 13:14.
- Deuxième période
 - 5-Pittsburgh, Schinkel (5) — 1:23
 - (Morrison) — 1:23
 - 6-Vancouver, Cullen (2) — 10:23
 - (Quinn) — 10:23
 - 7-Pittsburgh, Hextall (2) — 17:21
 - (Schinkel, Rupp) — 17:21
 - Punition: Quinn (V) 6:11.
- Troisième période
 - 8-Pittsburgh, Sather (2) — 6:02
 - (Blathgate, Rupp) — 6:02
 - 9-Pittsburgh, Sather (3) — 11:46
 - (Blathgate, Rupp) — 11:46
 - 10-Pittsburgh, Boyer (3) — 16:43
 - (Sather, Rupp) — 16:43
 - 11-Pittsburgh, Prentice (2) — 18:30
 - (Wasthok, Rupp) — 18:30
 - Punitions: Blackburn Pgh 2:02, Morrison Pgh 4:52, Schock Pgh 10:40, Hargreaves V 10:40, Wilkins V 11:14, 15:35, Arbour V 14:27, Schock, Pgh majeure, Quinn V min. maj. 16:22, Hargreaves V min. maj. 16:22, Sather Pgh min. maj. 16:22, Sather Pgh min. maj. 16:22, Wilkins V V. Blathgate Pgh maj. 17:34.

LES MENEURS DE LA LIGUE

	P.J.	B.	A.	Pts	Pun.
12	25	21	46	15	
12	10	20	30	6	
12	10	19	29	43	
13	12	14	26	28	
11	11	15	26	0	
12	10	14	24	28	
12	8	16	24	8	
12	10	13	23	23	
12	10	12	22	0	

5 - Roland Goyette

Défenseur
Deuxième année avec les Remparts
19 ans — Né le 2 février 1951 à Montréal
Grandeur 5'10" — 188 livres
Précédente équipe: le Mon-Retour de St-Victor (Junior B)

Si les enfants uniques avaient une apparence caractéristique, ils n'auraient probablement pas le genre du joueur portant le numéro 5 des Remparts de Québec. Pourtant, Roland Goyette n'a ni frères ni sœurs. Mais cet isolement n'est que... théorique car, par l'attraction du sport, il s'est vite dégagé de la solitude en se mettant au rythme de sa génération, la plus mouvante d'entre toutes.

Cela explique toutefois mieux pourquoi sa vocation de hockeyeur fut assez tardive. Alors que la majorité des joueurs juniors ont commencé à évoluer très jeunes sur une patinoire, Roland Goyette est devenu membre d'un club de hockey pour la première fois à l'âge de treize ans seulement. Bien sûr, il avait chaussé des patins plus tôt, mais pour se distraire sur le "rond" de son quartier, dans le quartier St-Joseph. C'est à l'attraction du sport, il s'est vite dégagé de la solitude en se mettant au rythme de sa génération, la plus mouvante d'entre toutes.

C'est à l'attaque qu'il commença à se distinguer, au profit de l'équipe de son école dont il était le meilleur joueur. En s'introduisant l'hiver suivant dans le hockey midget on estima qu'il serait tout aussi efficace (s'il n'y avait pas de défense, par son poids, sa carrure et parce qu'il pouvait facilement se mouvoir en reculant. Depuis, ce rôle est demeuré le sien. Il porta ensuite l'uniforme d'une équipe midget d'Hochelega, un an avant Jean Landry, et on le fit monter dans le Junior B en 68-69 alors qu'il s'aligna pour l'équipe Mon-Retour de St-Victor, dans la Ligue Métropolitaine, après avoir repoussé une offre du National de Rosemont. Au terme de cette saison, Goyette ne resta pas indifférent devant l'opportunité d'une ascension jusqu'au Junior A. La création d'une nouvelle équipe à Québec ouvrait d'excellents débouchés. L'éclaireur Gilles Picard lui conseilla d'aller tenter sa chance dans la cité de Champlain, avec Maurice Filion. On connaît la suite...

Ce fut encore grâce à sa corpulence et à son assez grande mobilité que Roland Goyette obtint un poste au sein de l'alignement des Remparts. Avec lui, on espérait posséder un "policeur" pour rétablir la paix au cours des matches trop belliqueux, puisqu'il avait appris à se servir de ses poings en pratiquant la boxe très sérieusement, avec l'ambition de s'affirmer dans un tournoi des "Golden Gloves". D'autre part, il s'était amenagé un gymnase chez lui, pour développer et durcir ses muscles à l'aide de divers appareils et en manipulant souvent des haltères.

Mais Roland Goyette ne se révéla pas un grand "pacificateur", sans doute parce que son aspect physique n'est pas la véritable incarnation d'un tempérament; plus conforme à celui d'un adolescent n'ayant pas eu l'occasion de se bagarrer dans sa

jeunesse, faute de n'avoir pas grandi dans l'entourage de frères... et sœurs.

A cause de cette "défaillance" Maurice Filion hésita sans doute à le renouer au début de la présente saison. Mais Goyette, qui tenait beaucoup à reprendre son poste, redoubla d'efforts durant le camp d'entraînement et, comme les Remparts avaient besoin de conserver quelques vétérans, on redonna le chandail No 5 à celui qui l'avait endossé l'hiver passé, en renouvelant le souhait de le voir cogner l'adversaire chaque fois que ce serait nécessaire. Jusqu'à maintenant, un pareil besoin ne s'est pas fait sentir car il faut bien admettre que la violence a beaucoup diminué dans la Ligue Junior A du Québec. De plus, les Remparts ne manquent pas de moyens pour imposer leur respect. Il leur a suffi de marquer de nombreux points... sans user de leurs poings pour remporter douze victoires consécutives. Roland Goyette n'est cependant pas inutile. Il a amélioré son jeu, son contrôle du disque est plus assuré. Les risques sont donc moins grands lorsqu'il est sur la glace.

Hors de celle-ci que fait-il?

Pas grand chose et un emploi serait le bienvenu. Après deux ans d'études et de pratique, il est en mesure de se débrouiller dans l'imprimerie. Par ailleurs, c'est un excellent dessinateur qui pourrait tracer des plans dans un bureau d'architecture. Quant à ses loisirs, ils sont forcément limités puisque le hockey est passablement accaparant tous les soirs (matches ou pratiques) et qu'il faut respecter l'heure du couvre-feu rigoureusement fixée par Maurice Filion (22 h. 30).

Alors les sorties sont rares. Il joue de temps en temps aux quilles à la salle des loisirs de St-François d'Assise. Malgré tout, il aime demeurer à Québec, une ville inconnue pour lui il y deux ans, pour l'avoir traversée et à peine entrevue lors d'un voyage vers la Gaspésie. Il était loin de s'imaginer que son destin sportif le ramènerait dans la capitale ou, semble-t-il, c'est là que l'attendait la future compagne de sa vie...

Roland Goyette aime assez le hockey pour désirer en faire une profession, d'autant plus qu'elle devient lucrative. Il est donc normal qu'il rêve de s'élever, jusqu'à la ligue Nationale, ou au moins la ligue Américaine (de préférence à Québec). Si ce n'est pas possible, le hockey européen pourrait bien accueillir un autre Canadien. L'ancien entraîneur de l'équipe Mon-Retour de St-Victor l'a invité en effet à le rejoindre en Suisse. C'est un pays attirant. Alors Roland Goyette s'envolera peut-être en direction de Lausanne au début de l'automne prochain. J.R.

LE SKI avec *Al Paine*
entraîneur de l'équipe nationale du Canada

LE CONDITIONNEMENT - Un programme de 10 semaines

A vrai dire, il y a des centaines d'exercices et de programmes d'entraînement qui peuvent être recommandés pour le skieur moyen. Votre choix dépendra d'une part de votre condition physique actuelle, d'autre part du temps et des facilités à votre disposition. Je recommande de commencer avec un programme qui comprend de la course, des flexions de genou et des redressements. La course, avec à l'occasion de courtes poussées à fond de train, aide à développer l'endurance. Les flexions de genou développent la force dans les jambes nécessaire à affronter les bosses du parcours et à garder le contrôle de ses skis. Quant aux exercices abdominaux, ils donnent le pouvoir de récupération qui empêchera les chutes inutiles.

FLEXIONS DE GENOU — Commencer avec 10 par session, puis augmenter de 2 par semaine. Utilisez des poids, si vous avez un super-voiture.

REDBRESSEMENTS ET ELEVATIONS DES JAMBES — Commencer par 20 à la fois et augmenter de 2 par semaine. Au lieu des redressements habituels, conservez la position illustrée ici à toute les deux sessions.

LA COURSE — Un ou deux milles deux fois la semaine, avec un réchauffage approprié pour éviter le durcissement des muscles. Respirez régulièrement. Augmentez la distance et la vitesse à mesure que votre condition s'améliore.

TILDEN

rent-a-car
Nouveaux modèles 1970 à louer
AUCUNE COMPLICATION — BAS PRIX — GAZOLINE GRATUITE — DEPOT LEGER
ROMPRE & FRERE
DRIVE YOURSELF LTÉE
1030, RUE ST-JEAN, TEL.: 529-9970

AU BALCON AUCOTON

demain soir 8h.15

5,000 BILLETS EN VENTE DES 7h.00 \$1.25 ENFANTS 50¢
loges \$2.00 debout seulement
TROIS-RIVIERES VS

DEMAIN SOIR à 8h. 30

LUTTE à la TOUR

515 Mgr Gouvreau

OUVERTURE: 20 minutes
Paul Leduc vs Yugi Sito

PRELIMINAIRE — COMBAT PAR EQUIPES — 30 minutes
Len Shelley vs Gypsy Joe et Gerry Gosselin

SPECIAL DE LA SOIREE: 30 minutes
Mr. Haiti vs Tor Kamata

SEMI-FINALE — COMBAT PAR EQUIPES — 45 minutes
Jacques Rougeau vs Fidel Castillo et Michel Dubois

FINALE — COMBAT REVANCHE — 2 de 3 à finir
Antonio Baillargeon vs Danny Lynch

PRIX D'ADMISSION
Pour les enfants \$1.25
Entrée Générale \$1.75
Sièges Réservés \$2.25

Leroux veut prendre sa revanche

Les Promotions "FB" ont réussi un véritable coup de maître en mettant sous contrat les pugilistes Jean Leroux et Joe Managlio qui en viendront aux prises lors du prochain programme de boxe professionnelle, lundi le 16 novembre, à la Tour.

Les amateurs de boxe se souviennent sans aucun doute de l'excitante bataille que se sont livrée Leroux et Managlio. Le boxeur italien de Montréal l'avait emporté par décision au terme d'une bataille de dix rounds qui avait soulevé la foule à chaque round.

Le visage ensanglanté, Jean Leroux avait fait preuve d'un grand courage et d'une détermination farouche pour résister devant son rival beaucoup plus jeune. Leroux a laissé savoir qu'il s'agirait de sa dernière bataille après ce combat contre Joe Managlio. Il se retirera après une glorieuse carrière de plus de 20 combats professionnels et pour cette raison, il tentera par tous les moyens d'ajouter une dernière victoire à ses lauriers.

Aussi, au cours du même programme, Pierre Deschênes, qui est vaincu en cinq batailles chez les professionnels tentera lui aussi de prendre sa

Deux pour Omaha

NEW YORK (PA) — Les Rangers de New York ont prêté le défenseur Mike Robitaille et l'ailier Jim Krulicki à leur filiale d'Omaha, de la LCH.

Retraite de Léo Boivin

MINNEAPOLIS (PC) — Le vétéran Léo Boivin a pris sa retraite, mais demeurera avec les North Stars de Minnesota en qualité de dépisteur. A la fin de la saison dernière, Boivin était un des 20 joueurs qui avaient participé à 1,000 parties et plus dans l'histoire de la LNH. Il avait débuté avec Toronto en 1952, puis avait été échangé en 1954 au Boston où il a évolué pendant 11 saisons avant de passer au Detroit dans un échange. Pittsburgh l'a repêché en 1967 et l'a échangé au Minnesota en janvier 1969.

Rowe l'emporte

LONDRES (AFP) — Le poids moyen britannique Mark Rowe a battu l'Américain Danny Perez par arrêt de l'arbitre à la 4ème reprise d'un combat prévu en dix au cours de la réunion de boxe du Royal Albert Hall de Londres.

Enfin, 18 joueurs

MONTREAL (PC) — Les 14 clubs de la LNH auront le droit d'aligner 18 joueurs, plus deux gardiens de but, pour la balance de la saison. On avait d'abord accepté le total de 17 joueurs, plus deux gardiens, jusqu'au 1er novembre, mais on a pris la nouvelle décision à la suite d'un vote par télégramme. Le nouveau total sera en vigueur pour les séries de fin de saison.

Les deux frères Redmond en sont venus aux prises à Minnesota

LES DEUX FRÈRES P 13 — aides, puis à purée une punition. MINNEAPOLIS (PA) — Mickey Redmond a récolté deux



U.S.A.C. ETABLIT LES SPECIFICATIONS DE LA COURSE EN CIRCUIT ROUTIER

U.S.A.C. vient d'annoncer que ses voitures de formule, participant sur les nouveaux circuits routiers devront être munies d'un bloc-moteur d'une capacité de 5 litres. Les moteurs devront de plus, fonctionner à l'aide de gazoline ou de carburant au méthane.

Ces nouveaux règlements, ainsi que la réduction de l'emplacement permettra aux voitures Formule A de la S.C.C.A. de participer également aux séries. Seuls les réservoirs d'essence et les spécifications concernant le métal de la suspension devront subir des modifications.

L'AVENIR DE LA CHAPARRAL 23 EST COMPROMIS

Une assemblée des constructeurs Can-Am a été tenue avant la dernière épreuve Can-Am à Riverside. L'avenir de la révolutionnaire voiture à "suction" était l'objet de la discussion.

La plupart des constructeurs sont d'avis que le système tel qu'utilisé sur la Chaparral est illégal si l'on se réfère aux règlements de la F.I.A. bien que le dit système, selon les normes qui régissent la Can-Am, soit considéré légal selon la S.C.C.A.

Le souci majeur semble être le coût élevé (de \$3.000 à \$4.000) qu'entraînerait l'installation d'un tel système. Même si cela se concrétisait, seules les voitures d'écuries pourraient utiliser ce système, créant ainsi un fossé encore plus profond entre les équipes fortement commanditées et inscriptions individuelles.

NOUVELLES FORMULES "A" CHEZ JOHN SURTEES

En effet, l'équipe Surtees offrira à ses clients deux formules "A" et ce, à compter de la saison prochaine. Il s'agit de la TS 3B qui, en fait, est une TS 5 entièrement renouvelée; le prix d'achat sera inférieur. La deuxième voiture, est la toute nouvelle TS 8 construite d'après la Formule 1.

compter le but victorieux hier soir, lors d'un gain de 4-3 des Canadiens de Montréal au dépens des North Stars de Minnesota dans un match de la LNH.

Guy Lapointe, Claude Larose et Pete Mahovlich ont réussi les autres buts du Tricolore. Danny Grant en a réussi deux pour les North Stars, tandis que J.P. Parise complétait le pointage.

Alors que les Canadiens menaient par 3-1 dans la troisième période, Redmond en vint aux prises avec son jeune frère, Dickie, des North Stars, après une mise en échec le long de la clôture.

Deux minutes après la fin de sa punition, Mickey a laissé partir un lancer frapper près de la ligne bleue adverse pour enregistrer le but vainqueur, à 3:08.

Les Canadiens avaient pris une avance de 3-0 après deux périodes de jeu.

SOMMAIRE

- 1-Montréal, Lapointe (3) — 3:32
- 2-Montréal, Larose (2) — 7:43
- 3-Peau, Lemaire (2) — 7:43
- Punitions: Larose Mon 3:21.

Deuxième période

- 1-Montréal, Mahovlich (5) — 12:36
- Punitions: Larose Mon 3:19, Harris Min 11:45, Lapointe Mon 15:35, Reid Min maj, Larose Mon maj, 20:08.

Troisième période

- 1-Minnesota, Grant (2) — 2:34
- 2-Bouasseau, Barrette (2) — 3:07
- 3-Montréal, Parise (3) — 3:30
- 4-Williams, Goldsworthy (2) — 13:06
- 5-Minnesota, Grant (4) — 13:06
- Punitions: D. Redmond, Min. maj. et inconn. M. Redmond, Mon. 4:46.

Lancers

- 1-Minnesota 22 8 12 — 34
- 2-Montréal 10 9 15 — 32
- BUTS: Myre, Montréal; Gilbert, Minnesota. ASSISTANCE: 14.302.



LES CLASSEMENTS

LIGUE AMERICAINE

Division EST

Cl.	Équipe	V	D	N	P	PP	PC	Pts
1	Providence	9	6	3	0	32	23	12
2	Montreal	12	5	6	1	39	38	11
3	Springfield	10	5	5	0	32	35	10
4	Quebec	9	7	0	2	33	35	4

Division OUEST

Cl.	Équipe	V	D	N	P	PP	PC	Pts
1	Baltimore	9	6	3	0	31	22	12
2	Cleveland	9	5	4	1	30	22	10
3	Hershey	10	4	5	1	24	29	9
4	Rochester	8	4	4	0	20	23	8

LIGUE NATIONALE

Division EST

Cl.	Équipe	V	D	N	P	PP	PC	Pts
1	Boston	11	7	3	1	34	26	15
2	Montreal	11	7	3	1	30	22	15
3	New York	12	3	7	1	30	22	15
4	Vancouver	10	6	4	0	24	29	12
5	Detroit	12	3	8	1	34	42	7
6	Toronto	10	3	7	0	30	34	6
7	Buffalo	11	2	8	1	15	40	5

Division OUEST

Cl.	Équipe	V	D	N	P	PP	PC	Pts
1	Chicago	11	7	2	0	39	25	16
2	Philadelphia	10	6	3	1	26	21	13
3	St-Louis	10	5	2	3	26	20	13
4	Los Angeles	10	6	4	0	24	29	12
5	Minnesota	10	5	5	0	21	24	10
6	Pittsburgh	11	3	5	3	27	27	9
7	Californie	11	2	2	2	35	6	6

LIGUE JUNIOR A DU QUEBEC

Cl.	Équipe	V	D	N	P	PP	PC	Pts
1	Quebec	12	1	0	0	39	25	24
2	Sherbrooke	12	8	3	1	55	47	17
3	T-Rivières	13	8	4	1	62	47	16
4	Shawinigan	12	4	0	2	43	16	16
5	St-Jerôme	12	7	5	0	56	58	14
6	Verdun	12	5	7	0	53	73	10
7	Drummondville	12	4	10	0	55	70	10
8	Sorel	14	4	10	0	43	65	8
9	Rosemont	14	3	11	0	61	74	6
10	Cornwall	13	2	11	0	45	79	4

LIGUE INTERMEDIAIRE

Cl.	Équipe	V	D	N	P	PP	PC	Pts
1	St-Georges	4	2	1	0	15	9	9
2	La Guadeloupe	6	3	1	2	32	20	8
3	Levis-Lauzon	6	3	2	1	33	30	7
4	Quebec	6	3	2	0	45	31	6
5	St-Romuald	7	0	7	0	30	68	0

LIGUE JUNIOR B PROVINCIALE

Cl.	Équipe	V	D	N	P	PP	PC	Pts
1	St-Foy	9	6	2	1	45	49	13
2	Shawinigan	8	6	2	0	42	25	12
3	Cap-Madeleine	11	5	2	0	61	35	12
4	Victoriaville	9	3	5	1	43	41	7
5	La Tuque	9	1	8	0	19	66	2

LIGUE JUNIOR B DE L'EST

Cl.	Équipe	V	D	N	P	PP	PC	Pts
1	St-Romuald	6	5	0	1	41	15	11
2	St-Georges	4	2	1	0	24	43	5
3	Levis-Lauzon	4	1	3	0	13	23	3
4	Donnacoche	4	4	0	1	11	34	0

LIGUE JUNIOR B METROPOLITAINE

Cl.	Équipe	V	D	N	P	PP	PC	Pts
1	Loretteville	3	2	1	0	10	10	4
2	Anc-Lorette	3	2	1	0	10	10	4
3	Roc-Amadour	2	2	1	0	5	15	2
4	Les Saules	1	1	2	0	5	18	2
5	Pont-Rouge	2	0	2	0	12	8	0

LIGUE PROGRESSION

Cl.	Équipe	V	D	N	P	PP	PC	Pts
1	Loups	1	1	0	0	0	4	2
2	Aigles	1	1	0	0	0	4	2
3	Castors	1	0	1	0	0	3	0
4	Bulldogs	1	0	1	0	0	4	0

Les Hawks prennent une avance de trois points dans l'Ouest

CHICAGO (PA) — Les Black Hawks de Chicago ont réussi quatre buts d'affilée, hier soir, pour combler un déficit de 2-0 et disposer des Red Wings de Detroit par 4-2 dans un match de la LNH.

Bryan Campbell a dirigé l'offensive des vainqueurs avec deux buts, tandis que les autres allaient à Gerry Pinder et Doug Jarrett. Jim Ehlers et Gordie Howe ont réussi ceux des Wings.

Grâce à cette victoire, les Hawks ont porté leur avance sur Philadelphie et St-Louis, en tête du classement de la division Ouest de la LNH, à trois points.

SOMMAIRE

- 1-Detroit, Shires (2) — 7:31
- Punitions: Libett D, Magnuson Chi 15:05.

Deuxième période

- 1-Detroit, Howe (3) — 5:31
- (Delvecchio, Rolfe)
- 2-Chicago, Campbell (2) — 7:40
- (D. Hull, Maki)

- 3-Chicago, Jarrett (1) — 9:41
- (Nestorenko, Agostini)
- Punitions: Unger D 4:49, Brown D 7:17, White Chi 8:17, Hart D 12:39, Rolfe D 13:19, Mahovlich D, Martin Chi 15:42.

Troisième période

- 1-Chicago, Pinder (2) — 6:55
- (Martin, Nesterovskii)
- 2-Chicago, Campbell (2) — 9:40
- (R. Hull, Stapleton)
- Punitions: Hart D 12:32, Korol Chi 12:32.

- Lancers: Chicago 9 6 6 — 22
- Detroit 9 13 11 — 23
- BUTS: Edwards, Detroit; Exposito, Chicago. ASSISTANCE: 16.666.

Un million facile

RIO DE JANEIRO (APP) — Deux Brésiliens participant cette semaine à la Loterie sportive vont toucher chacun près d'un million de dollars pour avoir deviné le résultat de 13 matches de football.

C'est le prix le plus élevé jamais payé à des joueurs depuis la création de la Loterie sportive hebdomadaire, il y six mois.

Le numéro 1 par **Duck's** Performance reconnue

Souliers en cuir de veau ou de grains. Tons de brun, force, noir, camel, tan.

\$32.00

260 est, rue St-Joseph 556 est, rue St-Joseph 180 ouest, rue St-Vallier 568, 51ème Avenue

FIN DE SEMAINE du SKI FRANCAIS A QUEBEC - PLACE LAURIER DANS LE MAIL DE L'EST vis-à-vis le magasin NAP. COTE SPORTS

CLINIQUE DU SKI ET PRESENTATION D'UN FILM DE COMPETITION DE 30 MINUTES EN COULEURS

PRESENTE PAR **NAP. COTE SPORTS** et **Raymond Lanctôt Ltée.** de Montréal

Yves Bienvenue ancien joueur de l'EQUIPE NAT. DE FRANCE REpondra avec plaisir à toute question qu'on voudra lui poser.

SKIS EN VEDETTE: **Rossignol**

Modèles: METALLOPLASTIC, STRATO, STRATIX, CONCORDE, DYNAMIC, ALAIS MAJOR et GP, NANCY GREENE junior

VETEMENTS **Mossant** Grand confort et originalité Pour dames et messieurs

BOTTES **Le Trappeur**

Plusieurs médailles d'or et d'argent aux Olympiques

Montant GILETS DE SKI DE QUALITE

AINSI QUE LES FAMEUX VETEMENTS **Bogner** de renommée internationale, pour dames, messieurs et juniors

IRAMY

Ce sera une véritable **CLINIQUE D'INFORMATION** vendredi et samedi

Les fervents du ski auront tout le loisir d'interroger Yves Bienvenue, soit sur l'entretien, soit sur la qualité ou le choix du ski, ainsi que toute autre question concernant leur sport favori, au cours de ces cliniques.

NAP. COTE SPORTS LE VRAI CENTRE DU SKI A QUEBEC

Ce que j'en pense... par Jean Parise

SAISISSEZ VOTRE CHANCE

Lors de notre dernière visite à Cherry Hill, N.J., pour un match entre les Jersey Devils et les Blades de New Haven, Pierre Brind'Amour nous disait spontanément comment il aurait aimé être repêché par les Flyers de Philadelphie. L'ancien Québécois, qui a gradué du Canadien junior, a été réclamé par les Rangers, et même s'il a terminé l'entraînement premier compte de l'Omaha, on ne lui a pas offert de contrat professionnel, parce que cette équipe était déjà complétée avec les joueurs de l'an dernier et les additions des défunt Bisons de Buffalo.

Par contre, il voyait ses adversaires de l'an dernier, quelques-uns meilleurs, d'autres moins bons, avoir un essai sérieux avec les As ou les Flyers, MM. Kelly, Clément, Nowak, Giannini et Cunningham, saisissez votre chance et ne la ratez pas: d'autres vous envient.

LE COMPLEXE DES DUCS

L'an dernier, les Remparts remportèrent une victoire de 4-3 à Trois-Rivières à leur première visite. Les Ducs se retroussèrent les manches et à leur apparition suivante au Colisée de la capitale, ils triomphèrent 7 à 6.

Cette année, les Remparts ont de nouveau remporté un triomphe de 4 à 3 à leur match inaugural dans la cité de Lavolette et s'il y a une différence, ce fut encore plus serré, car un but fut refusé aux Ducs dans les dernières minutes du match. Mais au lieu d'être encouragés par cette excellente joute, les joueurs de Bob Léger crièrent à qui voulait l'entendre que les Remparts étaient trop forts. Pas surprenant que Trois-Rivières ait perdu ses trois joutes suivantes.

Personnellement, une équipe trop forte est impensable. Les règlements sont les mêmes pour tous: il n'y a que des équipes trop faibles ou des joueurs qui ont moins d'agressivité que d'autres. Les Remparts ont déjà deux victoires par un point et dans ces cas-là, c'est plus le désir de vaincre que la simple puissance qui fait la différence.

De grâce, oubliez votre complexe: c'est au tour des Remparts à être superstitieux en cherchant ce 13e triomphe. Ça peut être le match de l'année, comme vous pouvez devenir le désappointement de l'année.

UN LIVRE DE CHEVET

Le guide de la ligue Nationale a toujours été une nécessité, mais il est plus complet et plus intéressant que jamais cette année.

Ron Andrews a ajouté après la fiche individuelle de chaque joueur la liste des transactions auxquelles il a été mêlé. On trouvera également un résumé de trois pages sur la carrière du regretté Terry Sawchuk dont le 102e blanchissage est survenu au Colisée de Québec. Les amateurs friands de correspondre avec les équipes et les joueurs trouveront les adresses, numéros de téléphone et même le numéro de Telex de chaque club.

L'historique des joutes d'étoiles y est raconté et tous les détails du repêchage de l'année sont inclus. Le caractère est plus lisible que dans le passé.

Vous y apprendrez qu'il y a un Howe avec Detroit depuis 37 saisons consécutives, que Billy Reay est le seul pilote à avoir conservé son poste depuis 1967-68. Vous trouverez la définition d'un lancer sur les buts, l'origine du tour du chapeau et ce qui constitue une partie jouée. Les arenas de la ligue en ont en vente et vous pouvez en obtenir moyennant \$2.25 à la ligue Nationale, suite 922, édifice Sun Life, Montréal.

L'ANECDOTE DU JOUR

Lors de la réception qui a suivi la récente victoire de Cassius Clay, Howard Cosell, du réseau A.B.C., a effectué une entrevue avec le vainqueur.

Comme il y avait beaucoup de bruit dans la salle, Cosell demanda: "Parle plus fort, Ali. On a de la difficulté à l'entendre." — "On aura tout vu, de répondre Clay. Me demander à moi de parler plus fort. Ne me dites pas que j'ai tant changé en trois ans?"

Ici et là

Tous les instructeurs considèrent comme un bon signe les petites escarmouches qui peuvent se produire lors des pratiques. Eddie Bush ne fait pas exception à la règle et il considère le court évènement Blair-Schultz d'hier matin, comme un avant-goût de l'agressivité que ses joueurs montreront ce soir. — Toute équipe intermédiaire qui désire un gardien de buts de valeur est priée de se mettre en communication avec Henri Bertrand au bureau des As. — Le championnat de badminton aura lieu de vendredi à dimanche au Winter Club.

Tous les intéressés à l'athlétisme sont conviés à rencontrer Jo Mallejac samedi après-midi à 14h30 à la salle 2270 du Pavillon des Sports de Laval. — Les sportifs sont plus chanceux en politique aux Etats-Unis qu'au Canada. L'ancien quart-arrière des Bisons de Buffalo, Peter Kempf, a été élu à la Chambre des représentants mardi, 48 heures après qu'Yvon Elyson et Camille Bedard aient perdu leur course à l'échevinage à Sherbrooke et Trois-Rivières respectivement. — Nos condoléances à René et Neuville Bazin, affligés du décès de leur frère Guy, le co-fondateur du Manoir Charles-de-Foucauld.

La suspension de Richard Gosselin, de La Chope, a été réduite à cinq parties. — L'écurie Murdoch s'est portée acceuvre pour \$30.000, d'un poulain de deux ans, rejeton d'Ayers, dont la mère est une Rodney, également, on a payé \$7.000 pour Troutwood Toddy, âgé de 17 mois. — Les Québécois Roger Blouin, Paul Lavoie, Paul-Emile Atian et Paul Laberge sont également très actifs à Harrisburg, et des chevaux acquis par Yvon Catellier (5) et Nicol Tremblay (4) ont commencé à arriver à la piste locale.

Grâce à Nap. Cote Sports, le mail de Place Laurier sera le site de la fin de semaine du ski français vendredi soir et samedi après-midi. — La ligue pee-wee du Québec métropolitain fera son ouverture à 3 heures samedi au Colisée. — Les deux premiers cerbères de la ligue Américaine de hockey ont fait leur apprentissage à Québec: Fernand Rivard (2.00) et Marcel Paillé (2.33).



Slavomir Kardas, entraîneur du saut

Slavomir Kardas, ex-membre de l'équipe Nationale de saut de la Pologne, a été nommé entraîneur de l'équipe Nationale de Saut du Canada.

Agé de 25 ans, Kardas est originaire de Zakopane, Pologne, et il a immigré au Canada en décembre 1969. Au cours de sa carrière en Pologne, il prit part à des tournois majeurs à travers l'Europe et il était classé parmi les 20 meilleurs sauteurs du continent.

Sa tâche consistera à diriger l'entraînement de l'équipe Nationale "A" qui est à se préparer pour les Jeux Olympiques 1972 au Japon. L'équipe entreprendra un entraînement intensif à différents centres de ski au Canada et aux Etats-Unis au cours du mois de mars prochain et aussi, de août 1971 jusqu'à mars 1972. De plus, Kardas sera responsable du développement de l'équipe Nationale "B", ainsi que du programme des Espoirs.

Casting Club

L'ouverture officielle des sections du Casting Club de Québec aura lieu le mardi le 10 novembre 1970 au Centre Du-rocher de Québec 290 rue Carillon.

Richie Davis rejoint Dennis Duncan et Bob McCarthy chez les non-disponibles

Winnipeg échangerait Houmard contre les deux indésirables

Par AL McNEIL

MONTREAL (PC) — Les Alouettes de Montréal, déjà affaiblis par la suspension de Dennis Duncan et Bob McCarthy, ont appris une autre mauvaise nouvelle, hier.

En effet, le demi défensif Richie Davis, qui devait évoluer à la défensive samedi, lors de la demi-finale de la CFE, contre Toronto, ne sera pas disponible, car les médecins ne le libéreront pas avant ce plus tard cette semaine, à la suite de la fracture à la mâchoire subie contre Hamilton, dimanche dernier.

Lewis Cook remplacera à la défensive Davis, qui devait évoluer à l'offensive, grâce à un masque special.

Entre-temps, il est fort possible que Duncan et McCarthy s'alignent avec Winnipeg l'an prochain, car les deux clubs ont laissé entendre que Bob Houmard porterait les couleurs des Alouettes en 1971.

Earl Lunsford, directeur-gérant du Winnipeg, a admis avoir conféré avec les Alouettes, "mais rien n'est définitif".

Red O'Quinn, directeur-gérant de Montréal, a déclaré que l'échange des deux joueurs suspendus serait logique, "parce qu'ils ne porteraient plus l'uniforme des Alouettes".

"La décision finale relève du pilote Sam Etcheverry, mais je crois que notre intérêt et celui des deux joueurs impliquent un changement de milieu".

ETCHEVERRY

O'Quinn n'a pas voulu parler de l'échange possible avec Winnipeg, mais lorsqu'on lui a appris que Lunsford y avait fait allusion à Winnipeg, il s'est contenté de dire: "Vous êtes sur la bonne piste".

Afin de remplacer Davis à l'offensive, les Alouettes ont fait appel à Bobby Lee Thompson, qui a déjà porté les couleurs du club avant de devenir une étoile défensive avec les Lions de Detroit, de la LNF, contre les Argos, samedi.

Thompson a joué avec les Alouettes en 1961 et 1962 et a ensuite utilisé son option avant de retourner à Montréal à la suite de l'acquisition de Dick Smith".

"Ce serait une bonne idée pour la saison prochaine, d'autant plus que Winnipeg doit un joueur à Montréal à la suite de l'acquisition de Dick Smith".

Ron Racette sera le pilote des Castors

SHERBROOKE (PC) — Les Castors de Sherbrooke, de la Ligue Junior A du Québec, ont embauché Ron Racette pour succéder au pilote Lou Poliquin qui avait abandonné la semaine dernière.

MONTREAL (PC) — Les Voyageurs de Montréal ont acheté hier le contrat de Germain Gagnon des Canucks de Vancouver, de la LNH. Gagnon a récolté 16 buts et 27 aides avec les Canucks dans la Ligue de l'Ouest l'an dernier.

BARCELONE (AFP) — La municipalité de Barcelone a donné son accord pour l'organisation des championnats du monde de cyclisme 1973 si la candidature espagnole était acceptée par l'Union cycliste internationale, lors de sa prochaine réunion de Genève. Cette décision a été prise à la suite d'une réunion entre le maire, M. Jose Maria de Procloles, et le président de la Fédération espagnole de cyclisme, M. Luis Puig, ainsi que d'autres personnalités du cyclisme espagnol.

OTTAWA (PC) — Marshall Bill a mérité le trophée Shirk Smyth en qualité de meilleur joueur de ligne des Rough Riders d'Ottawa. Il a été élu par ses coéquipiers.

Pointeurs du Couillard

Michel Brousseau et Gilles Boulanger sont sur un pied d'égalité parmi les premiers compteurs du Couillard de Ste-Foy avec 15 points chacun. Boulanger a récolté à date 10 buts et Brousseau, le plus d'assistés avec 10 également. André Martineau a réussi trois buts gagnants. François Poulin et André Martineau ont obtenu un tour du chapeau chacun.

Dans les filets, Jean Marois conserve une moyenne de 3.92 et Richard Guay 4.88. Marois a effectué 161 arrêts et Guay 179. En quatre parties, le Couillard a attiré au Centre sportif de Ste-Foy 2,990 personnes.

LES COMPTEURS

M. Brousseau	5	10	15
G. Boulanger	10	5	15
P. Poulin	6	3	9
A. Martineau	5	4	9
P. Nantais	1	7	8
P. St-Hilaire	6	1	7
R. Groulx	1	6	7
R. Simard	0	7	7
J. Sanfaçon	2	4	6
J. Robertail	2	4	6
A. Laroche	1	4	5
M. Gosselin	2	2	4
G. Lupien	1	3	4
J. Chiasson	1	3	4
D. Lagace	4	4	4
B. Beaudoin	1	1	2
G. Thivierge	1	0	1
R. Lemelin	0	0	0
P. Cloutier	0	0	0

Les finalistes Schenley sont connus

MONTREAL (PC) — Deux joueurs des Tiger-Cats de Hamilton, nouveaux champions de la Conférence de l'Est sont parmi les six candidats aux trois trophées individuels de la ligue Canadienne de football, pour la saison 1970.

Les trois candidats de la CFE et les trois de la CFO ont été choisis par les chroniqueurs et commentateurs de football des neuf villes de la LCF. Les trois trophées sont ceux accordés annuellement au joueur par excellence du circuit, au meilleur joueur canadien de l'année et au meilleur joueur de ligne de l'année.

Tommy Joe Coffey, le vétérinaire ailier offensif et spécialiste des bottes de précision des Tiger-Cats a été choisi comme candidat de la CFE pour le trophée accordé au joueur par excellence. Son adversaire dans l'Ouest sera le quart-arrière Ron Lancaster, qui a dirigé les Roughriders de la Saskatchewan au championnat de la CFO encore une fois cette année.

Le bloqueur Angelo Mosca, des Tiger-Cats, est en lice pour le trophée attribué au meilleur joueur de ligne, et son adversaire dans l'Ouest est le second-captain de ligne Wayne Harris, des Stampeters de Calgary.

UN ALOUETTE

Al Phaneuf, un demi-défensif des Alouettes de Montréal et recrue de l'année dans la CFE en 1969, fera la lutte à Jim Young, un ailier qui évolue depuis quatre saisons avec les Lions de la Colombie-Britannique, pour le titre de meilleur joueur canadien de l'année.

Les vainqueurs seront choisis durant la semaine de la coupe Grey et leurs noms seront de-



DONATO PADUANO risquerait gros en affrontant Don Ross au Forum ce soir. Une défaite pourrait bien signifier l'annulation de son combat du 7 décembre au Madison Square Garden contre le champion poids-léger mondial, l'Ecosais Ken Buchanan.

Un match Paduano-Buchanan à la même carte que Cassius Clay

NEW YORK (AFP) — Le dernier combat que livrera Cassius Clay avant de s'attaquer au tenant du titre mondial des poids lourds aura lieu le 7 décembre au Madison Square Garden de New York et le dernier homme à tester le champion déchu sera l'Argentin Oscar Bonavena. Rien d'officiel ni à encore transpire, aussi bien des boxeurs que des promoteurs, mais le service de publicité du Garden a convié à la presse jeudi pour "annoncer un événement important" qui, selon les rumeurs circulant dernièrement, ne peut être que la conformation du combat entre Mohamed Ali et Bonavena.

Le nom de Bonavena, un solide frappeur réputé pour sa résistance et sa mâchoire d'acier, avait été avancé dans l'entourage de Clay le soir même de sa victorieuse rentrée en trois reprises au dépens de Jerry Quarry à Atlanta.

"Avant de s'attaquer à Joe Frazier, j'aimerais qu'il (Clay) combatte encore une fois contre un homme de tout premier plan" avait déclaré Angelo Dundee l'entraîneur et conseiller technique du champion déchu.

Bonavena, qui n'a jamais été battu avant la limite et qui résista par deux fois à la force dévastatrice de Frazier, d'abord en 10 rounds, puis en 15, était l'homme tout indiqué. L'Argentin que l'on compare souvent à un taureau, se permit même d'envoyer deux fois le futur champion du monde au tapis dans la deuxième reprise de leur première rencontre.

Chris Dundee, le frère d'Angelo, obtint au lendemain du combat d'Atlanta, la signature de Clay pour un match à Miami Beach en décembre, mais, le célèbre boxeur n'étant pas encore licencié en Floride, Dundee céda le contrat aux organisateurs du Madison Square Garden.

Ainsi, pour son deuxième combat après 43 mois d'inactivité, Mohamed Ali remontera sur le ring de son dernier match, en 1967, contre Zora Foley.

Au moins un des deux boxeurs, vraisemblablement Clay, sera présent à la conférence de presse qui confirmera jeudi la conclusion de la rencontre du 7 décembre.

Un combat, titre en jeu est envisagé entre Clay et Frazier, vers le mois de février, à condition que l'actuel champion conserve sa couronne le 18 novembre à Detroit contre Bob Foster.

En lever de rideau du combat qui aura vraisemblablement lieu en 15 rounds entre Clay et Bonavena, le Britannique Ken Buchanan, champion du monde des poids légers, affrontera en 10 rounds l'invaicible jeune poids mi-moyen Canadien Donato Paduano.

Aussi bien le match Ali-Bonavena que le combat Buchanan-Paduano seront confirmés par les promoteurs du Garden jeudi.

Le ministre John Turner tient à faire un procès à Stafford Smythe

OTTAWA (PC) — Repondant à une question du député John Gilbert NPD-Toronto, le ministre de la Justice, M. John Turner, a déclaré, hier, aux Communes, que son ministère demandera à la Cour suprême de l'Ontario, d'ordonner à une Cour de comté, de faire un procès à M. Stafford Smythe, directeur du Maple Leaf Garden, de Toronto, pour fraude fiscale.

Le juge Joseph Kelly, de la Cour de comté, à Toronto, a débouté la poursuite du gouvernement, lundi, en soutenant que les articles retenus de la Loi de l'impôt sur le revenu, en conflit avec les Droits de l'homme.

Si la demande du gouvernement à la Cour suprême est acceptée, le juge Kelly devra entendre la cause.

M. Smythe avait été accusé de fraude fiscale pour un montant total de \$278,920, entre 1965 et 1968.

La Couronne avait procédé par voie d'accusation au lieu de le faire par conviction sommaire. Les deux sont prévues par la Loi de l'impôt.

Mais la sanction, par voie d'accusation, aurait pu entraîner une peine maximum de cinq ans de prison et un minimum de deux mois et une amende de \$10,000. Par voie de conviction sommaire, la sanction varie entre \$25 d'amende et un an de prison, pour chaque chef d'accusation. Il y en avait cinq.

Curt Flood signe sans renoncer à sa poursuite

WASHINGTON (PA) — Le voltigeur Curt Flood, lié aux Sénateurs de Washington par la clause de réserve qu'il déteste, a hâte de retourner au baseball et croit que son absence d'un an lui sera profitable.

"Je vais retourner frais et dispos, a déclaré Flood, hier, après avoir signé son contrat avec Washington."

"Mon absence peut être attribuée en partie à une fatigue mentale... Je n'aurai aucune difficulté à reprendre ma condition physique".

Les Sénateurs ont révélé que Flood avait signé un contrat régulier comprenant la clause de réserve qui lie un joueur à un club à vie à moins d'être échangé.

Approuvé par le commissaire Bowie Kuhn, le contrat contient une entente qui n'affectera pas l'issue de la poursuite de \$4-100,000 intentée par Flood contre le baseball.

Flood, un vétéran de 12 saisons, a été impliqué dans un échange de sept joueurs entre St-Louis et Philadelphie l'an dernier, mais il a refusé d'évoluer avec les Phillies et a intenté une poursuite contre la clause de réserve.

Il n'a pas joué en 1970 alors qu'une cour fédérale de New York a rejeté sa poursuite. Il est maintenant en appel.

Flood a signé son contrat à New York mardi soir après que le propriétaire des Sénateurs, Robert Short, eut incité Kuhn à approuver un échange avec Philadelphie, qui a obtenu le lèr-but Greg Gossen et les joueurs des mineurs, Gene Martin et Jeff Terppo.

Flood recevrait un salaire de plus de \$100,000, ce qui en ferait le troisième joueur du club à ce niveau, après le lanceur Denny McLain et le voltigeur Frank Howard.

En 1969, Flood a affiché une fiche à vie de 293 dans les moyennes de .265 au bâton pour majeurs.

TED WILLIAMS, lui-même un athlète très controversé alors qu'il accueillait à bras ouverts l'enfant prodige Curt Flood.

(Telephoto UPD)

Foster pense qu'il peut avoir raison de Clay très facilement

TAMPA Floride (AFP) — "Je vais mettre Joe Frazier Knock Out et lui prendre son titre. De cette manière il n'y aura pas de rencontre Frazier-Clay. Puis ce sera au tour de Cassius de subir le même sort", a déclaré mercredi Bob Foster, champion du monde des mi-lourds, à Tampa, en Floride, où il s'entraîne en vue du championnat du monde toutes catégories qui l'opposera à Frazier le 18 novembre à Detroit.

"Pour battre Frazier, a poursuivi laconiquement Foster, il me suffit d'appuyer stêtement mes jabs du gauche, qui sont mon arme maîtresse, de percer sa garde et de faire jaillir un puissant punch".

A propos de Clay, Foster a tenu à rappeler qu'il compte une décision sur lui, alors qu'ils étaient encore tous deux amateurs, en 1959. Cette défaite de Clay est d'ailleurs la dernière qu'il ait essuyée. "A mon avis, Clay n'a jamais été un grand boxeur, ni avant d'être suspendu, ni maintenant", a conclu Foster.

INVAICU OKLAHOMA CITY (AFP) — Le Noir américain George Foreman, champion olympique des poids lourds à Mexico, est resté invaincu en 23 combats professionnels en signant son 20e succès avant la limite, la nuit dernière, aux dépens de son compatriote Lou Bayley.

Le sculptural Californien de 22 ans a expédié son adversaire au plancher pas moins de sept fois en moins de trois reprises avant que l'arbitre se décide à intervenir après 1:50 de combat dans le troisième round.

Foreman, qui est apparu au sommet de la hiérarchie mondiale dans divers classements mais qui veut encore disputer plusieurs combats avant de prétendre au championnat du monde, effectuera son 24ème match le 18 novembre au Madison Square Garden de New York contre Boone Kirkman.



Photos décisives du pari-double

Première course: le no 6. NEWPORT ROCKET

Deuxième course: le no 7. CHANCY BYRD

Résultats à Québec

COURSE NO 1
No 6 Newport Rocket (André Rivard) 2:30 4:30 — No 2 Mighty Meld (Jean Cyrène) 2:40 2:30 — No 3 J. R. (Léonard Duquette) 2:50 — Ont aussi couru: Kingston, Chance Spirit, Jason, Profitable, Right Song.
TEMPS: 31, 1:04, 1:40, 2:12.

COURSE NO 2
No 7 Chancy Byrd (Michel Poulin) 2:30 4:30 — No 4 Dainty Brooke (Gabriel Mallard) 2:30 4:30 — No 5 Swinger Knight (Claude Dupont) 2:50 — Ont aussi couru: Ruby Melody, Daves, Top H, New Bunny, Bradshaw, Will For Dolly.
TEMPS: 31, 1:04, 1:37, 2:11.

PARI-DOUBLE — No 6 Newport Rocket No 7 Chancy Byrd — 6-7 — \$499.40.

COURSE NO 3
No 3 Packer (Léonard Duquette) 1:50 4:10 — No 4 Mighty Cise (Claude Desjardins) 2:30 2:20 — No 1 Singer (Jean-Claude Gagnier) 2:40 — Ont aussi couru: Anpelt, Pelter Mar Mic, Mr Paul.
TEMPS: 32, 1:06, 1:37, 2:10, 3.

COURSE NO 4
No 4 Carman Birdie (André Rivard) 2:30 4:30 — No 2 Colonel Walt (Renée Duquette) 2:30 2:40 — No 6 Cisee (Maurence Côté) 2:30 — Ont aussi couru: Rost, Service, Edna Wilson, Tarr's Touchdown, Kawartha Atom, McFeathers.
QUINELLA: 32, 1:05, 1:41, 2:14.
No 4 Carman Birdie — 3-4 — \$150.90

COURSE NO 5
No 3 Meadow Bouch (André Jean) 4:40 2:50 — No 4 Rocket Roger (Yvon Plouffe) 4:70 3:80 — No 1 Boumrisse (Léonard Duquette) 2:10.
Ont aussi couru: Great Pride, Bonheur Fernand, Smash Rhythm, Audre Boy et Super Connors n'ont pas terminé.
TEMPS: 31, 1:02, 1:35, 2:07.

Résultats à Blue Bonnets

COURSE NO 1
TROT \$1,500
No 3 Burgandy (N. Bardier) 2:10 2:20 — No 2 Cleve Julie (André Boucher) 1:50 4:70 — No 1 Kintail (G. Gendron) 2:30.
Ont aussi couru: Darnleys Choice, Crown Pick, Kimberley, Don, Kilar, Beau Mar Mic, Froxy Kid.
TEMPS: 32, 1:02, 1:35, 2:04.

COURSE NO 2
AMBLE \$1,500
No 4 Total Yankee (J. Aubin) 2:50 2:50 — No 2 George J (André Boucher) 2:50 2:50 — No 3 Hava Soda (G. Gendron) 2:50.
Ont aussi couru: Valleyfield Star, Betty B Lead, Wildcat, Mir, John Glen, Froxy Joe, Atlantic Mir.
TEMPS: 31, 1:01, 1:36, 2:07.
PARI-DOUBLE — 3-4 — \$68.30.

COURSE NO 3
AMBLE \$1,500
No 2 Belle Wilson (A. Bedard) 2:10 4:50 2:40 — No 4 Muncy Agath (A. Hana) 4:20 3:10 — No 6 Dilly Boy (K. Millman) 2:70.
Ont aussi couru: Spangler Frost, Speedy Satan, Key Pebble, Druff, The Pro, Flight, Adriaen.
TEMPS: 31, 1:01, 1:34, 2:05, 2.

COURSE NO 4
TROT \$1,500
No 5 Gloria Edington (B. Côté) 2:50 2:50 — No 2 Uniform Joe (W. Bourzon) 2:20 4:50 — No 6 F C Von (R. Paradi) 2:50.
Ont aussi couru: Bethel Mar Mic, Gumbo Girl, Steamin' Mir, RDS Ike, Nova Price.
TEMPS: 31, 1:03, 1:35, 2:07, 4.
QUINELLA — 3-5 — \$40.60.

COURSE NO 5
AMBLE \$1,500
No 4 Colonel Ben (A. Hana) 2:50 4:40 2:60 — No 3 Petrus Lobel (M. Lechance) 4:50 3:60 — No 7 Grandos (G. Gilson) 2:50.
Ont aussi couru: Romeo Picica, Cardinal Rainbow, Room Service, Retire: No 2 Shadydale Stearl.
TEMPS: 32, 1:05, 1:36, 2:06, 3.



● Lors de l'assemblée annuelle de l'Association des golfeurs professionnels du Québec, on reconnaît, de gauche à droite: André Gagnier, du Isiemere le président provincial; Jean-Guy Perleard, de Brocks, qui agit comme capitaine; et André Harvey, du Richelieu, proclamé l'assistant-pro de l'année 1970.

Lynch est forcé de faire face de nouveau à Antonio Baillargeon

Ce n'était pas une mince tâche pour Antonio Baillargeon d'affronter l'entraîneur, sournois et capable de tout, Danny Lynch le nouveau champion à la lutte. Rarement la foute d'amateurs sur les lieux put croire qu'un champion employait de telles tactiques afin de remporter la victoire. En effet, Lynch ne s'est pas gêné pour massacher Baillargeon en le projetant sur les poteaux de fer en lui causant de profondes blessures, à tel point qu'Antonio, furieux et supporté par ses assistants, a dû expédier l'officiel au loin et tenter de rendre le change à son rude adversaire. Il s'ensuivit, que l'arbitre ayant repris ses sens, accorda sur-le-champ la victoire à Lynch au grand désappointement des supporters de Baillargeon.

Le promoteur Allen Mitchell qui a suivi de près les péripéties de cette furieuse bataille, s'est rendu dans la chambre de Lynch et l'obligea à donner une autre chance à Antonio. Ce champion refusa jusqu'au moment où le promoteur Mitchell lui fit savoir qu'il ne remettrait plus les pieds à Québec, si son refus tenait. On apprend par la suite que Lynch devra faire face à

Baillargeon vendredi soir, et le combat limité à 2 de 3 ne sera pas arrêté comme ce fut le cas vendredi dernier; les deux antagonistes auront l'opportunité de faire un maître. Ce sera donc une finale à l'emporte-pièce que les fans de lutte ne devront pas manquer.

Les deux plus impopulaires lutteurs, Castillo et Dubois, passeront des moments périlleux ce soir-là, car l'équipe composée de Jacques Rougeau et de Gino Brito n'entend pas s'en laisser imposer et cette rencontre ne sera pas la plus douce de la soirée. Ces quatre mastodontes s'en veulent depuis longtemps et chaque équipe prétend qu'elle possède la suprématie de la lutte par équipe. Qui peut prédire tout ce qui se passera alors que tous connaissent l'antipathie qui existe entre ces équipes de lutteurs.

Deux nouveaux venus, Gypsy Joe et Gerry Gosselin, devront affronter Shelley et Carpentier en équipes et encore là, cette rencontre promet des sensations aux amateurs présents. Deux autres rencontres compléteront cette carte et pour toutes informations, on peut appeler au numéro 529-0324.

Curling

Bonspiel de l'A.C.P.Q.

Le deuxième tournoi de curling pour le championnat de l'Association des Curlers du Québec sera joué dans la Région Saguenay-Lac St-Jean les 27-28-29 novembre prochain.

Conformément à la politique énoncée lors de l'instauration de ce tournoi et de sa présentation en première en décembre dernier à Québec même, ce tournoi, cette saison, sera tenu dans la Région Saguenay-Lac St-Jean afin de faciliter les échanges entre les Clubs de cette région et les autres Clubs membres de l'Association et cimenter entre eux des liens qui desserviront mieux le sport de curling et le feront mieux connaître encore à la population en général, particulièrement en cette année alors que sera présenté chez nous le "Brier" emblématique de la suprématie du curling au Canada, sinon dans le monde entier.

Les inscriptions dans ce tournoi sont réservées exclusivement aux Clubs membres de l'Association des Curlers de la Province de Québec et les participants joueront un minimum de trois parties d'une cédule type "A", "B", "C" dont les commanditaires sont les Distilleries John de Kuyper-Beefeater et Meaghers.

Les parties seront jouées sur les glaces des Clubs Riverbend à Alma et Kenogami à Kenogami selon le nombre d'inscriptions qui seront reçues d'ici le 17 novembre des Clubs de la Région Saguenay-Lac St-Jean, et d'ici le 20 novembre pour celles des autres Régions de la Province. Un grand nombre d'équipes locales, comme il est à prévoir, nécessitera une série éliminatoire qui pourra débuter dès le mardi ou mercredi 24 et 25 novembre dans les Clubs Riverbend et Kenogami.

Les parties à l'horaire pour les équipes dites de l'extérieur et celles locales qualifiées aux éliminatoires débuteront à 19:00 heures le vendredi 27 novembre pour se terminer par les grandes finales au Club Riverbend le dimanche 29, à 14:00 heures.

L'équipe gagnante de la compétition "A" sera déclarée championne et recevra une plaque souvenir qui sera conservée dans le Club sous le nom duquel elle sera enregistrée. Les joueurs recevront des écussons et de magnifiques prix. Une plaque souvenir et des prix seront aussi donnés à l'équipe "runner-up". Les plaques et les prix seront offerts par John de Kuyper.

Les commanditaires "Beefeater" et "Meaghers" fourniront aussi des prix aux finalistes des compétitions "B" et "C". L'instauration de ce championnat a créé beaucoup d'enthousiasme parmi les Clubs membres de l'Association et l'intérêt qui s'est manifesté l'an dernier à son endroit laisse prévoir, pour cette année, une inscription record et un succès assuré.

Le Comité spécial chargé par l'Association de l'organisation de ce tournoi est sous la présidence de M. Guy Germain, et les responsables dans la Région Saguenay-Lac St-Jean sont MM. Gilbert Dumoulin, Directeur Régional, Roland Dube, Président du Club Riverbend, Georges Beauchamp, Président du Club Kenogami, Lucien Gauthier et plusieurs autres de ces deux Clubs dont le dévouement est connu et qui feront un succès de cette initiative.

L'ordre définitif des parties sera émis par publication dans les deux ou trois jours qui suivront la date de fermeture des inscriptions.

La ligue du Centenaire

La ligue reprendra ses activités lundi le 9 novembre (au Jacques-Cartier) et il y a plusieurs changements au sein de quelques équipes. Dans la boîte 1, la formation du skip Guy Germain demeure inchangée, et considérant les succès extraordinaires qu'elle a connus l'an dernier (14 victoires, 1 défaite), toute autre équipe aura fort à faire pour la déloger de la première position. L'équipe du capitaine (skip) Ben Cantin, qui a connu de bons succès en fin de saison de saison pour terminer au deuxième rang de la ligue, devra compter sur deux nouveaux joueurs pour continuer son élan victorieux. Ces deux premières équipes sont du Cambrai. En 3e position, l'équipe représentant le club Etchemin, dirigée par Roger St-Hilaire demeure inchangée, alors que l'équipe de Ray Malenfant (Victoria) qui a été promue à la boîte 1 en fin de saison, passe sous la direction du skip Ray Wayland. Dans la boîte 2, trois équipes sur quatre connaîtront des changements majeurs. Gaston Delisle (du Cambrai) dirigera une formation nouvelle, tandis que Luc Gourdeau (du Québec) prendra la direction de l'équipe de Jan Michaud. L'équipe de Gerry Dempsey (du Cambrai) demeure inchangée, alors que l'équipe de Wally Sisko (du Club Portneuf) passe sous la direction du skip Marcel Huneault.

Dans la boîte 3, on retrouve utul uaféen l dans l'ordre, les équipes de Marcel Normand du Québec, Tom Miller du Victoria, Guy Lavoie du Beaupré, et Pierre Greco du Jacques-Cartier, qui toutes quatre, demeurent inchangées.

Dans la boîte 3, on retrouve la saison, on verra nécessaire-

ment plusieurs changements. Premièrement la seule équipe jouant sous les couleurs du Québec Winter Club, celle dirigée l'an dernier par Gerry Venne, se retire de la ligue. Le skip Paul Léonard, du Fleur-de-Lys, est assurée d'une place, alors que les équipes du Dr Bruce Crutchfield et du capitaine (skip) Guy Letarte se qualifient avec trois nouveaux venus. Trois équipes de fort calibre desirant se joindre à la ligue, soit une équipe dirigée par le capitaine (skip) John Vallières du Club Etchemin, et deux équipes du Cambrai, dirigées par les capitaines Jacques Laforest et Jacques Pelletier; ces équipes avaient participé aux finales des compétitions inter-clubs au cours de la saison dernière. Les épreuves de qualification qui devront subir ces cinq équipes ont lieu au Jacques-Cartier cette semaine.

L'acquisition par la ligue de l'équipe de Pierre Greco en fin de saison, et la venue de ces trois équipes nouvelles, devraient améliorer sensiblement le calibre de jeu de la ligue, et considérant l'enthousiasme, la rivalité, et la qualité de jeu que produit la rencontre régulière de ces différentes équipes, combinée avec le système assez complexe des promotions et d'émotions d'une boîte à l'autre tout au cours de la saison, la ligue devrait produire au cours de la saison, cette équipe capable de la représenter dignement au niveau provincial, et même au niveau national, lors des prochains championnats.

En dernière heure, on a reçu l'application de deux équipes additionnelles, qui désirent prendre part aux qualifications, soit une équipe dirigée par le skip Hermin Morud, du Québec Curling Club, et de Georges Lafrance, du Fleur-de-Lys.

SPECIAUX DE NOVEMBRE

AVANT LA PERIODE DES FETES

à tous les magasins NAP. COTE SPORTS



20% à 40% DE RABAIS

EQUIPEMENT

GANTS PRO. Val. \$21.95 / \$35

JAMBIERES PRO. Val. \$10.00 / \$17 / \$11 / \$5.95

EPAULETTE Val. \$15.20

JUNIORS Val. \$10.80

JAMBIERES PRO. Val. \$10.00 / \$17 / \$11 / \$5.95

EQUIPEMENT DE HOCKEY JUNIOR

GANTS "CANADIEN" Val. \$9.95

JAMBIERES Val. \$3.50 / \$1.99

EPAULETTES Val. \$7.00 / \$3.95

CULOTTE Val. \$6.00 / \$3.95

PATINS PRO. Val. \$59.95

SEMI-PRO. Val. \$30.00 / \$19.95

PATINS PEE WEE Val. \$21.95 / \$6.99

PATINS DE FANTAISIE Val. \$15.95 / \$9.95

FILLETES Val. \$7.95

CASQUE PROTECTEUR "C.W." Val. \$3.97

CASQUE "CCM" Val. \$2.88



SEUL NAP. COTE SPORTS vous offre des BOTTINES A PATINS AUX COULEURS de la Ligue Nationale de Hockey



LES SKIS "J.-C. KILLY" SONT LES MEILLEURS AU MONDE

En exclusivité chez Nap. Côte Sports

8 catégories de J.-C. Killy METAL ET FIBRE DE VERRE



Sensation '71 SKIS J.C. KILLY Val. \$165.00

SKIS J.-C. KILLY FIBRE DE VERRE ET METAL \$139

HEAD METAL MODELE '160 **89.97**

Rossignol "CONCORDE" en fibre de verre Garantie d'un an. Vente... **\$109**

ROSSIGNOL "STRATO" junior \$95

ROSSIGNOL "NANCY GREENE" junior \$39.95

BOTTES "TYROL" Val. \$85.00 **\$32.97**

Raichle "Fiber Jet" Val. \$45.95 **\$129**

NAP. COTE SPORTS ST-ROCH LAURIER GAL. CHARLESBOURG CHICOUTIMI PLACE LAURIER

Sur un total d'un million

84,612 bulletins de vote ont été invalidés à Montréal

MONTREAL (P.C.) — D'après les résultats officiels du scrutin municipal tenu le 25 octobre à Montréal, 84,612 bulletins de vote ont été invalidés, sur un total de près d'un million.

Le directeur adjoint des élections, M. Leo Lemay, a précisé au cours d'une interview que ce chiffre n'était "pas exceptionnel", bien qu'il n'ait pas pu fournir de chiffres comparatifs pour les élections précédentes.

Le décompte final a attribué au maire Jean Drapeau 91,8 pour cent des voix, ses cinq adversaires ayant obtenu chacun moins de deux pour cent des votes.

Service anniversaire



Le service anniversaire de M. J.-A. Maheux, époux de Jeanne Casault sera chanté samedi, le 7 novembre, à 10 heures a.m., en l'église de Griffard.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Service anniversaire



Le service anniversaire de feu M. Joseph Drolet, époux de dame Yvonne Giroux sera chanté, en l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier, à Québec, samedi le 7 novembre, à 10 heures a.m.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICES SPÉCIAUX

Monuments Funéraires — En grand de qualité, toute dimension, travail garanti. Appelez votre représentant téléphonique 523-7482 ou 523-5394 ou écrivez Villeneuve & Frère, 1050 Caradère, Québec 3, 2123/27-10 (mar.-s. au 24-11) 5-5.

La météo

par la Presse Canadienne

Voici un aperçu des températures relevées, hier, dans des villes nord-américaines:

	Min.	Max.
Prince Rupert	30	58
Vancouver	31	56
Jasper	15	—
Edmonton	22	36
Calgary	20	40
Yellowknife	27	31
Prince Albert	26	14
Saskatoon	20	40
Regina	20	40
Winnipeg	29	46
North Bay	27	49
Sudbury	30	45
Windsor	42	48
London	41	46
Toronto	40	50
Ottawa	28	46
Montréal	25	48
Québec	27	42
Fredericton	22	47
Saint-Jean, N.-B.	23	46
Halifax	24	46
Charlottetown	29	47
Sydney	36	46
Yarmouth	30	47
St. John's	39	40
Chicago	41	51
Detroit	42	47
Boston	47	54
New York	29	52
Washington	55	66
Tampa	68	76
Miami	37	58
New Orleans	37	52
Oklahoma City	18	48
Denver	18	48
Los Angeles	57	66

50 des 400 personnes arrêtées ont fait appel à l'ombudsman

QUEBEC (P.C.) — Me Louis Marceau, ombudsman de la province de Québec, a déclaré hier qu'environ 50 des 400 personnes arrêtées, sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, ont fait appel à ses services.

M. Marceau a dit qu'il s'occupe d'abord des quelque 20 personnes qui étaient encore détenues hier, dans les prisons du Québec.

M. Marceau a refusé de divulguer les griefs invoqués, mais il a annoncé qu'il soumettrait un rapport sur ces cas, après les procès des personnes impliquées. Mais il ne révélera pas les noms de ceux qui ont requis ses bons offices.

La police a procédé à cinq arrestations, hier, et a relâché 16 prisonniers ce qui porte à 429 le nombre des arrestations faites en vertu de la Loi des mesures de guerre. Il y a encore 65 personnes en détention.

Un 2e mandat pour Mlle Taylor

MONTREAL (P.C.) — Mlle Helen Taylor, de Montréal, a été nommée pour un 2e mandat d'officier, présidente de l'Association des infirmières enregistrées du Québec. Cette association est forte de 30,000 membres.

A la fin d'un colloque de quatre jours, qui marquait le cinquantième de l'association, on a appris aux délégués que l'inscription des étudiantes-infirmières a augmenté dans toutes les régions de la province, en 1969, excepté à Montréal.

On attribue cette augmentation, la première depuis plusieurs années, à l'addition de 30 programmes en français et deux en langue anglaise, dans les collèges et collèges de la province.

Secousse sismique

UPPSALA (AFP) — Les sismographes de l'observatoire d'Uppsala, près de Stockholm, ont enregistré mercredi matin, une secousse provoquant une explosion nucléaire expérimentale souterraine dans la région de Semipalatinsk, Kasakhstan, en Asie centrale, annonce le directeur de l'observatoire, le professeur Markus Baath.

La magnitude de l'explosion était de 6 degrés dans l'échelle de Richter, soit sensiblement égale à la précédente explosion chinoise enregistrée le 6 septembre dernier.

Nécrologie

BOUCHARD — A Québec, le 4 novembre 1970, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Johnny Bouchard, ex-employé civil, époux de dame Adeline Blouard, père de Rita (Mme Jacques Gagnon), Jean (Rita Gauthier), Andrée (Mme Gilles Bélanger), frère de Rosario, Emilie, Gustave, Germaine (Mme Georges Mireault), Antoinette (Mme Arcidas Gagné). Il demeurait au 2095, 1ère Avenue.

Les funérailles auront lieu samedi, le 7 novembre, à 3 heures.

Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue, à 2 heures 45, pour l'église de Ste-Claire-d'Assise et de là au cimetière St-Charles.

5-11 (2 fs)

DESCHENES — A Québec, le 3 novembre 1970, à l'âge de 72 ans, est décédée dame Yvonne Drolet, épouse de feu M. Arthur-Miville Deschênes, mère de Yvonne (Mme Roméo Gaumond), Henri-Paul, Roméo, Fernande (Mme André Baril), Jacqueline (Mme Adjuitor St-Hilaire), Marcel, Jean-Guy, Jean-Claude, Micheline (Mme Jacques Lachance), Huguette (Mme Raymond Dion), Robert, sœur de Mlle Marguerite Drolet. Elle demeurait à 42, de l'Épinoie, apt. 5.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 3 heures.

Départ de la résidence funéraire de la Cie Hubert Moisan, 1187, 1ère Avenue, à 2 heures 50, pour l'église de St-François-d'Assise et de là au cimetière St-Charles.

4-11 (2 fs)

GUAY — A Québec, le 3 novembre 1970, à l'âge de 71 ans et 8 mois, est décédé M. Oliva Guay, ex-employé de l'Anglo-Canadien Pulp and Paper Mills Ltd., époux en 1ères noces de feu dame Eliane Hallé et en secondes noces de dame Florida Lesage, père de Jeannine (Mme Bertrand Provencher), frère de Marie-Anne (Mme Eugène Grégoire). Il demeurait au 1305, rue Demeulles.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 6 novembre, à 10 heures.

Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue, à 9 heures 45, pour l'église de St-Zéphirin de Stadacona et de là au cimetière St-Charles.

4-11 (2 fs)

HARVEY — A Québec, le 4 novembre 1970, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Flavien Harvey, comptable, époux de dame Marguerite Villeneuve, père de Lisette (Mme Hughes Mailly), Micheline, Nicole, Claude, frère de Palmérina (Mme Rapul Beaujeu), Bernadette (Mme Richard Dufour), Eddie (Mme Sylvio Asselin). Il demeurait au 257, rue Caron.

Les funérailles auront lieu samedi, à 11 heures.

Départ de la résidence funéraire de la Cie Hubert Moisan, 253 Est, St-Joseph, à 10 heures 55, pour l'église de Notre-Dame de Jacques-Cartier et de là au cimetière St-Charles.

5-11 (2 fs)

PAQUET — A Québec, le 4 novembre 1970, à l'âge de 75 ans, est décédée dame Hélène Gagnon, épouse de M. Joseph Paquet, époux de feu Lucien, r.s.v., Madeleine, Cécile (Mme Joseph Boivin), Marguerite, Jean-Charles (Monique Clavet), Sr Louise, d.m.a., de Haiti, Paul-Emile (Yvonne Boucher), sœur de Henri (Georgette Giroux), Emma (Mme Albina Sabourin), de Montréal, Jeanne (Mme Vve Paul-Emile Cauchon), Marie-Anne. Elle demeurait à 326, rue Fleury.

Les funérailles auront lieu samedi, le 7 novembre, à 9 heures 30.

Départ de la résidence funéraire Laurent Normand, 115, St-Louis, Montmagny, à 2 heures 15, pour l'église de St-Mathieu et de là au cimetière paroissial.

5-11 (2 fs)

LANGELIER — A Québec, le 4 novembre 1970, à l'âge de 29 ans, est décédée dame Madeleine Langelier, épouse de M. Réginald Langelier, médecin, fille du Dr et Mme Grégoire Descaerreaux, mère de Charles, Martine et Jean, sœur de Marthe (Mme Jean Bergeron), Yves (Gabrielle Tremblay), Pierre, Rachel (Mme Paul Carpentier), Michel et François, belle-sœur de M. et Mme Jean-Marc Leclerc, M. et Mme Raymond Bernard, M. et Mme Guy Lessard, Mme Gaëtan Langelier, Mme Jean Langelier, M. et Mme Jacques Gagnon et M. et Mme Michel Dugal. Elle demeurait à 2120, rue Brûlard à Silery.

Les funérailles auront lieu samedi, le 7 novembre, à 3 heures.

Départ du funérarium Lépine Ltée, 1584, chemin St-Louis, à Silery, à 2 heures 45, pour l'église de St-Charles-Garnier et de là au cimetière Belmont.

Le funérarium sera fermé de 5 à 7 heures.

5-11 (3 fs)

LATULIPPE — A l'hôpital de Ste-Monique, le 3 novembre 1970, à l'âge de 80 ans, est décédée dame Joséphine Auclair, épouse de feu M. Alfred Latulippe, mère de Yvonne (Mme Donat Savard), Arsène (Adèle Labrecque), Aline (Mme P.-H. Parent), Eugène (Thérèse Savard), Cécile (Mme Gerlé Béland), Gemma (Mme Emile Chantall), Alphonse (Jeannine Savard), Robert (Marie-Claire Savard). Elle demeurait autrefois à Loretteville.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 11 heures.

Départ de la résidence funéraire recatard, Inc., 30, St-Joseph, à 10 heures 45, pour l'église de Loretteville et de là au cimetière paroissial.

4-11 (2 fs)

TWEDDELL — A Québec, le 3 novembre 1970, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Jimmy Tweddell, ex-employé du Québec Power, époux de dame Juliette Descombes, père de Jacqueline. Il demeurait à 528, St-Rue.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 6 novembre, à 9 heures.

Départ du funérarium Lépine Ltée, 318, chemin de la Canardière, à 8 heures 45, pour l'église de St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles.

4-11 (2 fs)

DECEDES DE MME VVE ERNEST ROBERT

Mme Vve Ernest Robert, née Dame Alice Langlais, épouse de feu Ernest Robert, est décédée le 3 novembre 1970, à Québec, à l'âge de 69 ans et 11 mois. Elle demeurait à 497, Signal.

Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Léopold Mailloux (Alice), de Montréal, M. et Mme Raymond Lortie (Yvonne), Mme Vve Jean-Paul Papillon (Yvette), M. et Mme Marcel Robert (Gertrude Langlais), M. et Mme Léopold Robert (Muguette Landry), M. et Mme Charles-Henri Robert (Denise Marcotte), M. et Mme Gérard Robert (Ghislaine Côté), Jean-Claude Robert, M. et Mme Gaston Gosselin (Rolland), M. et Mme Jean-Guy Dumas (Claudette). Son frère, sa sœur, beaux-frères et belles-sœurs: M. Joseph Langlais, Mlle Marie-Jeanne Langlais, Mme Vve Arthur Langlais, Mme Vve Délia Dery de Montréal, M. et Mme Alexandre Robert, M. et Mme Adélaïde Langlais, ainsi que ses nombreux neveux-et-nièces, cousins et cousines.

La dépouille mortelle est exposée à 253, St-Joseph-Est. Les funérailles auront lieu samedi, 7 novembre, en l'église de Notre-Dame de Grâce et l'inhumation aura lieu au cimetière St-Charles. La direction des funérailles a été confiée à la Cie Hubert Moisan, de Québec.

M. Parkinson est le seul greffé du cœur à avoir reçu un régulateur en même temps que son nouveau cœur. Il se tient en forme en faisant chaque jour des exercices isométriques et se rend à l'hôpital chaque semaine pour un examen.

Au mois de mai, il a repris son travail comme gérant de la division des chaussures chez Uniroyal Ltd. "J'ai été choqué par la chance, par une bonne santé, de bons médecins et une bonne épouse, estime M. Parkinson. Je n'ai jamais pensé que je jouirais à ce point de mon travail. On se rend compte de l'intérêt de son travail seulement lorsqu'on est privé pendant un bon bout de temps".

Durant la soirée de mardi, M. Parkinson a reçu un coup de téléphone de M. Perrin Johnston de Toronto, qui a subi une greffe du cœur deux semaines après la sienne. Il se propose d'ailleurs de rendre visite à son confrère torontois pour "comparer les résultats". Cette visite, dit-il, lui tient à cœur.

Saviez-vous que...

A sa mort, un jeune vison monte au ciel et y rencontre saint Pierre à la porte.

"Tu fus un bon petit vison, de lui dire saint Pierre; aussi, fais un vœu et nous l'exaucerons, quel qu'il soit. De quoi as-tu le plus envie?"

"Eh bien, il me semble que j'aimerais posséder un manteau de girls".

Visite au Canada

ACCRA (AFP) — Le Dr Kofi Abrefa Busia, premier ministre du Ghana, quitte jeudi Accra, pour sa première visite officielle au Canada.

Saviez-vous que...

On compte 314 compagnies de téléphone au Québec et dans l'Ontario. La capacité des circuits de télécommunications s'échelonne entre les vitesses les plus basses et 500 kilobits par seconde. Une telle rapidité permettrait de transmettre le texte intégral de la Bible en 90 secondes.

PHILOMENE



Par Ernie Bushmiller



LA FAMILLE TETEBECHÉ



par Chic Young



LE FANTOME



par Lee Falk et Ray Moore



LES PIEDS NICKELÉS

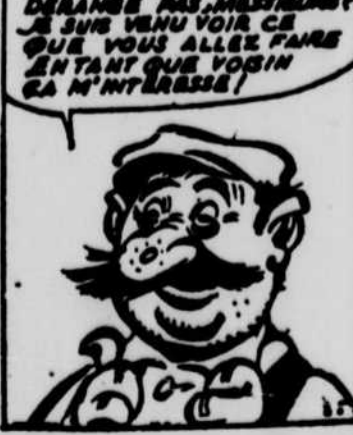


CE FUT UN TRIOMPHE. SEUL JULES BOUZET TIRAIT UN NAL À NORME!

UN PEU PLUS TARD, QUAND LES PIEDS NICKELÉS ARRÊTÈRENT LEUR DÉMONSTRATION...

ÇA MOBILISE LES POTES!

HEIN, HEIN... JE NE VOUS DÉRANGÈ PAS, MESSIEURS! JE SUIS VENU VOIR CE QUE VOUS ALLEZ FAIRE EN TANT QUE VOUS ÊTES SA M'INTÉRESSÉ!



TARIFS DE PUBLICATION

AVIS DE DECES
(Formule régulière) \$1.50
mots additionnels chacun 0.02

SERVICE ANNIVERSAIRE
(Formule régulière) \$1.50
(avec photo 1 col.) \$10.00

REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES
(Formule régulière) \$1.50
mots additionnels, chacun 0.02

NOUVELLES DE DECES
(Nécrologie) \$10.00
(Nécrologie et photo) \$15.00

COMPTE RENDU DE FUNERAILLES
Minimum \$10.00

Le service de publicité de l'Action
Tél.: 522-4771

Les démocrates empêchent les républicains de se rendre maîtres du Sénat

par DAVE NICHOLSON

Au Sénat

NEW YORK (AFP) — Le Sénat issu des élections américaines du 3 novembre se composera de 53 démocrates, de 44 républicains, d'un indépendant, Virginie, et d'un conservateur, New York. Le siège en jeu de l'Etat d'Indiana n'avait toujours pas été attribué hier. Les résultats de 4,431 bureaux de vote sur 4,440 que compte cet Etat donnaient 877,299 voix au candidat républicain, M. Richard Roudebush qui occupe actuellement un siège à la Chambre de Washington et 876,804 voix à M. Vance Hartke, le sénateur démocrate sortant. Ceci représente une différence de 425 voix.

Aucun des deux candidats ne revendique la victoire.

Parmi les personnalités sortantes qui ont été battues, se trouve le républicain de Californie, George Murphy, qui cède son siège au représentant démocrate John Tunney, fils de l'ancien champion du monde de boxe, toutes catégories, M. Murphy a été battu dans l'Etat national du président Nixon où le chef de l'exécutif a voté mardi dernier.

Une autre personnalité marquante qui a été vaincue est M. Albert Gore, démocrate de Tennessee, qui avait été vivement critiqué par le vice-président des Etats-Unis, M. Spiro Agnew, pour son attitude de "colombe" au sujet de la guerre au Vietnam.

Un autre sénateur connu qui perd son siège est le démocrate Thomas Dodd, du Connecticut qui, au contraire de Gore, était un "épervier" au sujet du Vietnam et accordait sa voix au gouvernement dans la majorité des cas.

Enfin, le sénateur Charles Goodell, républicain, qui fut désigné par le gouverneur républicain Nelson Rockefeller, en 1968, pour remplir le mandat inachevé du démocrate Robert Kennedy, assassiné, a été battu par le conservateur James Buckley.

Edward Kennedy a récolté 60 pour cent des votes

BOSTON (PC) — "Je me suis engagé à servir au Sénat des Etats-Unis", a déclaré le sénateur Edward Kennedy, mercredi. Il a énergiquement écarté toute possibilité d'accepter la nomination du parti démocrate pour les élections présidentielles de 1972.

Dans une brève allocution célébrant sa victoire sur le candidat républicain, Josiah A. Spaulding, il a remercié ses électeurs qui lui ont donné 60 p.c. de leurs votes.

"Je me suis engagé à servir la population du Massachusetts, dit-il. Bien sûr je porte un grand intérêt à l'avenir de mon parti et j'espère avoir encore une voix active en 1972 et plus tard. Mais, je me suis engagé à servir au Sénat des Etats-Unis".

Premiers coups d'oeil

— SENAT —

(50 sièges attribués sur 35 à pourvoir)
Démocrates: 20 sièges dont 1 enlevé aux républicains.
Républicains: 8 sièges dont 5 enlevés aux démocrates.
Conservateurs: 1 siège enlevé aux républicains.
Indépendant: 1 siège enlevé aux démocrates.
Gain net de 1 siège pour les républicains.

— CHAMBRE des Représentants —
(406 sièges attribués sur 435 à pourvoir)
Démocrates: 236 sièges.
Républicains: 170 sièges.
Gain net de 3 sièges pour les démocrates.

— GOUVERNEURS —
(24 sièges attribués sur 35 à pourvoir)
Démocrates: 14, dont 2 enlevés aux républicains.
Républicains: 10, dont 2 enlevés aux démocrates.
Gain net de 3 sièges pour les démocrates.

Au poste de gouverneur

Les démocrates ont presque tout balayé

WASHINGTON (PA) — Si l'on considère uniquement les chiffres et les Etats stratégiques qui laissent présager ce que sera la tendance aux prochaines élections présidentielles de 1972, on peut dire que les démocrates ont presque réussi un balayage.

Ils ont en effet chassé au moins 12 républicains à des postes de gouverneurs, tout en perdant que deux des leurs. Cette bonne fortune du parti démocrate, après des succès constants aux postes de gouverneurs d'Etat depuis 1960, a été le résultat le plus frappant des élections de mardi.

Le poste de gouverneur était en jeu dans 35 Etats. Avant le scrutin, les républicains avaient un avantage avec 32 des leurs au pouvoir contre 16 du parti démocrate.

Dans les deux Etats les plus stratégiques, ceux de la Californie et de New York, les démocrates ont toutefois vainement combattu pour déloger les gouverneurs républicains. Mais ils ont remporté des victoires importantes dans d'autres Etats de taille, comme l'Ohio, la Floride, le Minnesota, la Pennsylvanie et le Wisconsin, qui avant mardi étaient tous dirigés par des gouverneurs républicains. Ces derniers avaient en plus obtenu, au cours de leurs campagnes, l'appui ferme du président Nixon ou du vice-président Agnew, ou même des deux.

Les candidats républicains ont triomphé des démocrates uniquement dans le Connecticut et la Tennessee. Ces deux victoires avaient été prévues par les observateurs.

Thèmes de la campagne

Il était difficile d'expliquer le succès démocrate en se basant uniquement sur les thèmes développés par les deux partis, à l'échelle nationale. Dans plusieurs cas, les problèmes locaux et la personnalité des candidats ont dominé sur l'appel à la loi et à l'ordre des républicains et l'insistance des démocrates à relever les fautes économiques.

Tôt, mercredi matin, alors que les résultats n'étaient pas complets dans quelques Etats, on se trouvait devant le partage suivant:

Gouverneurs démocrates: Arkansas, Floride, George, Hawaii, Idaho, Kansas, Maryland, Minnesota, Nebraska, Nevada, Nouveau-Mexique, Ohio, Oklahoma, Pennsylvanie, Caroline du Sud, Dakota-Sud, Texas et Wisconsin.

Gouverneurs républicains: Arizona, Californie, New York, Oregon, Tennessee, Vermont et Wyoming.

Les résultats dans le Michigan tardaient à la suite de difficultés dans le dépouillement du scrutin, à Detroit. La lutte demeurait serrée d'autre part dans le Rhode Island et le Maine, tandis que le dépouillement était lent dans l'Alaska.

Refonte électorale

"Ce soir, nous pouvons dire que le parti démocrate est majoritaire aux Etats-Unis", a déclaré mardi soir M. Lawrence F. O'Brien, président national du parti démocrate. Grâce à ses victoires aux postes de gouverneur, le parti pourra obtenir justice dans la refonte des districts électoraux, prévue à la suite du recensement de cette année, a noté M. O'Brien. La distribution de la population a changé au cours des dix dernières années et certains Etats devraient avoir droit à un plus grand nombre de représentants au Congrès, alors que d'autres devraient en avoir moins si l'on veut maintenir des rapports proportionnels.

Le contrôle d'un Etat grâce à un gouverneur en poste joue un rôle important dans l'organisation d'une campagne en vue des élections présidentielles. Il s'en suit une supériorité immédiate dans la mise en marche de la machine du parti, avec des fonds électoraux plus faciles à trouver et un prestige indubitable.

Le vice-président Spiro T. Agnew, qui a fait campagne dans 22 des 35 Etats où le poste de gouverneur était en jeu, a qualifié les résultats des élections d'agressifs. Pour lui, ils sont agréables parce que le président Nixon a maintenant pour lui une certaine majorité au Sénat, à la suite de l'union des démocrates du Sud aux républicains. Ces mêmes résultats sont aussi amers pour M. Agnew, qui a vu plusieurs hommes de haut calibre, tel le gouverneur de Maryland, perdre leurs portes. Parmi les républicains les plus connus qui ont cherché à se faire réélire et ont perdu, on note: les gouverneurs Winthrop Rockefeller de l'Arkansas, Claude Kirk de la Floride, Don Samuelson de l'Idaho, Dewey Bartlette de l'Ohio, Norbert Tammann du Nebraska, et Frank Farnar du Dakota-Sud.

WASHINGTON (P.C.) — Le Parti républicain, stimulé par l'intense campagne électorale des deux dirigeants de la Maison Blanche, a remporté quelque succès au Sénat, aux élections législatives de mardi. Mais, dans les deux Chambres, les démocrates sont restés maîtres du terrain. De plus, ils ont enregistré des succès certains dans nombre d'Etats. Bien qu'ils n'aient perdu un bon nombre de sièges importants, les démocrates ont empêché le Parti républicain de se rendre maître du Sénat. Quant à la Chambre des représentants, ils y ont accentué leur emprise. Cela, toutefois, n'a pas empêché le président Nixon de se déclarer satisfait de ce que les républicains aient "bousculé la tradition" grâce aux quelques succès remportés au Sénat. Dans les des deux dernières décennies, le parti au pouvoir a toujours perdu une moyenne de trois sièges au Sénat et de 29 à la Chambre des représentants au cours des élections législatives.

Bien que les démocrates aient enlevé des sièges aux républicains dans l'Illinois et en Californie, le vice-président, M. Spiro Agnew, a déclaré que M. Nixon pourra toujours compter sur une majorité au Sénat. Il pensait sans doute à l'appui que lui apporteraient des démocrates conservateurs du sud.

Aux termes de la constitution américaine, la Chambre des représentants est renouvelable tous les deux ans. Les sénateurs, par contre, qui sont élus pour un mandat de 6 ans, sont renouvelables tous les deux ans à raison d'un tiers, soit 35 sénateurs. Le président, on le sait, est élu tous les quatre ans. Or, des 35 sièges à renouveler au Sénat, les démocrates en ont enlevé 21, les républicains 11, les indépendants 2 et les conservateurs 1. Avant les élections de mardi, le Sénat comptait 57 démocrates et 43 républicains.

A la Chambre des représentants, les démocrates remportent 252 sièges et les républicains 177. Dans la Chambre sortante, les démocrates avaient 243 sièges et les républicains 188.

LES GOUVERNEURS

Mais, c'est aux élections pour les législatures d'Etats que les démocrates ont eu le plus de succès. En effet, sur 35 nouveaux gouverneurs à élire, 19 sont démocrates et 12 républicains. Trois des plus grands Etats, l'Ohio, la Pennsylvanie et la Floride, sont passés aux démocrates. A la veille des élections, les républicains dominaient dans 32 des 5 Etats.

C'est la neuvième fois consécutive que les démocrates remportent la majorité aussi bien au Sénat qu'à la Chambre. Mais, c'est la première depuis le glissement de 1964, sous le président Lyndon B. Johnson, qu'ils réussissent à rallier la majorité des Etats.

Tandis que dans certaines régions les républicains l'emportaient sur la promesse d'un virage à droite de leur politique, dans d'autres, ce sont les candidats libéraux qui ont été élus chez les démocrates.

Dans l'ensemble, il apparaît que les mots d'ordre économiques lancés par les démocrates au cours de la campagne électorale, l'ont emporté sur ceux de "l'ordre et la loi" que les républicains faisaient valoir avec insistance.

Les démocrates ont perdu deux sénateurs de poids: Albert Gore, du Tennessee, et Joseph Tydings, du Maryland. Par contre, les trois plus importants, parmi lesquels le parti aura à choisir son candidat aux élections présidentielles de 1972, sont

revenus en force: Hubert Humphrey, dans le Minnesota; Edward Kennedy, dans le Massachusetts et Edmund Muskie, dans le Maine.

Les deux plus importants gouverneurs républicains ont été réélus: Ronald Reagan, gouverneur de la Californie et Nelson Rockefeller, gouverneur de New York.

Dans le Tennessee et le Connecticut, les républicains ont enlevé haut la main aussi bien les élections gubernatoriales que sénatoriales. A New York, le conservateur démocrate James L. Buckley, qui jouit des faveurs de la Maison Blanche, l'a emporté sur ses adversaires démocrate et républicain.

Au Texas aussi, un démocrate conservateur a remplacé au Sénat un républicain libéral. Pour l'administration Nixon, donc, ces deux conservateurs élus constituent un appoint précieux dans la Chambre haute.

Cependant, la victoire de ces deux conservateurs, est contrebalancée par celle de trois libéraux. Ainsi, en Californie, John V. Tunney a battu le sénateur républicain conservateur George Murphy. Dans l'Illinois, c'est Adlai E. Stevenson III, qui l'emporte sur le républicain Ralph Tyler Smith. Dans l'Ohio, enfin, on enregistre la réélection triomphale de Robert Taft.

SATISFACTION GENERALE

Quoi qu'il en soit, républicains et démocrates se disent satisfaits des résultats.

A San Clement, en Californie, M. Ronald Ziegler, secrétaire de presse de M. Nixon, a fait part de la satisfaction du président des Etats-Unis. M. Agnew, bien que mécontent de la vigueur dont les démocrates ont fait preuve, déclare: "Un important changement idéologique se produit au Sénat."

Par contre, M. Lawrence O'Brien, président national du Parti démocrate, affirme que MM. Nixon et Agnew seraient bien mal venus de prétendre que les résultats sont autre chose qu'une défaite pour leur parti. "Ce soir, dit-il, nous découvrons que le Parti démocrate est le parti majoritaire aux Etats-Unis."

Mais une des défaites les plus surprenantes pour M. Nixon a été la confirmation de l'emprise démocrate sur le Texas, par la victoire du démocrate Lloyd Bentsen sur George Bush.

En effet, depuis quelque temps, des rumeurs circulaient selon lesquelles le président Nixon s'apprêtait, lors des prochaines élections présidentielles, à prendre pour co-équipier M. George Bush, à la place de M. Spiro Agnew.

A l'ONU

L'Assemblée générale demande une prolongation du cessez-le-feu

NATIONS UNIES N.-Y. (AFP) — A l'issue d'un débat serré, que l'Egypte avait demandé, l'Assemblée générale a adopté une résolution rédigée par des pays afro-asiatiques, amis de l'Egypte et amendée par la France qui demande une prolongation du cessez-le-feu et la reprise de la mission Jarring en passant sous silence les violations de ce cessez-le-feu alléguées par Israël et par les Etats-Unis.

Ce silence peut être considéré comme exonérant l'Egypte des infractions qui lui sont reprochées et c'est peut-être ce qu'a recherché le gouvernement égyptien en demandant que l'Assemblée générale se prononce sur le conflit du Proche-Orient après la chute dans l'ornière du plan Rodgers et la mort de Nasser.

Cette exonération, de même que l'exhortation à la reprise inconditionnelle de la mission Jarring dont elle est assortie, auraient été impressionnantes si les chiffres du vote de l'Assemblée l'avaient été eux aussi. Ils ne le sont pas. Les 39 abstentions qu'ils comportent forment une hypothèse psychologique et morale difficile à purger. On relève parmi elles la plupart des pays d'Europe occidentale et scandinave ainsi que la Grande-Bretagne. Les Etats-Unis ont, bien entendu, voté contre. La France, avec l'Espagne et la Grèce parmi les pays européens non socialistes à voter pour.

Certains adversaires de la résolution adoptée ont reconnu que la diplomatie française en énonçant et en faisant accepter des amendements au libelle originel de la résolution afro-asiatique a rendu possible son adoption. Dans sa première version, ce texte n'aurait jamais pu obtenir une majorité des deux tiers parce que, précisément, il déformait l'esprit et, à certains égards, la lettre de la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, code de tout règlement du conflit. A ce titre, cette première version était inacceptable pour la France aussi, en dépit de l'itéré et de l'amitié qu'elle porte à la cause que

les auteurs de la résolution voulaient promouvoir.

C'est ainsi que les amendements français ont établi entre autres une corrélation directe entre l'évaluation des territoires occupés avec l'établissement d'une situation de paix authentique entre Israël et ses voisins avec des frontières sûres et reconnues. Le texte original mettait l'accent uniquement sur une injonction à l'évacuation et contenait des éléments de polémique qui, sur l'initiative française furent, au moins en partie, éliminés. Le fait que l'Egypte ait accepté — non sans peine croit-on savoir — ce rétablissement d'équilibre politique est peut-être le résultat le plus significatif du débat mais ses effets politiques ne se manifesteront sans doute pas dans l'immédiat. De même, les amendements français ont réduit la portée de la clause

de la résolution relative aux droits de Palestiniens de façon à la rendre plus acceptable aux délégations nourries des doutes d'ordre juridique et politique sur ce point.

L'opposition américaine et l'abstention britannique ont été basées en partie sur la nécessité de maintenir l'intégralité absolue de la résolution 242. Ce but était aussi celui de la diplomatie française. La véritable divergence résidait dans la question des violations égyptiennes du cessez-le-feu alléguées par Israël pour refuser sa participation à la mission Jarring. Du point de vue américain et israélien, un texte passant ces violations sous silence était inacceptable. Le projet de résolution latino-américain rejeté par l'Assemblée en faisait mention. Les Etats-Unis ont voté en sa faveur.

Conférence spatiale européenne

L'accord n'a pu être atteint

BRUXELLES (AFP) — "L'Europe sort divisée de la conférence spatiale européenne. L'accord n'ayant pu être atteint sur un large programme d'activités spatiales européennes allant de pair avec les négociations pour une participation au programme post-Apollo, la République fédérale d'Allemagne, la France et la Belgique, ont décidé de continuer pour leur propre compte es conversations avec les Américains et la poursuite d'un programme spatial à trois.

La conférence spatiale européenne, qui s'était ouverte mercredi matin à Bruxelles et qui devait durer deux jours, s'est terminée mercredi soir même par un constat d'échec. Toutefois la France, la République fédérale d'Allemagne et la Belgique ont fait savoir qu'elles restaient pour l'instant dans les organismes européens spatiaux existants: Le SELES-ELDO organisme construisant la fusée Europa et le CERN-ESRO organisme de recherche spatiale.

FLOTTEMENT

M. Corfield a souligné que le programme était encore très mal défini et que l'évaluation des dépenses représentant une charge très lourde pour l'Europe.

On croit savoir que la délégation française, conduite par M. François-Xavier Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique, tout en soulignant l'intérêt du programme post-Apollo, a estimé qu'au stade actuel, l'Europe devait surtout poursuivre ses efforts en vue de la construction de la fusée Europa III qui doit permettre de placer sur orbite géostationnaire des satellites de télécommunications de plus d'une demi-tonne.

LES OBLIGATIONS D'EPARGNE DU CANADA

"ELLES SONT EN OR!"

faites vite

APRÈS LE 13 NOVEMBRE, ELLES VOUS COÛTERONT PLUS CHER, CAR VOUS DEVREZ PAYER L'INTÉRÊT COURU.

HOMMES D'AFFAIRES

Le 6 novembre de cette semaine

1er Vendredi du mois

Pourquoi ne pas laisser les affaires à midi?

A JESUS-OUVRIER

DINER-COMMUNION

A NOS ABONNES...

Si, pour une raison ou pour une autre, vous aviez à vous plaindre du service, vous nous obligerez en communiquant par téléphone au numéro

522-4771

à votre service de 8.30 A.M. jusqu'à 7.00 P.M. du lundi au vendredi et jusqu'à 1.00 P.M. le samedi.

CALENDRIER

JEUDI, 5 NOVEMBRE 1970

S. Zacharie

Les marées, jeudi 5 novembre

Basses: 5.35 a.m. — 5.20 p.m.

Hautes: 10.30 a.m. — 10.45 p.m.

Demain:

S. Léonard, ermite

Les marées de vendredi le 6

Basses: 6.30 a.m. — 6.30 p.m.

Hautes: 11.35 a.m. — 11.50 p.m.

SOLEIL: Lever: 6.46

Coucher: 4.40

LUNE: Lever: 1.38

Coucher: 11.29

PHASES de la LUNE en novembre

Premier quartier le 6, à 7 h. 47 a.m.

Pleine lune le 13, à 2 h. 28 a.m.

Dernier quartier le 20, à 6 h. 19 p.m.

Nouvelle lune le 26, à 4 h. 14 p.m.